

CA_DEL250401_1

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_1-DE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 1 AVRIL 2025

Convocation : 27/03/2025

Affichage des délibérations : 03/04/25

Président : Mohamed BOUDJELLABA

Secrétaire : Bérengère MONNET

Membres : 17

Présents : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le un avril à 18h30, salle Brouès,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Dalila BOUGHOUCHE ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Monsieur Xavier REBECHE

COMPTE DE GESTION 2024

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public.

Le compte de gestion produit par le comptable public du Service de Gestion Comptable de Givors est conforme au compte administratif. Il fait ressortir l'exécution suivante :

Le tableau ci-dessous présente le résultat de clôture de l'exercice 2024 :

Résultats budgétaires de l'exercice

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	148 531,94	1 683 145,79	1 831 677,73
Titres de recette émis (b)	9 721,00	1 568 250,84	1 577 971,84
Réductions de titres (c)		212,07	212,07
Recettes nettes (d = b - c)	9 721,00	1 568 038,77	1 577 759,77
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	148 531,94	1 683 145,79	1 831 677,73
Mandats émis (f)	83 156,94	1 609 066,83	1 692 223,77
Annulations de mandats (g)		83 215,47	83 215,47
Dépenses nettes (h = f - g)	83 156,94	1 525 851,36	1 609 008,30
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		42 187,41	
(h - d) Déficit	73 435,94		31 248,53

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	142 531,94		-73 435,94		69 096,00
Fonctionnement	165 466,79		42 187,41		207 654,20
TOTAL I	307 998,73		-31 248,53		276 750,20
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	307 998,73		-31 248,53		276 750,20

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

13 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du Service de Gestion Comptable de Givors pour l'exercice 2024 ;
- **DE DÉCLARER** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CCAS GIVORS BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Jean-Marc GAUCHER

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 03/03/2025

Population 20768
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	28
1 Balance des comptes	Etat III-1 29
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 43
4EME PARTIE : Page des signatures	44

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	159,99
Subventions d'investissement versées	50,00	Neutralisations et régularisations	-0,72
Autres immobilisations incorporelles	4,00	Réserves	117,47
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	165,47
Terrains		Résultat de l'exercice	42,19
Constructions	101,18	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	484,40
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTE FINANCIÈRES	
Autres	55,72	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	3,26
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	3,26
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	210,90	DETTE NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	182,32
Stocks		Autres dettes non financières	51,84
Créances	24,60	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTE NON FINANCIÈRES (3)	234,16
Trésorerie	486,71	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	511,31	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	237,42
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	0,40
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	722,21	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	722,21

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

09101 - CCAS GIVORS

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		50 000,00		50 000,00	
Autres immobilisations incorporelles		4 000,00		4 000,00	
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions		101 180,73		101 180,73	99 977,13
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		208 291,10	152 570,34	55 720,76	33 488,42
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		363 471,83	152 570,34	210 901,49	133 465,55

BILAN (en Euros)

09101 - CCAS GIVORS

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		12 083,75		12 083,75	4 000,00
Créances sur les redevables et comptes rattachés		12 314,86		12 314,86	6 124,30
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		200,00		200,00	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		24 598,61		24 598,61	10 124,30
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		486 706,62		486 706,62	484 749,66
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		486 706,62		486 706,62	484 749,66
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		874 777,06	152 570,34	722 206,72	628 339,51

BILAN (en Euros)

09101 - CCAS GIVORS

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		34 092,91	34 092,91
Fonds globalisés		45 898,34	45 898,34
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		30 000,00	30 000,00
Rattachées à un actif non amortissable		50 000,00	50 000,00
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-721,79	-4 721,79
RÉSERVES		117 471,69	117 471,69
REPORT A NOUVEAU		165 466,79	155 083,92
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		42 187,41	10 382,87
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		484 395,35	438 207,94

BILAN (en Euros)

09101 - CCAS GIVORS

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		3 256,34	3 256,34
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		3 256,34	3 256,34
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		182 321,36	67 879,51
Dettes fiscales et sociales			94 685,90
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		51 837,48	24 309,72
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		234 158,84	186 875,13
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		237 415,18	190 131,47
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		396,19	0,10
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		722 206,72	628 339,51

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	1 342,76	1 050,20
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs	0,09	
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	212,88	191,89
Produits des cessions d'actifs	4,00	4,50
Autres produits de gestion	4,58	5,56
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	1 564,32	1 252,15
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	473,28	377,95
Charges de personnel	809,79	689,84
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	5,14	1,87
Impôts et taxes	21,35	17,18
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	5,72	5,72
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	4,00	4,50
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	1 319,29	1 097,06

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	202,84	144,71
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	202,84	144,71
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	42,19	10,38
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	42,19	10,38

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

09101 - CCAS GIVORS

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		1 342 763,75	1 050 200,00	292563.75
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs		90,00		90.00
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		212 882,91	191 890,83	20992.08
Produits des cessions d'actifs		4 000,00	4 500,00	-500.00
Autres produits de gestion		4 578,97	5 561,68	-982.71
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		1 564 315,63	1 252 152,51	312163.12
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		473 278,25	377 946,19	95332.06
Charges de personnel		809 794,99	689 837,67	119957.32
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		568 803,92	490 208,61	78595.31
Dont charges sociales		240 991,07	199 629,06	41362.01
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		5 142,96	1 871,48	3271.48
Impôts et taxes		21 348,74	17 183,80	4164.94
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		5 721,00	5 721,00	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession		4 000,00	4 500,00	-500.00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		1 319 285,94	1 097 060,14	222225.80
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		202 842,28	144 709,50	58132.78
Dont ménages		30 962,28	28 000,26	2962.02
Dont personnes morales de droit privé		171 880,00	116 709,24	55170.76
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

09101 - CCAS GIVORS

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		202 842,28	144 709,50	58132.78
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		42 187,41	10 382,87	31804.54
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		42 187,41	10 382,87	31804.54

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

09101 - CCAS GIVORS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	148 531,94	1 683 145,79	1 831 677,73
Titres de recette émis (b)	9 721,00	1 568 250,84	1 577 971,84
Réductions de titres (c)		212,07	212,07
Recettes nettes (d = b - c)	9 721,00	1 568 038,77	1 577 759,77
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	148 531,94	1 683 145,79	1 831 677,73
Mandats émis (f)	83 156,94	1 609 066,83	1 692 223,77
Annulations de mandats (g)		83 215,47	83 215,47
Dépenses nettes (h = f - g)	83 156,94	1 525 851,36	1 609 008,30
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		42 187,41	
(h - d) Déficit	73 435,94		31 248,53

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	142 531,94		-73 435,94		69 096,00
Fonctionnement	165 466,79		42 187,41		207 654,20
TOTAL I	307 998,73		-31 248,53		276 750,20
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	307 998,73		-31 248,53		276 750,20

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 000,00		6 000,00
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00		50 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	92 531,94		92 531,94
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	148 531,94		148 531,94
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	148 531,94		148 531,94
TOTAL GENERAL		148 531,94		148 531,94

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	6 000,00	4 000,00		4 000,00	2 000,00
204	50 000,00	50 000,00		50 000,00	
21	92 531,94	29 156,94		29 156,94	63 375,00
SOUS-TOTAL	148 531,94	83 156,94		83 156,94	65 375,00
TOTAL	148 531,94	83 156,94		83 156,94	65 375,00
TOTAL GENERAL	148 531,94	83 156,94		83 156,94	65 375,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
024	Produits de cessions (recettes)		-4 000,00	-4 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS		-4 000,00	-4 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		-4 000,00	-4 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000,00	4 000,00	10 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	6 000,00	4 000,00	10 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	142 531,94		142 531,94
TOTAL GENERAL		148 531,94		148 531,94

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
024	-4 000,00				-4 000,00
SOUS-TOTAL	-4 000,00				-4 000,00
TOTAL	-4 000,00				-4 000,00
040	10 000,00	9 721,00		9 721,00	279,00
TOTAL	10 000,00	9 721,00		9 721,00	279,00
001	142 531,94				142 531,94
TOTAL GENERAL	148 531,94	9 721,00		9 721,00	138 810,94

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	564 684,00	25 237,05	589 921,05
012	Charges de personnel et frais assimilés	865 261,00		865 261,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	212 474,43	3 544,95	216 019,38
67	CHARGES SPECIFIQUES	1 636,36	308,00	1 944,36
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 644 055,79	29 090,00	1 673 145,79
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000,00	4 000,00	10 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	6 000,00	4 000,00	10 000,00
TOTAL GENERAL		1 650 055,79	33 090,00	1 683 145,79

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	589 921,05	547 290,83	74 012,58	473 278,25	116 642,80
012	865 261,00	842 821,76	7 954,89	834 866,87	30 394,13
65	216 019,38	207 289,29	1 248,00	206 041,29	9 978,09
67	1 944,36	1 943,95		1 943,95	0,41
TOTAL	1 673 145,79	1 599 345,83	83 215,47	1 516 130,36	157 015,43
042	10 000,00	9 721,00		9 721,00	279,00
TOTAL	10 000,00	9 721,00		9 721,00	279,00
TOTAL GENERAL	1 683 145,79	1 609 066,83	83 215,47	1 525 851,36	157 294,43

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	1 000,00		1 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	207 235,00		207 235,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 273 584,00	28 000,00	1 301 584,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 770,00	1 090,00	3 860,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES		4 000,00	4 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 484 589,00	33 090,00	1 517 679,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	165 466,79		165 466,79
TOTAL GENERAL		1 650 055,79	33 090,00	1 683 145,79

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	1 000,00	3 723,14		3 723,14	-2 723,14
70	207 235,00	213 094,98	212,07	212 882,91	-5 647,91
74	1 301 584,00	1 342 763,75		1 342 763,75	-41 179,75
75	3 860,00	4 668,97		4 668,97	-808,97
77	4 000,00	4 000,00		4 000,00	
TOTAL	1 517 679,00	1 568 250,84	212,07	1 568 038,77	-50 359,77
002	165 466,79				165 466,79
TOTAL GENERAL	1 683 145,79	1 568 250,84	212,07	1 568 038,77	115 107,02

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2051	Concessions et droits similaires	4 000,00		4 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 000,00		4 000,00
20422	Bâtiments et installations	50 000,00		50 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	50 000,00		50 000,00
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	549,20		549,20
21351	Bâtiments publics	654,40		654,40
21838	Autre matériel informatique	13 923,96		13 923,96
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	12 258,58		12 258,58
2188	Autres	1 770,80		1 770,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 156,94		29 156,94
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	83 156,94		83 156,94
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	83 156,94		83 156,94
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	83 156,94		83 156,94

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	4 000,00		4 000,00
281828	Autres matériels de transport	4 068,00		4 068,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 512,00		1 512,00
28188	Autres	141,00		141,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 721,00		9 721,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	9 721,00		9 721,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 721,00		9 721,00

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	200 442,90	17 793,68	182 649,22
60623	Alimentation	26 356,71	73,73	26 282,98
60628	Autres fournitures non stockées	282,18	282,18	
60631	Fournitures d'entretien	292,75		292,75
60632	Fournitures de petit équipement	1 462,10	399,74	1 062,36
60636	Habillement et Vêtements de travail	123,00	123,00	
6068	Autres matières et fournitures.	4 672,96	412,81	4 260,15
611	Contrats de prestations de services	149 631,45	4 655,45	144 976,00
6132	Locations immobilières	1 600,00		1 600,00
61351	Matériel roulant	739,00		739,00
61358	Autres	475,20		475,20
614	Charges locatives et de copropriété	138,00		138,00
61558	Autres biens mobiliers	300,00	300,00	
6161	Multirisques	3 066,71		3 066,71
6182	Documentation générale et technique	155,00		155,00
6184	Versements à des organismes de formation	468,50		468,50
6234	Réceptions	1 774,24	224,97	1 549,27
6236	Catalogues et imprimés	5 550,80		5 550,80
6238	Divers	117,92		117,92
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	7 006,91		7 006,91
6247	Transports collectifs du personnel	679,88	679,88	
6251	Voyages, déplacements et missions	1 225,21		1 225,21
6262	Frais de télécommunications	24,71	24,71	
627	Services bancaires et assimilés.	91,41		91,41
6281	Concours divers (cotisations...)	2 803,50		2 803,50
62871	À la collectivité de rattachement 4	136 009,79	49 042,43	86 967,36
62876	Au GFP de rattachement	1 800,00		1 800,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	547 290,83	74 012,58	473 278,25
6331	Versement mobilité	9 578,00		9 578,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	479,00		479,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	11 291,74		11 291,74
64111	Rémunération principale	364 576,45		364 576,45
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	4 985,28		4 985,28
64113	NBI	10 491,34		10 491,34
64118	Autres indemnités.	90 492,10		90 492,10
64131	Rémunérations	80 563,76		80 563,76

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	2 800,87		2 800,87
64138	Primes et autres indemnités	16 517,26		16 517,26
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	85 344,00		85 344,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	127 865,45		127 865,45
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	3 996,00		3 996,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	23 367,94	7 954,89	15 413,05
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	1 455,48		1 455,48
6474	Versements aux oeuvres sociales	3 172,00		3 172,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	906,50		906,50
6478	Autres charges sociales diverses	4 938,59		4 938,59
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	842 821,76	7 954,89	834 866,87
65133	Secours d'urgence	14 015,02	200,00	13 815,02
65134	Aides	3 117,26	1 048,00	2 069,26
65138	Autres secours	15 078,00		15 078,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 544,95		2 544,95
6542	Créances éteintes	94,43		94,43
65748	Autres personnes de droit privé	171 880,00		171 880,00
65818	Autres	558,00		558,00
65888	Autres	1,63		1,63
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	207 289,29	1 248,00	206 041,29
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 943,95		1 943,95
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES SPECIFIQUES	1 943,95		1 943,95
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 599 345,83	83 215,47	1 516 130,36
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	4 000,00		4 000,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	5 721,00		5 721,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 721,00		9 721,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	9 721,00		9 721,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 609 066,83	83 215,47	1 525 851,36

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 623,14		1 623,14
6479	Remboursements sur autres charges sociales	2 100,00		2 100,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	3 723,14		3 723,14
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	11 820,00		11 820,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	201 274,98	212,07	201 062,91
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	213 094,98	212,07	212 882,91
74718	Autres	184 330,00		184 330,00
74741	Communes membres du GFP	8 083,75		8 083,75
74748	Autres communes	1 118 000,00		1 118 000,00
74751	GFP de rattachement	21 350,00		21 350,00
747888	Autres	11 000,00		11 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 342 763,75		1 342 763,75
756	Libéralités reçues	90,00		90,00
75888	Autres	4 578,97		4 578,97
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 668,97		4 668,97
775	Produits des cessions d'immobilisations	4 000,00		4 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS SPECIFIQUES	4 000,00		4 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 568 250,84	212,07	1 568 038,77
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 568 250,84	212,07	1 568 038,77

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		34 092,91						34 092,91		34 092,91
10222	F.C.T.V.A.		45 898,34						45 898,34		45 898,34
1022	Sous Total compte 1022		45 898,34						45 898,34		45 898,34
102	Sous Total compte 102		79 991,25						79 991,25		79 991,25
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		117 471,69						117 471,69		117 471,69
106	Sous Total compte 106		117 471,69						117 471,69		117 471,69
10	Sous Total compte 10		197 462,94						197 462,94		197 462,94
110	Report à nouveau (solde créditeur)		155 083,92		10 382,87				165 466,79		165 466,79
11	Sous Total compte 11		155 083,92		10 382,87				165 466,79		165 466,79
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		10 382,87	10 382,87				10 382,87	10 382,87		0,00
12	Sous Total compte 12		10 382,87	10 382,87				10 382,87	10 382,87		0,00
1311	État et établissements nationaux		30 000,00						30 000,00		30 000,00
131	Sous Total compte 131		30 000,00						30 000,00		30 000,00
1321	État et établissements nationaux		50 000,00						50 000,00		50 000,00
132	Sous Total compte 132		50 000,00						50 000,00		50 000,00
13	Sous Total compte 13		80 000,00						80 000,00		80 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		3 256,34						3 256,34		3 256,34
16	Sous Total compte 16		3 256,34						3 256,34		3 256,34
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	4 859,45					4 000,00	4 859,45	4 000,00	859,45	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
193	Autres neutralisations et régularisation		137,66						137,66		137,66
19	Sous Total compte 19	4 859,45	137,66				4 000,00	4 859,45	4 137,66	721,79	
	Total classe 1	4 859,45	446 323,73	10 382,87	10 382,87		4 000,00	15 242,32	460 706,60	859,45	446 323,73
20422	Bâtiments et installations					50 000,00		50 000,00		50 000,00	
2042	Sous Total compte 2042					50 000,00		50 000,00		50 000,00	
204	Sous Total compte 204					50 000,00		50 000,00		50 000,00	
2051	Concessions et droits similaires					4 000,00		4 000,00		4 000,00	
205	Sous Total compte 205					4 000,00		4 000,00		4 000,00	
20	Sous Total compte 20					54 000,00		54 000,00		54 000,00	
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux					549,20		549,20		549,20	
2131	Sous Total compte 2131					549,20		549,20		549,20	
21351	Bâtiments publics	99 977,13				654,40		100 631,53		100 631,53	
2135	Sous Total compte 2135	99 977,13				654,40		100 631,53		100 631,53	
213	Sous Total compte 213	99 977,13				1 203,60		101 180,73		101 180,73	
2181	Installations générales, agencements et	5 813,37						5 813,37		5 813,37	
21828	Autres matériels de transport	62 109,89			13 847,00			62 109,89	13 847,00	48 262,89	
2182	Sous Total compte 2182	62 109,89			13 847,00			62 109,89	13 847,00	48 262,89	
21838	Autre matériel informatique	9 959,64				13 923,96		23 883,60		23 883,60	
2183	Sous Total compte 2183	9 959,64				13 923,96		23 883,60		23 883,60	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	69 158,03				12 258,58		81 416,61		81 416,61	
2184	Sous Total compte 2184	69 158,03				12 258,58		81 416,61		81 416,61	
2188	Autres	47 143,83				1 770,80		48 914,63		48 914,63	
218	Sous Total compte 218	194 184,76				13 847,00		222 138,10	13 847,00	208 291,10	
21	Sous Total compte 21	294 161,89				13 847,00		323 318,83	13 847,00	309 471,83	
28181	Installations générales, agencements et		5 813,37						5 813,37		5 813,37
281828	Autres matériels de transport		39 079,17	13 847,00			4 068,00	13 847,00	43 147,17		29 300,17
28182	Sous Total compte 28182		39 079,17	13 847,00			4 068,00	13 847,00	43 147,17		29 300,17
281838	Autre matériel informatique		9 959,64						9 959,64		9 959,64
28183	Sous Total compte 28183		9 959,64						9 959,64		9 959,64
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		59 675,44				1 512,00		61 187,44		61 187,44
28184	Sous Total compte 28184		59 675,44				1 512,00		61 187,44		61 187,44
28188	Autres		46 168,72				141,00		46 309,72		46 309,72
2818	Sous Total compte 2818		160 696,34	13 847,00			5 721,00	13 847,00	166 417,34		152 570,34
281	Sous Total compte 281		160 696,34	13 847,00			5 721,00	13 847,00	166 417,34		152 570,34
28	Sous Total compte 28		160 696,34	13 847,00			5 721,00	13 847,00	166 417,34		152 570,34
	Total classe 2	294 161,89	160 696,34	13 847,00	13 847,00	83 156,94	5 721,00	391 165,83	180 264,34	363 471,83	152 570,34
4011	Fournisseurs		45 765,42	369 876,84	337 461,70			369 876,84	383 227,12		13 350,28
401	Sous Total compte 401		45 765,42	369 876,84	337 461,70			369 876,84	383 227,12		13 350,28

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4021	Bénéficiaires de l'aide sociale		92,00	492,00	400,00			492,00	492,00		0,00
402	Sous Total compte 402		92,00	492,00	400,00			492,00	492,00		0,00
4041	Fournisseurs d'immobilisations			33 156,94	33 156,94			33 156,94	33 156,94		0,00
404	Sous Total compte 404			33 156,94	33 156,94			33 156,94	33 156,94		0,00
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		22 022,09	22 022,09	168 971,08			22 022,09	190 993,17		168 971,08
40	Sous Total compte 40		67 879,51	425 547,87	539 989,72			425 547,87	607 869,23		182 321,36
411	Redevables	4 243,34		49 574,72	52 983,04			53 818,06	52 983,04	835,02	
4161	Créances douteuses	1 880,96		1 649,08	3 384,90			3 530,04	3 384,90	145,14	
416	Sous Total compte 416	1 880,96		1 649,08	3 384,90			3 530,04	3 384,90	145,14	
4181	Redevables - Produits non encore facturé			11 334,70				11 334,70		11 334,70	
418	Sous Total compte 418			11 334,70				11 334,70		11 334,70	
41	Sous Total compte 41	6 124,30		62 558,50	56 367,94			68 682,80	56 367,94	12 314,86	
421	Personnel - Rémunérations dues			403 466,02	403 466,02			403 466,02	403 466,02		0,00
427	Personnel - Oppositions			15,60	15,60			15,60	15,60		0,00
42	Sous Total compte 42			403 481,62	403 481,62			403 481,62	403 481,62		0,00
431	Sécurité sociale			170 849,17	170 849,17			170 849,17	170 849,17		0,00
437	Autres organismes sociaux		37 688,58	225 846,16	188 157,58			225 846,16	225 846,16		0,00
4386	Autres charges à payer		7 954,89	7 954,89				7 954,89	7 954,89		0,00
438	Sous Total compte 438		7 954,89	7 954,89				7 954,89	7 954,89		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
43	Sous Total compte 43		45 643,47	404 650,22	359 006,75			404 650,22	404 650,22		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			50 037,71	50 037,71			50 037,71	50 037,71		0,00
442	Sous Total compte 442			50 037,71	50 037,71			50 037,71	50 037,71		0,00
44312	Recettes - Amiable			4 000,00				4 000,00		4 000,00	
4431	Sous Total compte 4431			4 000,00				4 000,00		4 000,00	
44341	Dépenses				49 042,43				49 042,43		49 042,43
44342	Recettes - Amiable	4 000,00		1 122 000,00	1 122 000,00			1 126 000,00	1 122 000,00	4 000,00	
44346	Recettes - Contentieux			4 000,00	4 000,00			4 000,00	4 000,00		0,00
4434	Sous Total compte 4434	4 000,00		1 126 000,00	1 175 042,43			1 130 000,00	1 175 042,43		45 042,43
44351	Dépenses			1 800,00	1 800,00			1 800,00	1 800,00		0,00
4435	Sous Total compte 4435			1 800,00	1 800,00			1 800,00	1 800,00		0,00
443	Sous Total compte 443	4 000,00		1 131 800,00	1 176 842,43			1 135 800,00	1 176 842,43		41 042,43
447	Autres impôts, taxes et versements assim			4 981,27	4 981,27			4 981,27	4 981,27		0,00
4486	Autres charges à payer		49 042,43	49 042,43				49 042,43	49 042,43		0,00
4487	Produits à recevoir			4 083,75				4 083,75		4 083,75	
448	Sous Total compte 448		49 042,43	53 126,18				53 126,18	49 042,43	4 083,75	
44	Sous Total compte 44	4 000,00	49 042,43	1 239 945,16	1 231 861,41			1 243 945,16	1 280 903,84		36 958,68
4621	Créances sur cessions d'immobilisations			4 000,00	4 000,00			4 000,00	4 000,00		0,00
462	Sous Total compte 462			4 000,00	4 000,00			4 000,00	4 000,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
466	Excédents de versement		880,33		160,72				1 041,05		1 041,05
46711	Autres comptes créditeurs		4 139,60	249 684,90	247 099,30			249 684,90	251 238,90		1 554,00
4671	Sous Total compte 4671		4 139,60	249 684,90	247 099,30			249 684,90	251 238,90		1 554,00
46721	Débiteurs divers - Amiable			10 192,12	9 992,12			10 192,12	9 992,12	200,00	
4672	Sous Total compte 4672			10 192,12	9 992,12			10 192,12	9 992,12	200,00	
467	Sous Total compte 467		4 139,60	259 877,02	257 091,42			259 877,02	261 231,02		1 354,00
4686	Charges à payer		150,00	150,00				150,00	150,00		0,00
468	Sous Total compte 468		150,00	150,00				150,00	150,00		0,00
46	Sous Total compte 46		5 169,93	264 027,02	261 252,14			264 027,02	266 422,07		2 395,05
4711	Versements des régisseurs		18 939,79	208 309,15	189 369,36			208 309,15	208 309,15		0,00
4712	Virements réimputés		200,00	200,00	200,00			200,00	400,00		200,00
47134	Subventions			156 125,00	156 125,00			156 125,00	156 125,00		0,00
47138	Autres			468 316,14	468 316,14			468 316,14	468 316,14		0,00
4713	Sous Total compte 4713			624 441,14	624 441,14			624 441,14	624 441,14		0,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physique			535,77	535,77			535,77	535,77		0,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales				216,19				216,19		216,19
47141	Sous Total compte 47141			535,77	751,96			535,77	751,96		216,19
47143	Flux d'encaissements à réimputer			4 000,00	4 000,00			4 000,00	4 000,00		0,00
4714	Sous Total compte 4714			4 535,77	4 751,96			4 535,77	4 751,96		216,19

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4718	Autres recettes à régulariser		0,10	19 083,39	19 263,29			19 083,39	19 263,39		180,00
471	Sous Total compte 471		19 139,89	856 569,45	838 025,75			856 569,45	857 165,64		596,19
47218	Autres dépenses			31 498,04	31 498,04			31 498,04	31 498,04		0,00
4721	Sous Total compte 4721			31 498,04	31 498,04			31 498,04	31 498,04		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			19 035,79	19 035,79			19 035,79	19 035,79		0,00
472	Sous Total compte 472			50 533,83	50 533,83			50 533,83	50 533,83		0,00
47	Sous Total compte 47		19 139,89	907 103,28	888 559,58			907 103,28	907 699,47		596,19
	Total classe 4	10 124,30	186 875,23	3 707 313,67	3 740 519,16			3 717 437,97	3 927 394,39	24 598,61	234 555,03
5118	Autres valeurs à l'encaissement			431,12	431,12			431,12	431,12		0,00
511	Sous Total compte 511			431,12	431,12			431,12	431,12		0,00
515	Compte au Trésor	484 649,66		1 573 000,63	1 571 043,67			2 057 650,29	1 571 043,67	486 606,62	
51	Sous Total compte 51	484 649,66		1 573 431,75	1 571 474,79			2 058 081,41	1 571 474,79	486 606,62	
5411	Régisseurs d'avances (avances)			0,38	0,38			0,38	0,38		0,00
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	100,00						100,00		100,00	
541	Sous Total compte 541	100,00		0,38	0,38			100,38	0,38	100,00	
54	Sous Total compte 54	100,00		0,38	0,38			100,38	0,38	100,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			9 721,00	9 721,00			9 721,00	9 721,00		0,00
584	Encaissement par lecture optique			407,20	407,20			407,20	407,20		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e			2 544,95	2 544,95			2 544,95	2 544,95		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
587	Sous Total compte 587			2 544,95	2 544,95			2 544,95	2 544,95		0,00
58	Sous Total compte 58			12 673,15	12 673,15			12 673,15	12 673,15		0,00
	Total classe 5	484 749,66		1 586 105,28	1 584 148,32			2 070 854,94	1 584 148,32	486 706,62	
6042	Achats de prestations de services (autre					200 442,90	17 793,68	200 442,90	17 793,68	182 649,22	
604	Sous Total compte 604					200 442,90	17 793,68	200 442,90	17 793,68	182 649,22	
60623	Alimentation					26 356,71	73,73	26 356,71	73,73	26 282,98	
60628	Autres fournitures non stockées					282,18	282,18	282,18	282,18		0,00
6062	Sous Total compte 6062					26 638,89	355,91	26 638,89	355,91	26 282,98	
60631	Fournitures d'entretien					292,75		292,75		292,75	
60632	Fournitures de petit équipement					1 462,10	399,74	1 462,10	399,74	1 062,36	
60636	Habillement et Vêtements de travail					123,00	123,00	123,00	123,00		0,00
6063	Sous Total compte 6063					1 877,85	522,74	1 877,85	522,74	1 355,11	
6068	Autres matières et fournitures.					4 672,96	412,81	4 672,96	412,81	4 260,15	
606	Sous Total compte 606					33 189,70	1 291,46	33 189,70	1 291,46	31 898,24	
60	Sous Total compte 60					233 632,60	19 085,14	233 632,60	19 085,14	214 547,46	
611	Contrats de prestations de services					149 631,45	4 655,45	149 631,45	4 655,45	144 976,00	
6132	Locations immobilières					1 600,00		1 600,00		1 600,00	
61351	Matériel roulant					739,00		739,00		739,00	
61358	Autres					475,20		475,20		475,20	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6135	Sous Total compte 6135					1 214,20		1 214,20		1 214,20	
613	Sous Total compte 613					2 814,20		2 814,20		2 814,20	
614	Charges locatives et de copropriété					138,00		138,00		138,00	
61558	Autres biens mobiliers					300,00	300,00	300,00	300,00		0,00
6155	Sous Total compte 6155					300,00	300,00	300,00	300,00		0,00
615	Sous Total compte 615					300,00	300,00	300,00	300,00		0,00
6161	Multirisques					3 066,71		3 066,71		3 066,71	
616	Sous Total compte 616					3 066,71		3 066,71		3 066,71	
6182	Documentation générale et technique					155,00		155,00		155,00	
6184	Versements à des organismes de formation					468,50		468,50		468,50	
618	Sous Total compte 618					623,50		623,50		623,50	
61	Sous Total compte 61					156 573,86	4 955,45	156 573,86	4 955,45	151 618,41	
6234	Réceptions					1 774,24	224,97	1 774,24	224,97	1 549,27	
6236	Catalogues et imprimés					5 550,80		5 550,80		5 550,80	
6238	Divers					117,92		117,92		117,92	
623	Sous Total compte 623					7 442,96	224,97	7 442,96	224,97	7 217,99	
6245	Transports de personnes extérieures à la					7 006,91		7 006,91		7 006,91	
6247	Transports collectifs du personnel					679,88	679,88	679,88	679,88		0,00
624	Sous Total compte 624					7 686,79	679,88	7 686,79	679,88	7 006,91	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6251	Voyages, déplacements et missions					1 225,21		1 225,21		1 225,21	
625	Sous Total compte 625					1 225,21		1 225,21		1 225,21	
6262	Frais de télécommunications					24,71	24,71	24,71	24,71		0,00
626	Sous Total compte 626					24,71	24,71	24,71	24,71		0,00
627	Services bancaires et assimilés.					91,41		91,41		91,41	
6281	Concours divers (cotisations...)					2 803,50		2 803,50		2 803,50	
62871	A la collectivité de rattachement 4					136 009,79	49 042,43	136 009,79	49 042,43	86 967,36	
62876	Au GFP de rattachement					1 800,00		1 800,00		1 800,00	
6287	Sous Total compte 6287					137 809,79	49 042,43	137 809,79	49 042,43	88 767,36	
628	Sous Total compte 628					140 613,29	49 042,43	140 613,29	49 042,43	91 570,86	
62	Sous Total compte 62					157 084,37	49 971,99	157 084,37	49 971,99	107 112,38	
6331	Versement mobilité					9 578,00		9 578,00		9 578,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					479,00		479,00		479,00	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					11 291,74		11 291,74		11 291,74	
633	Sous Total compte 633					21 348,74		21 348,74		21 348,74	
63	Sous Total compte 63					21 348,74		21 348,74		21 348,74	
64111	Rémunération principale					364 576,45		364 576,45		364 576,45	
64112	Supplément familial de traitement et ind					4 985,28		4 985,28		4 985,28	
64113	NBI					10 491,34		10 491,34		10 491,34	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64118	Autres indemnités.					90 492,10		90 492,10		90 492,10	
6411	Sous Total compte 6411					470 545,17		470 545,17		470 545,17	
64131	Rémunérations					80 563,76		80 563,76		80 563,76	
64132	Supplément familial de traitement et ind					2 800,87		2 800,87		2 800,87	
64138	Primes et autres indemnités					16 517,26		16 517,26		16 517,26	
6413	Sous Total compte 6413					99 881,89		99 881,89		99 881,89	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						1 623,14		1 623,14		1 623,14
641	Sous Total compte 641					570 427,06	1 623,14	570 427,06	1 623,14	568 803,92	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					85 344,00		85 344,00		85 344,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					127 865,45		127 865,45		127 865,45	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					3 996,00		3 996,00		3 996,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					23 367,94	7 954,89	23 367,94	7 954,89	15 413,05	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					1 455,48		1 455,48		1 455,48	
645	Sous Total compte 645					242 028,87	7 954,89	242 028,87	7 954,89	234 073,98	
6474	Versements aux oeuvres sociales					3 172,00		3 172,00		3 172,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie					906,50		906,50		906,50	
6478	Autres charges sociales diverses					4 938,59		4 938,59		4 938,59	
6479	Remboursements sur autres charges social						2 100,00		2 100,00		2 100,00
647	Sous Total compte 647					9 017,09	2 100,00	9 017,09	2 100,00	6 917,09	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64	Sous Total compte 64					821 473,02	11 678,03	821 473,02	11 678,03	809 794,99	
65133	Secours d'urgence					14 015,02	200,00	14 015,02	200,00	13 815,02	
65134	Aides					3 117,26	1 048,00	3 117,26	1 048,00	2 069,26	
65138	Autres secours					15 078,00		15 078,00		15 078,00	
6513	Sous Total compte 6513					32 210,28	1 248,00	32 210,28	1 248,00	30 962,28	
651	Sous Total compte 651					32 210,28	1 248,00	32 210,28	1 248,00	30 962,28	
6541	Créances admises en non-valeur					2 544,95		2 544,95		2 544,95	
6542	Créances éteintes					94,43		94,43		94,43	
654	Sous Total compte 654					2 639,38		2 639,38		2 639,38	
65748	Autres personnes de droit privé					171 880,00		171 880,00		171 880,00	
6574	Sous Total compte 6574					171 880,00		171 880,00		171 880,00	
657	Sous Total compte 657					171 880,00		171 880,00		171 880,00	
65818	Autres					558,00		558,00		558,00	
6581	Sous Total compte 6581					558,00		558,00		558,00	
65888	Autres					1,63		1,63		1,63	
6588	Sous Total compte 6588					1,63		1,63		1,63	
658	Sous Total compte 658					559,63		559,63		559,63	
65	Sous Total compte 65					207 289,29	1 248,00	207 289,29	1 248,00	206 041,29	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					1 943,95		1 943,95		1 943,95	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6761	Différences sur réalisations (positives)					4 000,00		4 000,00		4 000,00	
676	Sous Total compte 676					4 000,00		4 000,00		4 000,00	
67	Sous Total compte 67					5 943,95		5 943,95		5 943,95	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					5 721,00		5 721,00		5 721,00	
681	Sous Total compte 681					5 721,00		5 721,00		5 721,00	
68	Sous Total compte 68					5 721,00		5 721,00		5 721,00	
	Total classe 6					1 609 066,83	86 938,61	1 609 066,83	86 938,61	1 525 851,36	3 723,14
70311	Concession dans les cimetières (produit						11 820,00		11 820,00		11 820,00
7031	Sous Total compte 7031						11 820,00		11 820,00		11 820,00
703	Sous Total compte 703						11 820,00		11 820,00		11 820,00
7066	Redevances et droits des services à cara					212,07	201 274,98	212,07	201 274,98		201 062,91
706	Sous Total compte 706					212,07	201 274,98	212,07	201 274,98		201 062,91
70	Sous Total compte 70					212,07	213 094,98	212,07	213 094,98		212 882,91
74718	Autres						184 330,00		184 330,00		184 330,00
7471	Sous Total compte 7471						184 330,00		184 330,00		184 330,00
74741	Communes membres du GFP						8 083,75		8 083,75		8 083,75
74748	Autres communes						1 118 000,00		1 118 000,00		1 118 000,00
7474	Sous Total compte 7474						1 126 083,75		1 126 083,75		1 126 083,75
74751	GFP de rattachement						21 350,00		21 350,00		21 350,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7475	Sous Total compte 7475						21 350,00		21 350,00		21 350,00
747888	Autres						11 000,00		11 000,00		11 000,00
74788	Sous Total compte 74788						11 000,00		11 000,00		11 000,00
7478	Sous Total compte 7478						11 000,00		11 000,00		11 000,00
747	Sous Total compte 747						1 342 763,75		1 342 763,75		1 342 763,75
74	Sous Total compte 74						1 342 763,75		1 342 763,75		1 342 763,75
756	Libéralités reçues						90,00		90,00		90,00
75888	Autres						4 578,97		4 578,97		4 578,97
7588	Sous Total compte 7588						4 578,97		4 578,97		4 578,97
758	Sous Total compte 758						4 578,97		4 578,97		4 578,97
75	Sous Total compte 75						4 668,97		4 668,97		4 668,97
775	Produits des cessions d'immobilisations						4 000,00		4 000,00		4 000,00
77	Sous Total compte 77						4 000,00		4 000,00		4 000,00
	Total classe 7						212,07		1 564 527,70		212,07
	Total général	793 895,30	793 895,30	5 317 648,82	5 348 897,35	1 692 435,84	1 661 187,31	7 803 979,96	7 803 979,96	2 401 487,87	2 401 487,87

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2024

09101 - CCAS GIVORS

Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES		
	Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								0,00	0,00
Portefeuille									
CHEQUES D ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISES	1 250,00	15 000,00	16 250,00	0,00	8 500,00	8 500,00	7 750,00	0,00	
SOUS-TOTAL COMPTE 861	1 250,00	15 000,00	16 250,00	0,00	8 500,00	8 500,00	7 750,00	0,00	
862								0,00	0,00
Correspondant									
CHEQUES D ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISES	5 480,00	8 500,00	13 980,00	0,00	7 580,00	7 580,00	6 400,00	0,00	
SOUS-TOTAL COMPTE 862	5 480,00	8 500,00	13 980,00	0,00	7 580,00	7 580,00	6 400,00	0,00	
863								0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur									
CHEQUES D ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISES	0,00	7 580,00	7 580,00	6 730,00	15 000,00	21 730,00	0,00	14 150,00	
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	7 580,00	7 580,00	6 730,00	15 000,00	21 730,00	0,00	14 150,00	
TOTAUX	6 730,00	31 080,00	37 810,00	6 730,00	31 080,00	37 810,00	14 150,00	14 150,00	

Page des signatures

09101 - CCAS GIVORS

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BLACHE Lilian (1013703646-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

A DRFiP DE RHONE-ALPES ET DU D..., le 10/03/2025

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CCAS GIVORS** pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

GAUCHER Jean-Marc (1002662472-0), CSC des Finances Publiques de 2ème catégorie

A GIVORS, le 11/03/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 1 AVRIL 2025

Convocation : 27/03/25

Affichage liste délibérations : 03/04/25

Membres : 17 Présidente : Françoise BATUT

Présents : 12 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt-cinq, le un avril à 18h30, salle Brouès,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ABSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Dalila BOUGHOUICHE ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Monsieur Xavier REBECHE

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Monsieur le président ne pouvant pas prendre part au vote du compte administratif, il propose de désigner madame Françoise Batut comme présidente de séance. Le conseil d'administration la nomme à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le compte administratif constitue le document comptable, par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire. Il doit être soumis pour approbation à l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante.

L'exécution du compte administratif 2024 fait ressortir les résultats suivants :

Au regard de ces éléments et du rapport de présentation du compte administratif 2024 joint à la présente délibération,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

12 VOIX POUR



SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement 2024 (A)	1 568 038,77 €
Dépenses de fonctionnement 2024 (B)	1 525 851,36 €
Résultat de l'exercice 2024 (C=A-B)	42 187,41 €
Résultat antérieur reporté (D)	165 466,79 €
Résultat cumulé de clôture 2024 (E=C+D)	207 654,20 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement 2024 (F)	9 721,00 €
Dépenses d'investissement 2024 (G)	83 156,94 €
Résultat de l'exercice 2024 (H=F-G)	- 73 435,94 €
Résultat antérieur reporté (I)	142 531,94 €
Résultat cumulé de clôture 2024 (J=H+I)	69 096,00 €
Reste à réaliser en dépenses 2024	693,62 €

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2024 du C.C.A.S.

La présidente,

Françoise BATUT

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

BUDGET 2024 - CCAS DE GIVORS

ETAT DES RESTES A REALISER 2024 VERS 2025

Dépenses

ENGAGEMENT	TIERS	LIBELLE	FONCTION	NATURE	MONTANT TTC
AG24001901P	LYRECO	ARMOIRE A RIDEAU	028	21848	693,62 €
TOTAL					693,62 €

A Givors, le 16 janvier 2025

Mohamed Boudjellaba

Président du CCAS de Givors



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_2-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : CCAS DE GIVORS (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 26691005800012

POSTE COMPTABLE : 069007

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : CCAS DE GIVORS (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	35

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	37
A1.01 - Opérations non ventilables	39
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	40
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	43
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	44
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	45
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	48
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	51
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	54
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	55
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	58
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	60
A1.908 - Fonction 8 - Transports	63
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	67
A2.01 - Opérations non ventilables	69
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	70
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	76
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	77
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	78
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	81
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	84
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	90
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	91
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	92
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	95
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	97
A2.938 - Fonction 8 - Transports	100

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2024

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	104
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	105
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	106
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	109
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	110
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	111
B13 - Opérations liées aux cessions	112
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	113
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	114
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	115
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	117
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	121

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_2-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2024

A - Arrêté et signatures

125

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'étus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	21048

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	29300153.00

Informations financières – ratios

		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	72.03
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	74.50
3	Dépenses d'équipement brut / population	3.95
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	55.07
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	96.69
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	5.30
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	3.31

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	1 609 008,30	1 577 759,77	307 998,73	A1	276 750,20
Investissement	83 156,94	9 721,00	(2) 142 531,94	A2	69 096,00
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	1 525 851,36	1 568 038,77	(3) 165 466,79	A3	207 654,20

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	693,62	III + IV	0,00	B1 -693,62
Investissement	I	693,62	III	0,00	B2 -693,62
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	276 056,58
Investissement	A2 + B2	68 402,38
Fonctionnement	A3 + B3	207 654,20

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 693,62
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	693,62
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 525 851,36	G	1 568 038,77
	Section d'investissement	B	83 156,94	H	9 721,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	165 466,79 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	142 531,94 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	1 609 008,30	= G + H + I + J	1 885 758,50
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	693,62	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	693,62	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	1 525 851,36	= G + I + K	1 733 505,56
	Section d'investissement	= B + D + F	83 850,56	= H + J + L	152 252,94
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 609 701,92	= G + H + I + J + K + L	1 885 758,50

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	4 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	50 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	29 156,94	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		83 156,94	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		83 156,94	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	9 721,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		0,00	9 721,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	83 156,94	II + IV	9 721,00
--------------	---------	------------------	---------	-----------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	142 531,94
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	83 156,94	II + IV + VI + VII	152 252,94
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		69 096,00		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	473 278,25	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	212 882,91
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	834 866,87	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	1 342 763,75
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	206 041,29	75 Autres produits de gestion courante (1)	4 668,97
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	3 723,14
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	1 514 186,41	Total recettes de gestion des services	1 564 038,77
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	1 943,95	77 Produits spécifiques (1)	4 000,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 1 516 130,36	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 1 568 038,77

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	9 721,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 9 721,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 1 525 851,36	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 1 568 038,77
---	-----------------------------	---	-----------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 165 466,79

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 1 525 851,36	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 1 733 505,56
---	---------------------------------	---	----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	207 654,20
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	4 000,00	0,00	4 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	50 000,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	29 156,94	0,00	29 156,94
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		83 156,94	0,00	83 156,94

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	473 278,25		473 278,25
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	834 866,87		834 866,87
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	206 041,29	0,00	206 041,29
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	1 943,95	4 000,00	5 943,95
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	5 721,00	5 721,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 516 130,36	9 721,00	1 525 851,36

Pour information D 002 Résultat négatif reporté

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_2-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2024

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		4 000,00	4 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 721,00	5 721,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	9 721,00	9 721,00

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	142 531,94
--	-------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	3 723,14		3 723,14
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	212 882,91		212 882,91
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 342 763,75		1 342 763,75
75	Autres produits de gestion courante (8)	4 668,97	0,00	4 668,97
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	4 000,00	0,00	4 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 568 038,77	0,00	1 568 038,77

Pour information R002 Résultat positif reporté	165 466,79
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2024

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_2-DE



III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		148 531,94	83 156,94	693,62	64 681,38	0,00	83 156,94
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 000,00	4 000,00	0,00	2 000,00	0,00	4 000,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	92 531,94	29 156,94	693,62	62 681,38	0,00	29 156,94
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		148 531,94	83 156,94	693,62	64 681,38	0,00	83 156,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		148 531,94	83 156,94	693,62	64 681,38	0,00	83 156,94
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées		148 531,94	83 156,94	693,62	64 681,38	0,00	83 156,94

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_2-DE

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL	6 000,00	9 721,00	0,00	-3 721,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	6 000,00	9 721,00	0,00	-3 721,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	6 000,00	9 721,00	0,00	-3 721,00
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	142 531,94	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées	148 531,94	152 252,94	0,00	-3 721,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2024

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2024

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE							A1
Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		148 531,94	83 156,94	693,62	64 681,38	0,00	83 156,94
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 000,00	4 000,00	0,00	2 000,00	0,00	4 000,00
2051	Concessions, droits similaires	6 000,00	4 000,00	0,00	2 000,00	0,00	4 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	92 531,94	29 156,94	693,62	62 681,38	0,00	29 156,94
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	550,00	549,20	0,00	0,80	0,00	549,20
21351	Bâtiments publics	655,00	654,40	0,00	0,60	0,00	654,40
21828	Autres matériels de transport	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	19 041,82	13 923,96	0,00	5 117,86	0,00	13 923,96
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 990,91	12 258,58	693,62	8 038,71	0,00	12 258,58
2188	Autres immobilisations corporelles	31 294,21	1 770,80	0,00	29 523,41	0,00	1 770,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		148 531,94	83 156,94	693,62	64 681,38	0,00	83 156,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		148 531,94	83 156,94	693,62	64 681,38	0,00	83 156,94
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
 Reçu en préfecture le 02/04/2025
 Publié le 02/04/2025
 ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_2-DE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour réali dans AP	Pour info réalisations émis N-1
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2024

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2024

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL	6 000,00	9 721,00	0,00	-3 721,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	6 000,00	9 721,00	-3 721,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	4 000,00	-4 000,00
281828	Autres matériels de transport	4 068,00	4 068,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 791,00	1 512,00	279,00
28188	Autres immo. corporelles	141,00	141,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		6 000,00	9 721,00	-3 721,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2024

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2024

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		1 679 145,79	1 356 880,28	168 971,08	0,00	153 294,43	0,00	1 525 851,36
011	Charges à caractère général (3)	589 921,05	314 307,17	158 971,08	0,00	116 642,80	0,00	473 278,25
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	865 261,00	834 866,87	0,00	0,00	30 394,13		834 866,87
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	216 019,38	196 041,29	10 000,00	0,00	9 978,09	0,00	206 041,29
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 671 201,43	1 345 215,33	168 971,08	0,00	157 015,02	0,00	1 514 186,41
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	1 944,36	1 943,95	0,00	0,00	0,41		1 943,95
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		1 944,36	1 943,95	0,00	0,00	0,41		1 943,95
Total des dépenses réelles		1 673 145,79	1 347 159,28	168 971,08	0,00	157 015,43	0,00	1 516 130,36
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	6 000,00	9 721,00			-3 721,00		9 721,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		6 000,00	9 721,00			-3 721,00		9 721,00

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 679 145,79	1 356 880,28	168 971,08	0,00	153 294,43	0,00	1 525 851,36
--	---------------------	---------------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2024

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_2-DE

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		1 513 679,00	1 552 620,32	15 418,45	0,00	-54 359,77
013	Atténuations de charges (3)	1 000,00	3 723,14	0,00	0,00	-2 723,14
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	207 235,00	201 548,21	11 334,70	0,00	-5 647,91
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 301 584,00	1 338 680,00	4 083,75	0,00	-41 179,75
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 860,00	4 668,97	0,00	0,00	-808,97
Total des recettes de gestion des services		1 513 679,00	1 548 620,32	15 418,45	0,00	-50 359,77
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	4 000,00	0,00	0,00	-4 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	4 000,00	0,00	0,00	-4 000,00
Total des recettes réelles		1 513 679,00	1 552 620,32	15 418,45	0,00	-54 359,77
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	165 466,79					
---	-------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 679 145,79	1 718 087,11	15 418,45	0,00	-54 359,77
--	---------------------	---------------------	------------------	-------------	-------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2024

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		1 679 145,79	1 356 880,28	168 971,08	0,00	153 294,43	0,00	1 525 851,36
011	Charges à caractère général (4)	589 921,05	314 307,17	158 971,08	0,00	116 642,80	0,00	473 278,25
6042	Achats de prestations de services	199 639,20	158 969,71	23 679,51	0,00	16 989,98	0,00	182 649,22
60623	Alimentation	29 296,69	945,53	25 337,45	0,00	3 013,71	0,00	26 282,98
60631	Fournitures d'entretien	300,00	292,75	0,00	0,00	7,25	0,00	292,75
60632	Fournitures de petit équipement	1 597,64	1 062,36	0,00	0,00	535,28	0,00	1 062,36
60636	Habillement et vêtements de travail	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	6 168,00	4 116,05	144,10	0,00	1 907,85	0,00	4 260,15
611	Contrats de prestations de services	180 233,85	125 386,99	19 589,01	0,00	35 257,85	0,00	144 976,00
6132	Locations immobilières	1 600,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
61351	Matériel roulant	2 000,00	739,00	0,00	0,00	1 261,00	0,00	739,00
61358	Autres	475,20	475,20	0,00	0,00	0,00	0,00	475,20
614	Charges locatives et de copropriété	200,00	138,00	0,00	0,00	62,00	0,00	138,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	3 325,00	3 066,71	0,00	0,00	258,29	0,00	3 066,71
6182	Documentation générale et technique	155,00	155,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155,00
6184	Versements à des organismes de formation	640,00	343,57	124,93	0,00	171,50	0,00	468,50
6234	Réceptions	2 623,31	1 549,27	0,00	0,00	1 074,04	0,00	1 549,27
6236	Catalogues et imprimés	5 550,80	2 540,00	3 010,80	0,00	0,00	0,00	5 550,80
6238	Divers	150,00	0,00	117,92	0,00	32,08	0,00	117,92
6245	Transports de personnes extérieures	7 500,00	7 006,91	0,00	0,00	493,09	0,00	7 006,91
6251	Voyages, déplacements et missions	1 500,00	1 225,21	0,00	0,00	274,79	0,00	1 225,21
6262	Frais de télécommunications	1 150,00	0,00	0,00	0,00	1 150,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00	91,41	0,00	0,00	58,59	0,00	91,41
6281	Concours divers (cotisations)	3 614,00	2 803,50	0,00	0,00	810,50	0,00	2 803,50
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	138 952,36	0,00	86 967,36	0,00	51 985,00	0,00	86 967,36
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	865 261,00	834 866,87	0,00	0,00	30 394,13		834 866,87
6331	Versement mobilité	9 707,45	9 578,00	0,00	0,00	129,45		9 578,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	484,84	479,00	0,00	0,00	5,84		479,00



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 583,78	11 291,74	0,00	0,00	-707,96		11 291,74
64111	Rémunération principale titulaires	388 426,43	364 576,45	0,00	0,00	23 849,98		364 576,45
64112	SFT, indemnité de résidence	4 493,26	4 985,28	0,00	0,00	-492,02		4 985,28
64113	NBI	9 272,66	10 491,34	0,00	0,00	-1 218,68		10 491,34
64118	Autres indemnités	101 404,43	90 492,10	0,00	0,00	10 912,33		90 492,10
64131	Rémunérations	70 870,66	80 563,76	0,00	0,00	-9 693,10		80 563,76
64132	SFT, indemnité de résidence	2 385,36	2 800,87	0,00	0,00	-415,51		2 800,87
64138	Primes et autres indemnités	12 746,22	16 517,26	0,00	0,00	-3 771,04		16 517,26
6417	Rémunérations des apprentis	3 700,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00		0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	88 295,72	85 344,00	0,00	0,00	2 951,72		85 344,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	132 603,80	127 865,45	0,00	0,00	4 738,35		127 865,45
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 444,59	3 996,00	0,00	0,00	-551,41		3 996,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	14 474,77	15 413,05	0,00	0,00	-938,28		15 413,05
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 517,28	1 455,48	0,00	0,00	61,80		1 455,48
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 689,00	3 172,00	0,00	0,00	517,00		3 172,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	908,75	906,50	0,00	0,00	2,25		906,50
6478	Autres charges sociales diverses	6 252,00	4 938,59	0,00	0,00	1 313,41		4 938,59
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	216 019,38	196 041,29	10 000,00	0,00	9 978,09	0,00	206 041,29
65133	Secours d'urgence	16 000,00	13 815,02	0,00	0,00	2 184,98	0,00	13 815,02
65134	Aides	6 500,00	2 069,26	0,00	0,00	4 430,74	0,00	2 069,26
65138	Autres secours	17 442,00	5 078,00	10 000,00	0,00	2 364,00	0,00	15 078,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 544,95	2 544,95	0,00	0,00	0,00	0,00	2 544,95
6542	Créances éteintes	94,43	94,43	0,00	0,00	0,00	0,00	94,43
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	172 880,00	171 880,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	171 880,00
65818	Autres	558,00	558,00	0,00	0,00	0,00	0,00	558,00
65888	Autres	0,00	1,63	0,00	0,00	-1,63	0,00	1,63
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 671 201,43	1 345 215,33	168 971,08	0,00	157 015,02	0,00	1 514 186,41
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gerés dans le cadre d'une AE	gerés hors AE
67	Charges spécifiques (4)	1 944,36	1 943,95	0,00	0,00	0,41		1 943,95
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 944,36	1 943,95	0,00	0,00	0,41		1 943,95
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		1 944,36	1 943,95	0,00	0,00	0,41		1 943,95
Total des dépenses réelles		1 673 145,79	1 347 159,28	168 971,08	0,00	157 015,43	0,00	1 516 130,36
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	6 000,00	9 721,00			-3 721,00		9 721,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	4 000,00			-4 000,00		4 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	6 000,00	5 721,00			279,00		5 721,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		6 000,00	9 721,00			-3 721,00		9 721,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – ADOPTION DU CA						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		1 513 679,00	1 552 620,32	15 418,45	0,00	-54 359,77
013	Atténuations de charges (4)	1 000,00	3 723,14	0,00	0,00	-2 723,14
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 000,00	1 623,14	0,00	0,00	-623,14
6479	Remboursur sur autres charges sociales	0,00	2 100,00	0,00	0,00	-2 100,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	207 235,00	201 548,21	11 334,70	0,00	-5 647,91
70311	Concessions cimetières (produit net)	11 820,00	11 820,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	195 415,00	189 728,21	11 334,70	0,00	-5 647,91
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 301 584,00	1 338 680,00	4 083,75	0,00	-41 179,75
74718	Autres participations Etat	155 500,25	184 330,00	0,00	0,00	-28 829,75
74741	Participation communes membres du GFP	8 083,75	4 000,00	4 083,75	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	1 118 000,00	1 118 000,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	18 000,00	21 350,00	0,00	0,00	-3 350,00
747888	Autres	2 000,00	11 000,00	0,00	0,00	-9 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	3 860,00	4 668,97	0,00	0,00	-808,97
756	Libéralités reçues	90,00	90,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	3 770,00	4 578,97	0,00	0,00	-808,97
Total des recettes de gestion des services		1 513 679,00	1 548 620,32	15 418,45	0,00	-50 359,77
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	4 000,00	0,00	0,00	-4 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	4 000,00	0,00	0,00	-4 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		1 513 679,00	1 552 620,32	15 418,45	0,00	-54 359,77
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées »

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
 Reçu en préfecture le 02/04/2025
 Publié le (compte 73121) 
 ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_2-DE

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	2 438,72	0,00	0,00	0,00	0,00	80 718,22	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 438,72	0,00	0,00	0,00	0,00	26 718,22	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		83 156,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		4 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		29 156,94
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		0,00
	RECETTES		0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							028 Autres moyens généraux
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 438,72
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 612,52
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	826,20
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 438,72
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 612,52
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	826,20
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecotes primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
		DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	80 718,22	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00	0,00	549,20	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	654,40	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	13 923,96	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	10 646,06	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	944,60	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 718,22
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	549,20
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	654,40
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 923,96
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 646,06
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	944,60
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52	53	54	55				
		Politique de la ville	Agglomérations et villes moyennes	Espace rural et autres espaces de dév.	Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoielement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Halles, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		2 730,79	512 750,86	0,00	0,00	0,00	0,00	999 811,44	0,00
011	Charges à caractère général	91,41	98 177,01	0,00	0,00	0,00	0,00	374 172,56	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	242 692,22	0,00	0,00	0,00	0,00	592 174,65	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 639,38	171 881,63	0,00	0,00	0,00	0,00	31 520,28	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 943,95	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		7 030,89	1 111 912,89	0,00	0,00	0,00	0,00	449 094,99	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	3 723,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	15 356,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 526,91	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 092 833,75	0,00	0,00	0,00	0,00	249 930,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 030,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 638,08	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		837,27	0,00	0,00	0,00	0,00		1 516 130,36
011	Charges à caractère général	837,27	0,00	0,00	0,00	0,00		473 278,25
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		834 866,87
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		206 041,29
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 943,95
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 568 038,77
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 723,14
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		212 882,91
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 342 763,75
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 668,97
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
DEPENSES			2 730,79
627	Services bancaires et assimilés		91,41
6541	Créances admises en non-valeur		2 544,95
6542	Créances éteintes		94,43
6761	Différences sur réalisations (positives)		0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles		0,00
RECETTES			7 030,89
756	Libéralités reçues		90,00
75888	Autres		2 940,89
775	Produits des cessions d'immobilisations		4 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		3 066,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	509 684,15
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 943,54
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47,64
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288,00
6161	Multirisques	3 066,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117,92
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87,34
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 703,50
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 967,36
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 421,91
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121,29
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 491,76
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 492,39
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 210,77
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 330,16
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 744,65
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 477,15
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 503,02
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 413,05
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468,98
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 172,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	906,50
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 938,59
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 880,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,63
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 111 912,89
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 623,14

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2024

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
6479	Rembours sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 820,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 536,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 500,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 083,75
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 046 250,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2024

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	512 750,86
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 943,54
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47,64
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 066,71
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117,92
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87,34
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 703,50
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 967,36
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 421,91
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121,29
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 491,76
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 492,39
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 210,77
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 330,16
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 744,65
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 477,15
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 503,02
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 413,05
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468,98
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 172,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	906,50
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 938,59
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 880,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,63
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 111 912,89

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
 Reçu en préfecture le 02/04/2025
 Publié le
 ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_2-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions		
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 623,14	
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00	
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 820,00	
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 536,00	
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 500,00	
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 083,75	
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 046 250,00	
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours		2572 Missions administratives
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					326 Manifestations sportives
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	135 196,38	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	2 655,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	128 960,38	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	475,20	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	138,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	390,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00	319,80	0,00	0,00	0,00
65134	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65138	Autres secours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	558,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	46 830,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	46 830,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	1 253,83	257 557,79	4 465,50	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	93,90	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	499,35	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 180,00	2 960,00	4 349,50	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	468,50	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	73,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	541,70	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	3 251,74	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	162,57	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	3 544,90	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	61 166,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	1 888,18	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	2 912,30	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	10 832,26	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	79 841,05	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	2 800,87	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	16 517,26	0,00	0,00	0,00	0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2024

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale								
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance			
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	39 577,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	24 957,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	3 966,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	244,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65134	Aides	0,00	0,00	0,00	1 329,99	116,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65138	Autres secours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	171 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	71 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	358 632,50	242 705,44	0,00	0,00	999 811,44
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	179 705,68	0,00	0,00	0,00	179 705,68
60623	Alimentation	0,00	0,00	26 189,08	0,00	0,00	0,00	26 282,98
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	292,75	0,00	0,00	0,00	292,75
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	1 014,72	0,00	0,00	0,00	1 014,72
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	1 105,80	0,00	0,00	0,00	4 260,15
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	4 525,00	2 713,12	0,00	0,00	144 688,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	739,00	0,00	0,00	0,00	739,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	475,20
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468,50
6234	Réceptions	0,00	0,00	712,00	0,00	0,00	0,00	712,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	5 160,80	0,00	0,00	0,00	5 550,80
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	6 933,08	0,00	0,00	0,00	7 006,91
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	596,17	0,00	0,00	1 137,87
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	1 503,25	2 401,10	0,00	0,00	7 156,09
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	75,17	119,97	0,00	0,00	357,71
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	1 638,55	2 616,53	0,00	0,00	7 799,98
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	74 341,23	111 576,83	0,00	0,00	247 084,06
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	744,19	1 142,14	0,00	0,00	3 774,51
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	3 248,88	0,00	0,00	6 161,18
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	15 687,93	32 227,26	0,00	0,00	58 747,45
64131	Rémunérations	0,00	0,00	722,71	0,00	0,00	0,00	80 563,76
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,87
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 517,26

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	TOTAL DU CHAPITRE
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	10 964,99	17 324,07	0,00	0,00	67 866,85
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	24 305,58	39 099,00	0,00	0,00	88 362,43
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	29,29	0,00	0,00	0,00	3 996,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	297,75	443,88	0,00	0,00	986,50
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	13 495,22	0,00	0,00	13 815,02
65134	Aides	0,00	0,00	0,00	623,27	0,00	0,00	2 069,26
65138	Autres secours	0,00	0,00	0,00	15 078,00	0,00	0,00	15 078,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	558,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	1 943,95	0,00	0,00	0,00	1 943,95
RECETTES		0,00	0,00	217 478,91	13 036,08	0,00	0,00	449 094,99
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	197 478,91	48,00	0,00	0,00	197 526,91
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	150 830,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 750,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	18 000,00	3 350,00	0,00	0,00	21 350,00
747888	Autres	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	1 638,08	0,00	0,00	1 638,08

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	837,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	837,27
6234	Réceptions	0,00	837,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	837,27
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	51 Aménagement et services urbains							
		50 Services communs							
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettolement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	828
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 610.00 €	1996-12-11
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Logiciels	5
L	Voitures-Camions et véhicules industriels	10
L	Mobilier	10
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5
L	Matériel informatique	5
L	Matériels classiques	10
L	Coffre-fort	30
L	Installations électriques et téléphoniques	15
L	Appareils de laboratoire	10
L	Equipements de cuisine	12
L	Subvention d'investissement amorties à hauteur des durées des biens financés	0

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	221 880,00	
Personnes de droit privé	221 880,00	
Associations	171 880,00	
AMICALE DON DU SANG	300,00	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX
ASSOCIATION CULTURELLE TURQUE	1 500,00	
ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION ALCOOL ADDICTOLOGIE ANPAA 69	35 280,00	
BELLE SIRUS	1 500,00	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX
DANAECARE	90 000,00	
FNATH - ACCIDENTES DE LA VIE	600,00	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX
HESTIA	25 000,00	
LA MAIN SUR LE COEUR	2 000,00	
LE MAS INFO VICTIMES	8 000,00	
LES RESTAURANTS DU COEUR	5 000,00	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX
SECOURS CATHOLIQUE	1 000,00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DU RHONE	1 500,00	
VIE LIBRE GIVORS	200,00	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	50 000,00	
SAGIM	50 000,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	



IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00	0,00	8,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif terr.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint technique pal 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique territorial	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		5,00	0,00	5,00	3,00	1,00	4,00
Assistant socio-éducatif	A	5,00	0,00	5,00	3,00	1,00	4,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		18,00	0,00	18,00	13,80	2,00	15,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	528	0,00	332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	478	0,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	DANAECARE		ASSOCIATION	90 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			83 156,94	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			83 156,94	0,00	
20/02/2024	ORDINATEUR ET ACCESSOIRES - SANTE - CCAS	2024-00001	8 041,82	0,00	5
20/02/2024	COFINANCEMENT AMENAGEMENT TIERS LIEU SANTE - CCAS	2024-00004	50 000,00	0,00	0
20/02/2024	FAUTEUILS DE TRAVAIL - CCAS	2024-00005	1 612,52	0,00	10
05/03/2024	MOBILIER TIERS-LIEU DE SANTE - CCAS	2024-00006	4 853,52	0,00	10
05/03/2024	PACK IMPRIMANTE - TIERS LIEU SANTE - CCAS	2024-00007	3 469,50	0,00	5
05/03/2024	ENSEMBLE ORDINATEUR ET ACCESSOIRES - TIERS LIEU SA	2024-00008	2 412,64	0,00	5
19/03/2024	MOBILIER POUR TIERS LIEU SANTE - CCAS	2024-00009	2 909,72	0,00	10
24/06/2024	CUISINE CREATIVE AU TIERS LIEU SANTE - CCAS	2024-00010	549,20	0,00	0
11/07/2024	CREATION SITE INTERNET TIERS-LIEU DE SANTE - CCAS	2024-00011	4 000,00	0,00	5
30/07/2024	DESTRUCTEUR DE PAPIER SERVICE SENIOR - CCAS	2024-00012	294,22	0,00	10
30/07/2024	INSTALLATION PORTES PLACARD CUISINE CREATIVE - SAN	2024-00013	654,40	0,00	15
16/10/2024	DEFIBRILATEURS TIERS LIEU SANTE - CCAS	2024-00014	944,60	0,00	10
26/11/2024	MATERIEL CUISINE CREATIVE TIERS LIEU SANTE - SANTE	2024-00015	1 797,99	0,00	10
26/11/2024	MACHINE A LAVER POUR FOYER - CCAS	2024-00016	531,98	0,00	10
28/11/2024	MOBILIER POUR AMENAGEMENT SALLES ACTIVITES - SANTE	2024-00017	1 084,83	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							4 000,00	4 000,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							4 000,00	4 000,00	
20/11/2024	VEHICULE CITROEN BERLINGOT IMMATRICULE 205-BHC-69	04/12/2008	13 847,00	10	13 847,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	4 000,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	142 531,94
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	142 531,94

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	142 531,94
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	142 531,94

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	693,62	693,62
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	6 000,00	5 721,00	0,00	5 721,00
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	6 000,00	5 721,00	-693,62	5 027,38
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	142 531,94			142 531,94
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	142 531,94			142 531,94
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				147 559,32

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 000,00	III 5 721,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		6 000,00	5 721,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	4 068,00	4 068,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	1 791,00	1 512,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	141,00	141,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2024

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	654,40	0,00	0,00	0,00	654,40	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		654,40	0,00	0,00	0,00	654,40	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	654,40	0,00	0,00	654,40	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		654,40	0,00	0,00	654,40	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	654,40	0,00	0,00	0,00	654,40	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		654,40	0,00	0,00	0,00	654,40	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	654,40	0,00	0,00	654,40	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		654,40	0,00	0,00	654,40	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotés
0 Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5 Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3 APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4 RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6 Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7 Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8 Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

-2031 « Frais d'études »,

-2111 « Terrains nus »,

-2115 « Terrains bâtis »,

-2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

-21312 « Bâtiments scolaires »,

-21318 « Autres bâtiments publics »,

-21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

-21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

-2138 « Autres constructions »,

-2151 « Réseaux de voirie »,

-2152 « Installations de voirie »,

-21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

-21828 « Autres matériels de transport »,

-2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

-2313 « Constructions en cours »,

-2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

-2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 26/03/2025

Présenté par La Présidente (1),

A Givors, le 01/04/2025

Délibéré par l'assemblée Le Conseil d'Administration (2), réunie en session ordinaire

A Givors, le 01/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil d'Administration (2),(3),

Certifié exécutoire par La Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Givors, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024



Conseil d'administration du 1er avril 2025



SOMMAIRE

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2024	3
II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
1- Les recettes de fonctionnement	3
2- Les dépenses de fonctionnement	4
III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6
1. Les recettes d'investissement	6
2. Les dépenses d'investissement	6
IV. ACTIONS ET STATISTIQUES 2024	7
1. Service Senior	7
2. Service Social	9
3. Service Santé	11
4. Programme de Réussite Educative -PRE	11
5. CCAS	12

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2024

	RESULTAT CLOTURE 2022	RESULTAT CLOTURE 2023	RESULTAT EXERCICE 2024	RESULTAT CLOTURE 2024
Investissement	52 645,27 €	142 531,94 €	-73 435,94€	69 096,00€
Fonctionnement	155 083,92 €	165 466,79 €	42 187,41€	207 654,20€
TOTAL	207 729,19 €	307 998,73 €	-31 248,53€	276 750,20€

Reports	693,62€
----------------	----------------

Résultat Cumulé	276 056,58€
------------------------	--------------------

En tenant compte de l'excédent de l'exercice 2023 (142 531,94 € en investissement et 165 466,79 € en fonctionnement), le Centre Communal d'Action Sociale affiche un résultat de clôture au 31 décembre 2024 de 276 750,20 €.

La section d'investissement présente un solde positif de 69 096,00 €.

Les restes à réaliser en section d'investissement (engagements 2024 non soldés, à réaliser sur 2025) s'élèvent à 693,62 €. Il reste ainsi un excédent d'investissement de 68 402,38 €.

Le résultat à affecter en 2025 en fonctionnement s'élève à 207 654,20 €.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Les recettes de fonctionnement

CHAPITRES	RECETTES						Ecart CA 2023/CA 2024
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024		
Atténuations de charges (chap 013)	2 982,46 €	16,64 €	4 594,00 €	620,70 €	3 723,14 €	499,83%	3 102,44 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	158 206,13 €	188 353,03 €	202 980,43 €	191 890,83 €	212 882,91 €	10,94%	20 992,08 €
Dotations, subventions et participations (chap 74)	415 116,00 €	488 000,00 €	674 000,00 €	1 050 200,00 €	1 342 763,75 €	27,86%	292 563,75 €
Autres produits de gestion courante (chap 75)	2,45 €	1,04 €	674,00 €	5 557,36 €	4 668,97 €	-15,99%	-888,39 €
Total des recettes de gestion courante	576 307,04 €	676 370,71 €	882 248,43 €	1 248 268,89 €	1 564 038,77 €	25,30%	315 769,88 €
Produits exceptionnels (chap 77)	1 487,86 €	1 834,80 €	1 908,47 €	4 504,32 €	4 000,00 €	-11,20%	-504,32 €
Total des recettes de fonctionnement	577 794,90 €	678 205,51 €	884 156,90 €	1 252 773,21 €	1 568 038,77 €	25,17%	315 265,56 €

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 25,17% (soit 315 265,56 €) par rapport au compte administratif 2023. Elles sont constituées des ressources suivantes :

a. Atténuation de charges

Ce chapitre enregistre une recette de 3 723,14 € au compte administratif 2024. Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel dont les montants sont difficilement prévisibles.

b. Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment la restauration des personnes âgées, le portage de repas à domicile, les activités proposées aux personnes âgées..., ainsi que le 1/6^{ème} des recettes de la régie cimetièrre de la commune sont réalisées à hauteur de 212 882,91 € au compte administratif 2024 et augmentent de presque 11% par rapport au CA 2023.

c. Subventions

Subventions	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Ville de Givors	360 000 €	400 000 €	600 000 €	863 000 €	1 118 000 €
Etat + Cité éducative-PRE	55 116 €	88 000 €	70 000 €	80 000 €	100 000 €
ARS - santé et environnement- médiateur santé				15 000 €	5 830 €
Etat - mois de la santé				11 000 €	11 000 €
Mutualp pour mois de la santé				1 200 €	
MILDECA- lutte conduites addictives				30 000 €	20 000 €
FIR- Tiers Lieu Santé				40 000 €	
FIR- lutte contre inégalités en santé					10 000 €
Financement ville de Grigny pour CLSM				4 000 €	4 000 €
Financement ARHM pour CLSM			4 000 €	4 000 €	4 000 €
CARSAT- voyage séniors				2 000 €	2 000 €
Etat pour ISCG					33 500 €
Ville de Grigny pour ISCG					4 083,75 €
Caf pour ISCG					9 000 €
Conférence des financeurs					18 000 €
Métropole pour projet hygiène					3 350 €
Total Subventions	415 116 €	488 000 €	674 000 €	1 050 200 €	1 342 763,75 €

La subvention de la ville de Givors au CCAS a augmenté depuis 2020. Cette hausse répond à la volonté politique de donner au CCAS les moyens d'exercer pleinement ses missions en matière de solidarité, de santé, de politique séniors.

En parallèle, une démarche de recherche de financements a été enclenchée en 2023, avec de nouvelles recettes pour le CCAS.

d. Autres produits de gestion courante

Cela concerne le remboursement de chèques alimentaires, les sommes encaissées dans le cadre de la mise en place des échéanciers des secours remboursables ainsi que les régularisations de charges, à hauteur de 4 668,97 € au compte administratif 2024.

e. Produits exceptionnels

4 000 € concernent les produits exceptionnels réalisés au compte administratif 2024. En 2024, il est composé du remboursement de l'assurance suite à l'incendie d'un véhicule du CCAS.

2- Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES							
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart CA 2023/CA 2024	
Charges à caractère général (chap 011)	241 414,38 €	233 353,85 €	301 968,34 €	377 946,19 €	473 278,25 €	25,22%	95 332,06 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	292 957,51 €	322 827,21 €	575 122,95 €	707 642,17 €	834 866,87 €	17,98%	127 224,70 €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	63 884,80 €	28 047,10 €	99 358,27 €	146 580,98 €	206 041,29 €	40,56%	59 460,31 €
Total des charges de gestion courante	598 256,69 €	584 228,16 €	976 449,56 €	1 232 169,34 €	1 514 186,41 €	22,89%	282 017,07 €
Charges exceptionnelles (chap 67)	1 146,80 €	9 624,25 €			1 943,95 €		1 943,95 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	599 403,49 €	593 852,41 €	976 449,56 €	1 232 169,34 €	1 516 130,36 €	23,05%	283 961,02 €
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	8 162,89 €	8 914,67 €	5 721,00 €	10 221,00 €	9 721,00 €	-4,89%	-500,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	607 566,38 €	602 767,08 €	982 170,56 €	1 242 390,34 €	1 525 851,36 €	22,82%	283 461,02 €

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 22,82% par rapport à 2023, ce qui représente un montant de 283 461,02 €. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

a. Les charges de personnel

Ce chapitre budgétaire est en hausse de 17,98%, il représente en 2024, 54.71% des dépenses de fonctionnement, avec un montant de 834 866.87 €. La hausse s'explique par les évolutions suivantes sur l'année :

- L'adhésion au CNAS
- Une hausse du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, prise en compte en année pleine en 2024
- La mise en place des tickets restaurant au 1^{er} juillet 2024
- La prise en compte en année pleine du poste de référent PRE
- 1 trimestre de prise en charge de l'apprenti chargé de la réalisation de l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux)
- L'accueil d'un stagiaire travailleur social
- Une dépense imprévue : rémunération des heures supplémentaires pour la gestion des sinistrés suite aux inondations du 17 octobre.

b. Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire est en hausse de 25,22%. Il représente en 2024, 31,02 % des dépenses de fonctionnement, soit un montant global de 473 278,25 €. Cette hausse s'explique principalement par le développement des actions santé, le reversement à la ville de 86 867,36€ pour une participation aux services mutualisés, la mise à disposition des locaux et la fourniture de matériel. Ce chapitre contient aussi les dépenses liées à l'achat des repas pour le service senior (151 712,95 €) et les colis des séniors distribués en fin d'année (24 800 €).

c. Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire est en hausse de 40,56%, avec un montant de 206 041,29 €.

Il comprend essentiellement :

- Les aides (secours d'urgence, aide au maintien au logement, dettes énergie, nuitées d'hôtel, ...)
- Les Chèques d'Accompagnement Personnalisés (chèques alimentaires d'une valeur faciale de 10 €)
- Les subventions versées aux associations qui représentent pour 2024, un montant de 171 880 € (dont 90 000 € pour la coordination du Tiers Lieu de Santé).

d. Les charges exceptionnelles

Ce chapitre budgétaire était nul en 2022 et 2023. Il s'élève à 1 943,95€ en 2024 et correspond aux titres annulés sur exercices antérieurs pour le service sénior.

e. Opérations d'ordre

Ce chapitre budgétaire correspond aux dotations aux amortissements et s'élève à 9 721 €.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement

RECETTES					
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dotations, Fonds divers et réserves (chap 10)	2 982,46 €	6 575,75 €	426,37 €	0,00 €	0,00 €
Subventions d'investissement (chap 13)				80 000,00 €	0,00 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	2 982,46 €	6 575,75 €	426,37 €	80 000,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	8 162,89 €	8 914,67 €	5 721,00 €	10 221,00 €	9 721,00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	8 162,89 €	8 914,67 €	5 721,00 €	10 221,00 €	9 721,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 145,35 €	15 490,42 €	6 147,37 €	90 221,00 €	9 721,00 €

Les recettes d'investissement sont en baisse significative par rapport au compte administratif 2023. Cela s'explique car en 2023, une subvention a été perçue pour l'aménagement du Tiers Lieu de Santé. En 2024, aucune subvention d'investissement n'a été perçue.

Les seules recettes en 2024 sont composées des opérations d'amortissements des biens acquis par le CCAS ces dernières années (mobilier, matériels, véhicules, ...).

2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES					
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Immobilisations incorporelles (Chap 20)					4 000,00 €
Subventions d'équipements versées (Chap 204)					50 000,00 €
Immobilisations corporelles (chap 21)	2 599,20 €	0,00 €	0,00 €	334,33 €	29 156,94 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	2 599,20 €	0,00 €	0,00 €	334,33 €	83 156,94 €
Opérations patrimoniales (chap 041)					
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 599,20 €	0,00 €	0,00 €	334,33 €	83 156,94 €

Il y a eu 83 156,156 € de dépenses en investissement en 2024, essentiellement pour le Tiers-Lieu de Santé (au regard des 80 000€ de subvention perçus à cet effet en 2023).

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.

Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de l'obligation instituée par l'article 191 de la loi de finances pour 2024.

L'analyse budgétaire à effectuer doit porter sur 6 axes :

- Axe 1° Atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° Gestion des ressources en eau ;

- Axe 4° Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Cette annexe environnementale est mise en œuvre de façon progressive.

Pour l'exercice 2024 seul l'axe 1° et certaines dépenses réelles d'investissement seront analysées. A compter de l'exercice 2025 ce seront les axes 1° et 6° puis en 2026 les 6 axes qui devront être analysés ainsi que l'ensemble des dépenses réelles d'investissement.

Afin de trouver un équilibre entre exhaustivité et faisabilité, la ville et le CCAS ont choisi de s'appuyer sur la méthode I4CE (Institute for Climate Economic). Cette méthode créée par l'institut de l'économie pour le climat * est une méthode reconnue, utilisée par l'Etat, qui permet d'avoir une « photographie » annuelle détaillée de l'action climat de la commune et du CCAS.

** association loi de 1901 fondée par la Caisse des dépôts et l'Agence française de développement, est un institut de recherche français à but non lucratif.*

En 2024, le montant des dépenses réelles d'investissement du CCAS est de 83 156,94 €. En application de la réglementation, une seule dépense doit être analysée pour un montant de 654,40€ et concerne l'installation de portes de placard.

La dépense doit être cotée. Au regard de la méthodologie retenue, cette dépense est considérée comme neutre.

IV. ACTIONS ET STATISTIQUES 2024

1. Service Senior

En 2023, le service sénior s'est doté d'un accueil spécifique et a développé ses partenariats avec les services de la ville et les partenaires locaux dans l'objectif d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes âgées et leur entourage pour favoriser le bien vieillir. En 2024, la communication vers ce service et ses missions a été déployée auprès des Givordins. De plus, il a été créé un guide présentant tous les services et activités qui sont présents sur la commune, afin de favoriser l'information et l'orientation des seniors et de leur famille.

✓ le service sénior s'est doté d'un accueil spécifique senior depuis septembre 2023

- accueil et information : une ligne téléphone fixe directe a été mise en place, changement de locaux afin de pouvoir proposer un accueil spacieux et agréable aux seniors ;
- inscriptions aux activités, portage et restauration ;
- gestion de la régie afin de centraliser tous les paiements au service senior ;
- nouvelle salle d'animation pour les activités ;
- communication sur le service et déploiement de son activité ;
- fréquentation 2024 : 2078 accueils physiques et 2838 accueils téléphoniques.

✓ **le service senior a continué à développer ses partenariats avec les services de la ville et les partenaires locaux**

234 seniors différents ont fréquenté le service par le biais d'au moins une activité (182 seniors en 2023), ce qui représente une augmentation de 12%.

✓ **Activités proposées**

0 SORTIES JOURNÉE OU 1/2 JOURNÉE

- Les coulisses de l'opéra de Lyon : 20 personnes
- Les salons de l'hôtel de ville de Lyon : 14 personnes
- Journée péniche au fil de l'eau : 49 personnes
- Institut Lumière : 24 personnes
- Le Groupama Stadium : 15 personnes
- Musée de la résistance de Givors : 21 personnes

0 ACTIVITÉS À L'ANNÉE

- Peinture : 11 inscrits (+1 personne par rapport à 2023)
- Aquagym : 45 inscrits répartis en 3 groupes (tous les groupes ont été complets)
- Pilate : 53 inscrits
- Badminton : 7 inscrits
- Mobilité/fitness : 25 inscrits

0 ATELIERS DE PRÉVENTION

9 ateliers de prévention se sont tenus en 2024, 3 dépistages et 1 programme :

- 1 atelier « sommeil » : 12 personnes
- 1 atelier « sécurité routière » : 10 personnes
- 1 atelier « bien-être et relaxation » : 13 personnes
- 1 atelier « mémoire » : 13 personnes
- 1 atelier « c'est bon pour le moral » : 15 personnes
- 1 atelier « équilibre » : 12 personnes
- 1 atelier « socio-esthétique » : 8 personnes
- 1 atelier « D'marche » : 10 personnes
- 1 dépistage visuel : 10 personnes

1 session de dépistages auditif : 14 et 18 inscrits

1 programme ICOPE : 13 inscrits

0 ACTIVITÉS PARTENARIALES AVEC LES SERVICES DE LA VILLE

- Découverte de jeux de société avec la médiathèque : 5 personnes à chaque date (4 dates)
- Balades urbaines et projections sur Givors avec les archives municipales :
 - *Balade urbaine « Givors, ville d'eau et d'industrie » : 10 personnes
 - *Balade urbaine « la tête dans les étoiles » : 9 personnes
 - *Projection « Givors, 2000 ans d'histoire » : 25 personnes
 - *Projection « Givors pendant la seconde guerre mondiale » : 18 personnes
- Conseils en horticulture avec les serres municipales : 12 personnes
- Exposition virtuelle et réalité virtuelle avec la micro-folie : 8 personnes
- Cap Form par le biais d'un diagnofom avec les services des sports et ligue d'athlétisme : 40 personnes

✓ **Service de restauration à la maison du fleuve Rhône**

Il a été servi : 2 768 repas « seniors » et 853 repas pour le personnel municipal, soit un total de 3 621 repas servis en 2024 ce qui représente une baisse de -4,99% par rapport à 2023.

✓ **Portage des repas à domicile**

22 690 repas délivrés en 2024, soit une hausse de 3,61% par rapport à 2023.

✓ **Gestion du Plan canicule**

8 inscrits, 5 jours en vigilance orange, 8 jours en vigilance jaune, 113 appels effectués (des bénévoles ont été mobilisés pour les appels le week-end).

✓ **Portage de livres à domicile**

Lancement du dispositif à l'été 2023, et continuité en 2024 en lien avec la médiathèque. Le service est proposé aux bénéficiaires du portage de repas : 5 bénéficiaires.

✓ **Semaine bleue**

- Rétrospective du séjour seniors en vacances : 22 seniors ;
- Concert interactif : 102 seniors ;
- Repas à thème « LOTO » au restaurant sénior : 32 seniors ;
- Séance cinéma MEGARAMA « les petits ruisseaux » : 54 seniors ;
- Pièce de théâtre « Vieillir n'est pas un crime » : 38 seniors ;
- FORUM BIEN VIEILLIR à Givors : 70 personnes.

✓ **Festivités de fin d'année**

- 1 550 colis distribués aux seniors de 68 ans et plus,
- Spectacle dans chacun des deux EHPAD présents sur la commune,
- Nouveauté 2024 : après-midi dansante pour les seniors givordins.

✓ **Continuité des activités hebdomadaires en 2024**

2. Service Social

En 2024, le service social a poursuivi sa mission de service public de proximité en apportant une aide efficace et solidaire aux personnes en situation de précarité.

Les missions du service social sont multiples : accompagnement social global, aides facultatives, domiciliation, travail de partenariat, instruction des demandes d'aides légales et animations collectives.

Faits marquants pour 2024 :

- Intégration d'un poste d'Intervenante Sociale au Commissariat de Givors (ISCG)
- Application du règlement intérieur des aides facultatives, adopté en CA de décembre 2023.

Une fréquentation du CCAS qui continue à augmenter en 2024 (hausse de 9.04 % par rapport à 2023) :

- 11 966 contacts : 7 901 en physique et 4 065 téléphoniques en 2024
- 10 974 contacts: 7 487 en physique et 3 485 téléphoniques en 2023
- 6 615 contacts: 4 952 en physique et 1 662 téléphoniques en 2022

Sur 2024 : 41 foyers ont bénéficié d'aides financières et 95 foyers d'aide alimentaire. Le nombre de bénéficiaires reste majoritaire sur l'aide alimentaire.

Quelques chiffres clés pour l'année 2024 :

- 25 commissions permanentes,
- 41 foyers bénéficiaires d'aides financières, pour un montant de 11 149.93 €,
- 95 foyers bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour un montant de 8 190 €,
- 3 demandes de prêt, pour un montant de 721.27 €,
- 6 demandes pour les encombrants,
- Achat de « kits hygiène » pour un montant de 1 657 €,
- 258 domiciliations acceptées (163 nouvelles demandes et 95 renouvellements),
- Le nombre de domiciliation active est de 178, cela représente 253 domiciliés (2023 : 198 domiciliations actives qui représentent 212 domiciliés, soit une hausse significative de +19.34% de personnes domiciliées).
- 30 dossiers d'aide légale instruits concernant uniquement les placements des personnes âgées, soit le double de dossiers par rapport à 2023.

Les animations sociales :

En 2024, s'est déroulée la 3^{ème} édition du Rallye santé porté par le service social du CCAS. Une vingtaine d'intervenants étaient présents, afin de proposer :

- Des ateliers sur l'image de soi – des massages – de la réflexologie – Qi-gong – gym douce, les gestes qui sauvent.
- Echanges autour de la santé mentale.

Des stands d'informations et de dépistages : dépistage auditif (Audika), CPAM, mutuelle communale, médiation santé, dépistage de la glycémie (Fédération Française de Cardiologie- FFC), dépistage de la tension (FFC), conseils sur l'arrêt du tabac et risques cardio-vasculaire (FFC), test de récupération cardiaque (FFC).

Le 14 novembre, visite à la Maison du Fleuve - découverte de la Micro Folie : 5 participants dont 4 femmes et 1 homme.

Une séance au cinéma MEGARAMA de Givors le 17 décembre :10 participants dont 6 femmes et 4 hommes.

3. Service Santé

L'année 2024 s'est construite autour de 3 événements structurants :

- **L'ouverture du tiers-lieu de santé** au printemps et la mise en place d'un agenda mensuel basé autour de permanences de partenaires (santé mentale, aide, examens de santé, santé au travail...), d'ateliers d'éducation à la santé (alimentation, périnatalité...) et d'actions collectives (addictions avec le service jeunesse, santé des jeunes avec la prévention spécialisée...).

A ces actions concrètes qui répondent aux thématiques du CLS (Contrat Local de Santé), le tiers-lieu est de plus en plus le lieu de la réflexion pour le montage de projets structurants. 2024 fut ainsi l'année de l'élaboration du projet d'ordonnance verte, qui verra le jour en 2025.

Le tiers-lieu permet aussi d'accueillir des associations qui n'ont pas de locaux sur le territoire et leur permettre ainsi de se rapprocher des publics.

Enfin, le tiers-lieu a développé son rôle de pôle ressources en acquérant des outils pédagogiques et d'éducation à la santé, en menant un partenariat avec la médiathèque de Givors et en ouvrant ses espaces à de la formation en direction des professionnels.

- **Le mois de la santé et actions de prévention/médiation de proximité**

- Sensibilisation aux règles féminines avec la MJC, la médiathèque, le théâtre et Promotion Santé (une centaine d'ados ont participé).
- Caravane des animations en juillet. Dans les 3 QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville), actions de sensibilisation aux écrans et à l'alimentation avec des outils ludiques et pédagogiques du Tiers-Lieu et de Promotion Santé.
- Mois de la santé (voir programme pour mémoire) autour des thématiques alimentation, addictions, prévention du suicide, santé mentale (dont la biennale du CLSM) et activités physiques avec la culture comme levier de sensibilisation et le partenariat avec les équipements (médiathèque, théâtre, MJC, écoles, mission locale...) pour toucher et se rapprocher des publics.
- 2 jours par semaine de médiation santé tant au CCAS pour les permanences individuelles (186 personnes reçues) que dans les quartiers et équipements pour des actions collectives et rencontres partenariales (21 rencontres).
- Actions de prévention & dépistages avec particulièrement la CPAM (Dépistages organisés) et la Fédération de Cardiologie lors du rallye santé organisé par le service social du CCAS que sur les marchés et les partenaires (Mission Locale et Centres Sociaux par exemple pour la prévention aux cancers du sein).

- **Actions autour des addictions et des comportements à risques**

Dans le cadre de l'appel à projet de la MILDECA, actions autour de cette thématique axée particulièrement sur les écrans, le cannabis et le protoxyde d'azote.

- Formation des professionnels jeunesse et enfance (25 professionnels formés) ;
- Réalisation d'une capsule vidéo par le service jeunesse (18 jeunes ont participé à l'ensemble de la réalisation) ;
- Actions de sensibilisation tout au long de l'année dans les équipements et espaces publics (900 élèves de primaire ont assisté à un spectacle sur les écrans et l'obésité et 180 personnes sur la totalité ont participé aux différentes actions) ;
- Clôture du mois de la santé au Mégarama le 31/10 (110 personnes ont participé).

4. Programme de Réussite Educative -PRE

Un rapport d'activité a été effectué pour l'année 2024. Ci-dessous il est présenté sa synthèse :

- 83 parcours en 2024 (125 en 2021, 173 en 2022 et 135 en 2023) dont 90.36 % issus des QPV. L'efficacité des nouveaux critères et le renforcement du lien avec les orienteurs ont permis de mieux cibler les bénéficiaires du PRE.
 - 43 filles et 40 garçons
 - 56 enfants en élémentaire
 - 21 enfants en maternelle
 - 6 jeunes niveau secondaire
 - 76 enfants orientés par l'Education Nationale (90.36%)
- 5 réorientations ont été effectuées vers le droit commun
- Répartition des enfants par thématique :
 - 30 en scolarité
 - 17 vers la parentalité
 - 60 vers une ouverture culturelle et loisirs
 - 18 vers le médico-social
- 23 entrées de parcours
- 52 sorties de parcours dont 87% se terminent en ayant atteint tous les objectifs
- Une durée moyenne de prise en charge de 6 à 18 mois pour 85% des effectifs.

5. CCAS

L'année 2024 a été marquée par la gestion des sinistrés suites aux inondations survenues le 17 octobre 2024. Tous les services du CCAS ont été mobilisés et les agents se sont impliqués dans la gestion de crise (hébergement et alimentation des sinistrés le jeudi 18 octobre) et dans l'accompagnement sur le long terme (soutien administratif, social, psychologique...).

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_2-DE



CA_DEL250401_3

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 1 AVRIL 2025

Convocation : 27/03/25

Affichage liste délibérations : 03/04/25

Membres : 17

Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13

Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt-cinq, le un avril à 18h30, salle Brouès,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Dalila BOUGHOUCHE ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Monsieur Xavier REBECHE

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Pour l'année 2024, la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture excédentaire de 207 654,20 €.

Pour cette même année, la section d'investissement présente un résultat global de clôture excédentaire de 69 096,00 €.

Les restes à réaliser en dépenses investissement s'élèvent à 693,62 €.

Le résultat de la section d'investissement doit couvrir en priorité les restes à réaliser en dépenses d'investissement. Le montant des restes à réaliser étant couvert par l'excédent dégagé de la section d'investissement, il n'y a aucun besoin de financement de la section d'investissement.



Ainsi, il est proposé d'affecter le résultat de clôture de la section
montant de 207 654,20 € au compte de recettes 002 «excédent de fo

Le résultat de clôture de la section d'investissement d'un montant de 69 096,00 € doit quant à
lui être reporté au compte de recette 001 « solde d'exécution positif d'investissement reporté
».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

13 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'AFFECTER** le résultat de clôture de l'exercice 2024 de la façon suivante :

	Résultat clôture Exercice 2024	Affectation au budget primitif 2025	Compte d'affectation
Section de fonctionnement	207 654,20 €	207 654,20 €	002- Excédent de fonctionnement reporté
Section d'investissement	69 096,00 €	69 096,00 €	001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 1 AVRIL 2025

Convocation : 27/03/25

Affichage liste délibérations : 03/04/25

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA
Présents : 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt-cinq, le un avril à 18h30, salle Brouès,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Dalila BOUGHOUCHE ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Monsieur Xavier REBECHE

BUDGET PRIMITIF 2025

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Le Budget Primitif est l'acte juridique qui prévoit l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et il est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Son vote doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum suivant la tenue du débat sur les orientations budgétaires, qui a eu lieu lors de la séance du conseil d'administration du 04 février 2025.

Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de manière sincère et doivent être équilibrées toutes sections confondues. La section de fonctionnement et la section d'investissement sont également respectivement votées en équilibre.



L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le projet de budget primitif proposé pour l'année 2025 est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 757 359,20 €	1 757 359,20 €
Section d'Investissement	90 150,00 €	90 150,00 €

Au regard de ces éléments et du rapport de présentation du budget primitif 2025 joint à la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

13 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2025 du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2025

CCAS GIVORS



Conseil d'Administration-1^{er} avril 2025

SOMMAIRE

I.	L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2025.....	3
II.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	4
1.	Les recettes de fonctionnement.....	4
a.	Atténuation de charges.....	4
b.	Produits des services, du domaine et ventes diverses.....	4
c.	Subventions et Participations.....	4
d.	Autres produits de gestion courante.....	5
e.	Résultat reporté de fonctionnement.....	5
2.	Les dépenses de fonctionnement.....	5
a.	Les charges de personnel.....	5
b.	Les charges à caractère général.....	6
c.	Les autres charges de gestion courante.....	6
d.	Les charges exceptionnelles et provisions.....	6
e.	Opérations d'ordre de transfert.....	6
III.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	7
1.	Les recettes d'investissement.....	7
2.	Les dépenses d'investissement.....	7
IV.	Projets 2025.....	8
1.	CCAS.....	8
2.	Service Social.....	8
3.	Service Senior.....	8
4.	Service Santé.....	9
5.	Programme de Réussite Educative (PRE).....	9

I. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif 2025 s'élève à 1 847 509.20 €, dont 90 150.00 € en section d'investissement et 1 757 359.20 € en fonctionnement.



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET

FONCTIONNEMENT		DEPENSES PREVISIONNELLES 2025	FONCTIONNEMENT		RECETTES PREVISIONNELLES 2025
	Dépenses réelles	1 739 359.20 €		Recettes réelles	1 534 705.00 €
	Dépenses ordres	18 000.00 €		Recettes ordres	15 000 €
				Résultat reporté	207 654.20 €
	TOTAL	1 757 359.20 €		TOTAL	1 757 359.20 €

INVESTISSEMENT		DEPENSES PREVISIONNELLES 2025	INVESTISSEMENT		RECETTES PREVISIONNELLES 2025
	Dépenses réelles	74 456.38 €		Recettes réelles	3 054.00 €
	Dépenses ordres	15 000 €		Recettes ordres	18 000.00 €
	Restes à réaliser	693.62 €		Solde d'exécution reporté	69 096.00 €
	TOTAL	90 150.00 €		TOTAL	90 150.00€

TOTAL	1 847 509.20 €	TOTAL	1 847 509.20 €
--------------	-----------------------	--------------	-----------------------

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

RECETTES								
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP + DM 2024	BP 2025	EVOLUTION BP 2024 / BP 2025	
Atténuations de charges (chap 013)	4 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	16 000,00 €	1500,00%	15 000,00 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses (ch	170 694,00 €	192 116,00 €	194 800,00 €	212 592,00 €	207 235 €	197 000 €	-4,94%	-10 235,00 €
Dotations, subventions et participations (chap 74)	450 000,00 €	490 000,00 €	721 000,00 €	1 050 200,00 €	1 301 584,00 €	1 317 945,00 €	1,26%	16 361,00 €
Autres produits de gestion courante (chap 75)	5,00 €	5,76 €	0,00 €	2 118,00 €	3 860,00 €	3 760,00 €	-2,59%	-100,00 €
Total des recettes de gestion courante	624 699,00 €	685 121,76 €	915 800,00 €	1 264 910,00 €	1 513 679,00 €	1 534 705,00 €	1,39%	21 026,00 €
Produits exceptionnels (chap 77)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	625 699,00 €	685 121,76 €	915 800,00 €	1 264 910,00 €	1 513 679,00 €	1 534 705,00 €	1,39%	21 026,00 €
Amortissements (Chap 042)						15 000,00 €		
Total des recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €		15 000,00 €
Résultat reporté fonctionnement (002)	209 459,72 €	179 688,24 €	255 126,67 €	155 083,92 €	165 466,79 €	207 654,20 €	25,50%	42 187,41 €
Total des recettes de fonctionnement	835 158,72 €	864 810,00 €	1 170 926,67 €	1 419 993,92 €	1 679 145,79 €	1 757 359,20 €	4,66%	78 213,41 €

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement inscrites au budget 2025 sont en progression de 4.66% (soit 78 213.41 €) par rapport au budget 2024 (BP+DM). Elles sont constituées des ressources suivantes :

a. Atténuation de charges

Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel telles que les indemnités journalières ainsi que la part salariale des tickets restaurants. Il est prévu une recette de 16 000€ en 2025.

b. Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment la restauration des personnes âgées, le portage de repas à domicile, les activités proposées aux personnes âgées... sont estimées à hauteur de 197 000 € pour 2025. La diminution par rapport à 2024 s'explique par l'arrêt du versement au CCAS d'une part des produits des concessions du cimetière par la ville.

c. Subventions et Participations

Subventions inscrites au budget primitif	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Ville de Givors	360 000 €	400 000 €	600 000 €	863 000 €	1 118 000 €	1 112 000 €
Etat -PRE	90 000 €	90 000 €	90 000 €	80 000 €	103 000 €	105 000 €
ARS-- poste de coordonnateur CLS-CLSM			25 000 €			
CAF - poste de coopérateur CTG			6 000 €			
ANCT- Santé				5 000 €	14 000 €	12 000 €
Etat - ISC					24 500,25 €	15 500 €
Ville Grigny - ISC					4 083,75 €	5 445 €
Caf - ISC						9 000 €
Ville Grigny - CLSM				4 000 €	4 000 €	4 000 €
ARHM - CLSM				4 000 €	4 000 €	4 000 €
ARS- Santé- ESE						10 000 €
ARS- Santé- Médiateur santé						35 000 €
Mutualp						2 000 €
CPTS						2 000 €
CARSAT- voyage séniors					2 000 €	2 000 €
Total Subventions	450 000 €	490 000 €	721 000 €	956 000 €	1 273 584 €	1 317 945 €

En 2024, en cours d'année, deux recettes supplémentaires ont été inscrites par la décision modificative n°1 pour un montant de 28 000€ (Conférence des financeurs et Agence Régionale de Santé) portant le montant total du chapitre à 1 301 584€.

Les subventions et participations des partenaires liées à des projets ou des postes sont en augmentation en 2025.

La subvention de la ville vient équilibrer le budget du CCAS.

Les contributions des autres partenaires sont quant à elles en hausse (+32.37%) par rapport au BP 2024.

d. Autres produits de gestion courante

3 760€ sont inscrits et correspondent à 3 000€ de secours remboursables et 760€ de remboursement des chèques alimentaires du millésime 2024 non utilisés.

e. Résultat reporté de fonctionnement

Le résultat reporté de fonctionnement s'élève à 207 654.20€.

2. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES								
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP + DM 2024	BP 2025	EVOLUTION BP 2024 / BP 2025	
Charges à caractère général (chap 011)	296 980,00 €	355 418,00 €	408 071,10 €	541 842,00 €	589 921,05 €	535 960,20 €	-9,15%	-53 960,85 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	298 130,00 €	362 067,00 €	595 655,00 €	717 654,92 €	865 261 €	982 620 €	13,56%	117 359,00 €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	128 864,00 €	111 205,00 €	144 000,00 €	154 248,00 €	216 019,38 €	216 029,00 €	0,00%	9,62 €
Total des charges de gestion courante	723 974,00 €	828 690,00 €	1 147 726,10 €	1 413 744,92 €	1 671 201,43 €	1 734 609,20 €	3,79%	63 407,77 €
Charges exceptionnelles (chap 67)	27 800,00 €	15 000,00 €	6 000,00 €	300,00 €	1 944,36 €	2 550,00 €		605,64 €
(chap 68)						2 200,00 €		2 200,00 €
Dépenses imprévues	50 023,10 €	3 703,00 €	11 400,57 €					0,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	801 797,10 €	847 393,00 €	1 165 126,67 €	1 414 044,92 €	1 673 145,79 €	1 739 359,20 €	3,96%	66 213,41 €
Virement à la section d'investissement (chap 023)	25 195,73 €	8 473,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	8 165,89 €	8 944,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	6 000,00 €	18 000,00 €	200,00%	12 000,00 €
Total des dépenses d'ordre	33 361,62 €	17 417,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	6 000,00 €	18 000,00 €	200,00%	12 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	835 158,72 €	864 810,00 €	1 170 926,67 €	1 419 765,92 €	1 679 145,79 €	1 757 359,20 €	4,66%	78 213,41 €

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2025 sont en progression de 4.66% (soit + 78 213.41 €) par rapport au budget 2024. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

a. Les charges de personnel

Avec un montant de 982 620€, les charges de personnel représentent 56.49% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste de dépenses apparait en hausse par rapport au BP 2024. Cette progression est principalement due à :

- Rémunération en année pleine du poste d'Intervenante Sociale au Commissariat
- Création du poste de médiateur santé en janvier 2025
- Remplacement d'un agent PRE
- L'effet glissement vieillesse technicité (avancements d'échelon, grade, promotion interne...)
- Augmentation de la cotisation d'assurance et de la participation à la prévoyance
- Hausse de la cotisation CNRACL
- Accueil de 2 « services civiques sénior »
- Prise en charge des tickets restaurant sur une année pleine

- Mise en place du forfait mobilité
- Augmentation de la prime annuelle
- Mise à disposition d'un parking pour les agents par la ville à partir de mars 2025.

b. Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire représente en 2025, 30.81% des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant global de 535 960.20 €. Cette diminution de 53 960.85 € par rapport au BP 2024 fait suite à un travail conséquent d'économie des dépenses de gestion courante, malgré le contexte (hausse cotisations assurance, etc...).

c. Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire représente 216 029 € en 2025, soit une stabilisation par rapport à 2024.

Il comprend:

- Les aides facultatives (secours d'urgence, aides au maintien au logement, secours remboursables, aides individuelles du PRE ...)
- Les Chèques d'Accompagnement Personnalisés (aide alimentaire)
- Le maintien du montant global des subventions versées aux associations qui œuvrent sur le champ de la solidarité : avec un renfort du soutien aux associations aidant les Givordins les plus en difficulté.
- En 2025, il est prévu de verser une subvention à l'Association des Professionnels de Santé Libéraux de Givors Montgelas pour disposer d'une infirmière Asalée au Tiers-Lieu Santé.

d. Les charges exceptionnelles et provisions

Le chapitre 67 concerne les charges exceptionnelles et notamment les titres annulés sur exercices antérieurs, 2 550€ sont prévus.

Le chapitre 68 relatif aux dotations aux provisions prévoit une dépense 2 200€. Le provisionnement est une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque. C'est une dépense obligatoire qui fait l'objet d'une délibération spécifique.

e. Opérations d'ordre de transfert

18 000€ de dotations aux amortissements sont prévues en 2025.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement

RECETTES								
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2024/BP 2025	
Dotations, Fonds divers et réserves (chap 10)	6 500,00 €	6 575,52 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	54,00 €		54,00 €
Subventions d'investissement reçues (chap 13)				80 000,00 €		0,00 €		0,00 €
Produits des cessions (chap 024)				4 500,00 €		0,00 €		0,00 €
Autres immobilisations financières (chap 27)						3 000,00 €		3 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES d'INVESTISSEMENT	6 500,00 €	6 575,52 €	0,00 €	84 500,00 €	0,00 €	3 054,00 €		3 054,00 €
Virements de la section de fonctionnement (chap 21)	25 195,73 €	8 473,00 €	0,00 €					
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	8 165,89 €	8 944,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	6 000,00 €	18 000,00 €	200,00%	12 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	33 361,62 €	17 417,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	6 000,00 €	18 000,00 €	200,00%	12 000,00 €
Résultat reporté Investissement (001)	22 816,38 €	31 007,48 €	46 497,90 €	52 645,27 €	142 531,94 €	69 096,00 €	-51,52%	-73 435,94 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	62 678,00 €	55 000,00 €	52 297,90 €	142 866,27 €	148 531,94 €	90 150,00 €	-39,31%	-58 381,94 €

Sont prévues en recettes d'investissement 2025 : le FCTVA, les remboursements de caution dans le cadre des aides facultatives, l'amortissement et le report du résultat 2024, pour un total de 90 150.00€.

2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES								
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2024/BP 2025	
Immobilisations incorporelles (chap 20)					6 000,00 €	6 456,38 €	7,61%	456,38 €
Subventions d'équipement versées (chap 204)				50 000,00 €				
Immobilisations corporelles (chap 21)	60 700,00 €	53 000,00 €	20 000,00 €	92 866,27 €	82 897,02 €	65 000,00 €	-21,59%	-17 897,02 €
Dépenses imprévues (chap 020)	1 000,00 €	2 000,00 €	32 297,90 €					
Autres immobilisations financières (chap 27)						3 000,00 €		3 000,00 €
Restes à réaliser					59 634,92 €	693,62 €	-98,84%	-58 941,30 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES d'INVESTISSEMENT	61 700,00 €	55 000,00 €	52 297,90 €	142 866,27 €	148 531,94 €	75 150,00 €	-49,40%	-73 381,94 €
Amortissements (Chap 040)						15 000,00 €		15 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €		15 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	61 700,00 €	55 000,00 €	52 297,90 €	142 866,27 €	148 531,94 €	90 150,00 €	-39,31%	-58 381,94 €

Dans les prévisions de dépenses 2025, sont intégrés notamment:

- 693.62€ de reports de 2024,
- Du matériel informatique et du mobilier pour le CCAS
- Une enveloppe pour le remplacement de matériel défaillant,
- 14 000€ d'achat de matériel pour permettre le passage à l'utilisation de contenants réutilisables au service de portage de repas,
- 3 000€ pour le paiement de cautions dans le cadre des aides facultatives.

IV. Projets 2025

1. CCAS

Le budget primitif présenté pour l'année 2025 affirme la volonté du CCAS de Givors de poursuivre les efforts de solidarité en direction des habitants de Givors les plus vulnérables et les plus fragiles.

2025 confortera l'objectif de favoriser l'accès au soin et les actions de prévention santé : par le soutien du Tiers-Lieu Santé et la création du poste de médiation santé.

Cette année sera aussi marquée par la mise en place de contenants réutilisables au service de portage de repas.

Afin de lutter contre le non-recours au droit, l'ensemble des services du CCAS se mobilise pour des actions d'aller-vers.

2. Service Social

En 2025, la répartition des publics entre la métropole et le CCAS est maintenue. Ce dernier continue la prise en charge individualisée et personnalisée des personnes en situation de précarité (hors RSA), souvent isolées, sans enfant mineur à charge.

En 2025, les actions collectives qui visent à agir sur l'environnement des personnes d'une manière préventive plutôt que curative seront orientées vers l'appropriation ou la réappropriation des services et activités présentes sur la commune (culture, sport, santé,...). De plus, sera maintenu un traitement collectif des problématiques récurrentes (logement, numérique, isolement...) repérées lors de l'accompagnement.

De plus, depuis début 2025, des permanences sociales sont effectuées au service sénior et un accès à des douches a été ouvert avec des distributions de « kit hygiène » pour les Givordins les plus précaires.

3. Service Senior

Après une réorganisation du service en 2023, le projet se déploiera autour du développement du partenariat et des coopérations internes et externes pour la coordination autour de l'enjeu du bien vieillir (lutte contre l'isolement, activités de prévention, bien-être, santé mentale en lien avec le CLSM).

Le travail auprès des seniors pour favoriser le bien vieillir et lutter contre l'isolement se poursuivra et se renforcera en 2025.

Deux services civiques senior seront recrutés en cours d'année pour aller à la rencontre des seniors, les informer et recenser leurs besoins.

Le portage des repas à domicile pour les personnes les plus dépendantes connaîtra un changement de prestataire en avril 2025. Avec l'emploi de contenants réutilisables, non seulement l'impact environnemental sera positif, mais un changement des pratiques des bénéficiaires sera accompagné par le service.

4. Service Santé

En 2025, quatre objectifs majeurs seront déclinés en actions :

1- Renouvellement du Contrat Local de santé

-Démarche de réécriture du contrat pendant l'année 2025

2- Actions autour des addictions dans le cadre de l'appel à projet de la MILDECA

- Poursuivre la dynamique créée en 2024 avec le Conseil Local de Santé Mentale et particulièrement faire circuler dans les collèges/lycées intéressés la vidéo réalisée par les jeunes.

- S'inscrire (et inscrire aussi le travail fait un 2024) dans les villages préventions que souhaite organiser la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) à l'intérieur des collèges.

3- Renforcement du Tiers-Lieu de santé (TLS) et de ses partenariats

-L'ordonnance verte pourrait être un projet majeur porté par le TLS en 2025. Il va lier grossesse, alimentation saine, santé & environnement et des partenariats avec le Centre Hospitalier, les Potagers du Garon ou encore la ferme urbaine des Vernes...

-Les ateliers du TLS vont aussi devenir récurrents tant en direction des habitants que des professionnels avec l'objectif aussi d'en proposer en cœur de quartier.

- Le développement du pôle ressources avec les outils pédagogiques acquis en 2024

- 3 éléments structurants pour renforcer le TLS : passage à 0,7 ETP sur Givors du Point Ecoute Adulte (PEA), l'usage collectif de la salle de 23m² rattachée au tiers-lieu à travers une convention de participation financière pour permettre des activités collectives et des permanences du centre d'examens de santé de la CPAM une fois par mois en 2025.

4- Renforcement des actions de proximité et de l'aller-vers

- La nouvelle mouture du mois de la santé a clairement dessiné deux lignes fortes pour toucher les publics les plus éloignés des parcours de soins :

- Le travail en amont avec les structures et partenaires est essentiel tant pour s'approprier les contenus que pour mobiliser les publics. Les partenariats avec le théâtre, la Direction des affaires Culturelles, la MJC, la Médiathèque, la Mission Locale, le service jeunesse (plus les partenaires classiques du CLSM) et le Centre Social sont des réussites qu'il faudra stabiliser et renforcer.

- La culture et le sport comme media pour parler « santé » avec les habitants sont les plus pertinents. Le Théâtre et la Médiathèque furent dynamiques et novateurs dans les approches et seront mobilisés en 2025.

- En 2025, la connexion santé & parentalité devrait être effective. La thématique des troubles du neuro-développement devrait être au cœur de ce mois d'octobre.

- L'internalisation du poste de médiateur santé permettra de se mobiliser plus fortement sur d'autres périodes de l'année (hors caravane des animations et mois de la santé).

5. Programme de Réussite Educative (PRE)

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans le prolongement de celles de 2024 avec un remplacement prévu en 2025 sur la partie ressources humaines. Elles visent à assurer les moyens nécessaires pour répondre aux objectifs du Programme de Réussite Educative de Givors.

Les actions engagées ou pérennisées se poursuivront en 2025.

De plus seront développées en 2025 :

- L'analyse de l'impact du PRE avec le déploiement de la fiche d'impact et la poursuite du travail amorcé avec l'ORS (Observatoire Régional de Santé),
- La mise en œuvre et le bilan des expérimentations des actions collectives : Cap réussite et Apprenti'Sage,
- Une expérimentation d'un stage de pré-rentree.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : CCAS DE GIVORS (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26691005800012

POSTE COMPTABLE : 069007

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : CCAS DE GIVORS (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A1.01 - Opérations non ventilables	44
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	45
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	48
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	49
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	50
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	53
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	56
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	59
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	60
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	63
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	65
A1.908 - Fonction 8 - Transports	68
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	72
A2.01 - Opérations non ventilables	74
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	75
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	78
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	79
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	80
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	83
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	86
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	89
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	90
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	91
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	94
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	96
A2.938 - Fonction 8 - Transports	99

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2025

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
 Reçu en préfecture le 02/04/2025
 Publié le
 ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_4-DE



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	103
B3.2 - Etalement des provisions	104
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	106
B9 - Etat du personnel	107
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	110
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	111
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	112
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	113

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	21048

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	29300153.00

Informations financières – ratios

		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	82.64
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	72.92
3	Dépenses d'équipement brut / population	3.40
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	56.49
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	113.34
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	4.66
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-13.34

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 609 008,30	1 577 759,77	307 998,73	A1 276 750,20
Investissement	83 156,94	9 721,00	(3) 142 531,94	A2 69 096,00
Fonctionnement	1 525 851,36	1 568 038,77	(4) 165 466,79	A3 207 654,20

	RESTES A REALISER N-1				Solde (B)
	Dépenses		Recettes		
TOTAL des RAR	I + II	693,62	III + IV	0,00	B1 -693,62
Investissement	I	693,62	III	0,00	B2 -693,62
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	276 056,58
Investissement	A2 + B2	68 402,38
Fonctionnement	A3 + B3	207 654,20

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR D

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 693,62
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	693,62
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR R

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé		Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	89 456,38	21 054,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	693,62	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	69 096,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		90 150,00	90 150,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 757 359,20	1 549 705,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	207 654,20
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 757 359,20	1 757 359,20
TOTAL DU BUDGET (4)		1 847 509,20	1 847 509,20

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	6 000,00	0,00	6 456,38	6 456,38	6 456,38
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	92 531,94	693,62	65 000,00	65 000,00	65 693,62
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		148 531,94	693,62	71 456,38	71 456,38	72 150,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		148 531,94	693,62	74 456,38	74 456,38	75 150,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00

TOTAL	148 531,94	693,62	89 456,38	89 456,38	90 150,00
--------------	-------------------	---------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	90 150,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	54,00	54,00	54,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	3 054,00	3 054,00	3 054,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	3 054,00	3 054,00	3 054,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	6 000,00		18 000,00	18 000,00	18 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 000,00		18 000,00	18 000,00	18 000,00

TOTAL	6 000,00	0,00	21 054,00	21 054,00	21 054,00
--------------	-----------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	69 096,00
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	90 150,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	3 000,00
--	-----------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_4-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2025

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	589 921,05	0,00	535 960,20	535 960,20	535 960,20
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	865 261,00	0,00	982 620,00	982 620,00	982 620,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	216 019,38	0,00	216 029,00	216 029,00	216 029,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 671 201,43	0,00	1 734 609,20	1 734 609,20	1 734 609,20
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	1 944,36	0,00	2 550,00	2 550,00	2 550,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		2 200,00	2 200,00	2 200,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 673 145,79	0,00	1 739 359,20	1 739 359,20	1 739 359,20
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	6 000,00		18 000,00	18 000,00	18 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 000,00		18 000,00	18 000,00	18 000,00
TOTAL		1 679 145,79	0,00	1 757 359,20	1 757 359,20	1 757 359,20

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 757 359,20
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	207 235,00	0,00	197 000,00	197 000,00	197 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 301 584,00	0,00	1 317 945,00	1 317 945,00	1 317 945,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 860,00	0,00	3 760,00	3 760,00	3 760,00
Total des recettes de gestion courante		1 513 679,00	0,00	1 534 705,00	1 534 705,00	1 534 705,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 513 679,00	0,00	1 534 705,00	1 534 705,00	1 534 705,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00

TOTAL	1 513 679,00	0,00	1 549 705,00	1 549 705,00	1 549 705,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	207 654,20
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 757 359,20
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 000,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	15 000,00	15 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	6 456,38	0,00	6 456,38
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	65 693,62	0,00	65 693,62
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	3 000,00	0,00	3 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		75 150,00	15 000,00	90 150,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	90 150,00
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	535 960,20		535 960,20
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	982 620,00		982 620,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	216 029,00	0,00	216 029,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	2 550,00	0,00	2 550,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	2 200,00	18 000,00	20 200,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 739 359,20	18 000,00	1 757 359,20

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 757 359,20
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_4-DE

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2025

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	54,00	0,00	54,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	3 000,00	0,00	3 000,00
28	Amortissement des immobilisations		18 000,00	18 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		3 054,00	18 000,00	21 054,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	69 096,00
--	------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	90 150,00
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	16 000,00		16 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	197 000,00		197 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 317 945,00		1 317 945,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	3 760,00	0,00	3 760,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	15 000,00	15 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 534 705,00	15 000,00	1 549 705,00

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_4-DE



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2025

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			207 654,20
			=
			1 757 359,20

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
TOTAL		148 531,94	693,62	0,00	89 456,38	89 456,38	0,00	89 456,38	90 150,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 000,00	0,00	0,00	6 456,38	6 456,38	0,00	6 456,38	6 456,38
204	Subventions d'équipement versées (9)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	92 531,94	693,62	0,00	65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 693,62
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		148 531,94	693,62	0,00	71 456,38	71 456,38	0,00	71 456,38	72 150,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		148 531,94	693,62	0,00	74 456,38	74 456,38	0,00	74 456,38	75 150,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	90 150,00
---	------------------

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL
			I		II	(RAR N-1 + Vote)
TOTAL		6 000,00	0,00	21 054,00	21 054,00	21 054,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	54,00	54,00	54,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	3 054,00	3 054,00	3 054,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	3 054,00	3 054,00	3 054,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	6 000,00		18 000,00	18 000,00	18 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		6 000,00		18 000,00	18 000,00	18 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	69 096,00
---	------------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
 Reçu en préfecture le 02/04/2025
 Publié le
 ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_4-DE



Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					90 150,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	148 531,94	693,62	0,00	89 456,38	89 456,38	0,00	89 456,38	90 150,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 000,00	0,00	0,00	6 456,38	6 456,38	0,00	6 456,38	6 456,38
2051 Concessions, droits similaires	6 000,00	0,00	0,00	6 456,38	6 456,38	0,00	6 456,38	6 456,38
204 Subventions d'équipement versées (9)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422 Privé : Bâtiments, installations	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	92 531,94	693,62	0,00	65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 693,62
21313 Bâtiments sociaux et médico-sociaux	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351 Bâtiments publics	655,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828 Autres matériels de transport	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838 Autre matériel informatique	19 041,82	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	20 990,91	693,62	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 693,62
2188 Autres immobilisations corporelles	31 294,21	0,00	0,00	58 000,00	58 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	148 531,94	693,62	0,00	71 456,38	71 456,38	0,00	71 456,38	72 150,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		148 531,94	693,62	0,00	74 456,38	74 456,38	0,00	74 456,38	75 150,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_4-DE



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_4-DE



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_4-DE



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		6 000,00	0,00	21 054,00	21 054,00	21 054,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	54,00	54,00	54,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	54,00	54,00	54,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	3 054,00	3 054,00	3 054,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	3 054,00	3 054,00	3 054,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	6 000,00		18 000,00	18 000,00	18 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		1 177,00	1 177,00	1 177,00
281351	Bâtiments publics	0,00		61,00	61,00	61,00
281828	Autres matériels de transport	4 068,00		4 068,00	4 068,00	4 068,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 791,00		4 090,00	4 090,00	4 090,00
28188	Autres immo. corporelles	141,00		2 604,00	2 604,00	2 604,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		6 000,00		18 000,00	18 000,00	18 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 679 145,79	0,00	0,00	1 757 359,20	1 757 359,20	0,00	1 757 359,20	1 757 359,20
011	Charges à caractère général (3)	589 921,05	0,00	0,00	535 960,20	535 960,20	0,00	535 960,20	535 960,20
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	865 261,00	0,00		982 620,00	982 620,00		982 620,00	982 620,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	216 019,38	0,00	0,00	216 029,00	216 029,00	0,00	216 029,00	216 029,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 671 201,43	0,00	0,00	1 734 609,20	1 734 609,20	0,00	1 734 609,20	1 734 609,20
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	1 944,36	0,00		2 550,00	2 550,00		2 550,00	2 550,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			2 200,00	2 200,00		2 200,00	2 200,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		1 944,36	0,00	0,00	4 750,00	4 750,00		4 750,00	4 750,00
Total des dépenses réelles		1 673 145,79	0,00	0,00	1 739 359,20	1 739 359,20	0,00	1 739 359,20	1 739 359,20
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	6 000,00			18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		6 000,00			18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

1 757 359,20

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 513 679,00	0,00	1 549 705,00	1 549 705,00	1 549 705,00
013	Atténuations de charges (2)	1 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	207 235,00	0,00	197 000,00	197 000,00	197 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	1 301 584,00	0,00	1 317 945,00	1 317 945,00	1 317 945,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	3 860,00	0,00	3 760,00	3 760,00	3 760,00
Total des recettes de gestion des services		1 513 679,00	0,00	1 534 705,00	1 534 705,00	1 534 705,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 513 679,00	0,00	1 534 705,00	1 534 705,00	1 534 705,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

207 654,20

Total des recettes de fonctionnement cumulées

1 757 359,20

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 679 145,79	0,00	0,00	1 757 359,20	1 757 359,20	0,00	1 757 359,20	1 757 359,20
011	Charges à caractère général (4)	589 921,05	0,00	0,00	535 960,20	535 960,20	0,00	535 960,20	535 960,20
6042	Achats de prestations de services	199 639,20	0,00		216 457,20	216 457,20	0,00	216 457,20	216 457,20
60623	Alimentation	29 296,69	0,00		28 700,00	28 700,00	0,00	28 700,00	28 700,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 597,64	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
60636	Habillement et vêtements de travail	300,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6068	Autres matières et fournitures	6 168,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	180 233,85	0,00		111 803,00	111 803,00	0,00	111 803,00	111 803,00
6132	Locations immobilières	1 600,00	0,00		4 800,00	4 800,00	0,00	4 800,00	4 800,00
61351	Matériel roulant	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
61358	Autres	475,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	200,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	3 325,00	0,00		4 800,00	4 800,00	0,00	4 800,00	4 800,00
6182	Documentation générale et technique	155,00	0,00		160,00	160,00	0,00	160,00	160,00
6184	Versements à des organismes de formation	640,00	0,00		640,00	640,00	0,00	640,00	640,00
6234	Réceptions	2 623,31	0,00		2 050,00	2 050,00	0,00	2 050,00	2 050,00
6236	Catalogues et imprimés	5 550,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	150,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
6245	Transports de personnes extérieures	7 500,00	0,00		7 800,00	7 800,00	0,00	7 800,00	7 800,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 500,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6262	Frais de télécommunications	1 150,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 614,00	0,00		3 400,00	3 400,00	0,00	3 400,00	3 400,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	138 952,36	0,00		144 000,00	144 000,00	0,00	144 000,00	144 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 800,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	865 261,00	0,00		982 620,00	982 620,00		982 620,00	982 620,00
6331	Versement mobilité	9 707,45	0,00		11 243,27	11 243,27		11 243,27	11 243,27



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	484,84	0,00		562,29	562,29		562,29	562,29
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 583,78	0,00		13 254,96	13 254,96		13 254,96	13 254,96
64111	Rémunération principale titulaires	388 426,43	0,00		426 730,04	426 730,04		426 730,04	426 730,04
64112	SFT, indemnité de résidence	4 493,26	0,00		5 852,05	5 852,05		5 852,05	5 852,05
64113	NBI	9 272,66	0,00		12 315,41	12 315,41		12 315,41	12 315,41
64118	Autres indemnités	101 404,43	0,00		106 225,42	106 225,42		106 225,42	106 225,42
64131	Rémunérations	70 870,66	0,00		94 570,89	94 570,89		94 570,89	94 570,89
64132	SFT, indemnité de résidence	2 385,36	0,00		3 287,84	3 287,84		3 287,84	3 287,84
64138	Primes et autres indemnités	12 746,22	0,00		19 389,02	19 389,02		19 389,02	19 389,02
6417	Rémunérations des apprentis	3 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	88 295,72	0,00		100 182,25	100 182,25		100 182,25	100 182,25
6453	Cotisations aux caisses de retraites	132 603,80	0,00		150 096,65	150 096,65		150 096,65	150 096,65
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 444,59	0,00		4 656,38	4 656,38		4 656,38	4 656,38
6455	Cotisations pour assurance du personnel	14 474,77	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 517,28	0,00		1 708,53	1 708,53		1 708,53	1 708,53
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 689,00	0,00		4 045,00	4 045,00		4 045,00	4 045,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	908,75	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	6 252,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	216 019,38	0,00	0,00	216 029,00	216 029,00	0,00	216 029,00	216 029,00
65133	Secours d'urgence	16 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
65134	Aides	6 500,00	0,00		5 200,00	5 200,00	0,00	5 200,00	5 200,00
65138	Autres secours	17 442,00	0,00		17 900,00	17 900,00	0,00	17 900,00	17 900,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 544,95	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6542	Créances éteintes	94,43	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	172 880,00	0,00		173 380,00	173 380,00	0,00	173 380,00	173 380,00
65818	Autres	558,00	0,00		944,00	944,00	0,00	944,00	944,00
65888	Autres	0,00	0,00		5,00	5,00	0,00	5,00	5,00



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 671 201,43	0,00	0,00	1 734 609,20	1 734 609,20	0,00	1 734 609,20	1 734 609,20
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 944,36	0,00		2 550,00	2 550,00		2 550,00	2 550,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 944,36	0,00		2 550,00	2 550,00		2 550,00	2 550,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			2 200,00	2 200,00		2 200,00	2 200,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			2 200,00	2 200,00		2 200,00	2 200,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		1 944,36	0,00	0,00	4 750,00	4 750,00		4 750,00	4 750,00
Total des dépenses réelles		1 673 145,79	0,00	0,00	1 739 359,20	1 739 359,20	0,00	1 739 359,20	1 739 359,20
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	6 000,00			18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	6 000,00			18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		6 000,00			18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2025

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 513 679,00	0,00	1 549 705,00	1 549 705,00	1 549 705,00
013	Atténuations de charges (3)	1 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	207 235,00	0,00	197 000,00	197 000,00	197 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	11 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	195 415,00	0,00	197 000,00	197 000,00	197 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 301 584,00	0,00	1 317 945,00	1 317 945,00	1 317 945,00
74718	Autres participations Etat	155 500,25	0,00	183 500,00	183 500,00	183 500,00
74741	Participation communes membres du GFP	8 083,75	0,00	9 445,00	9 445,00	9 445,00
74748	Participation autres communes	1 118 000,00	0,00	1 112 000,00	1 112 000,00	1 112 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
747888	Autres	2 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 860,00	0,00	3 760,00	3 760,00	3 760,00
756	Libéralités reçues	90,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	3 770,00	0,00	3 760,00	3 760,00	3 760,00
Total des recettes de gestion des services		1 513 679,00	0,00	1 534 705,00	1 534 705,00	1 534 705,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 513 679,00	0,00	1 534 705,00	1 534 705,00	1 534 705,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2025

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'ordre		0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 456,38	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 456,38	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		54,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	54,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00		74 456,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		6 456,38
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		65 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		3 054,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		54,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2025

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		0,00
	RECETTES		54,00
102	Dotations et fonds d'investissement		54,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	6 456,38	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	6 456,38	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	9 456,38
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 456,38
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	828
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		4 950,00	618 313,47	0,00	0,00	0,00	0,00	1 114 595,73	0,00
011	Charges à caractère général	150,00	159 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 750,20	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	284 924,47	0,00	0,00	0,00	0,00	697 695,53	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 600,00	173 829,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 600,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 550,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 129 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 885,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	3 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 330,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 110 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 795,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 760,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 739 359,20
011	Charges à caractère général	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00		535 960,20
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		982 620,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		216 029,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 550,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 200,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 534 705,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		16 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		197 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 317 945,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 760,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
DEPENSES			4 950,00
627	Services bancaires et assimilés		150,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables		2 600,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.		2 200,00
RECETTES			0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		4 800,00	0,00	0,00	0,00	613 513,47
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
616	Primes d'assurances	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	160,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	149 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	7 084,23
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	177 857,75
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	82 437,49
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	17 545,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	173 380,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	449,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 129 820,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	3 670,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 110 150,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	618 313,47
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 084,23
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 857,75
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 437,49
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 545,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 380,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	449,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 129 820,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 670,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 110 150,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	102 500,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	94 500,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	10 900,00	299 656,16	1 000,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	640,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	8 169,17	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	209 147,11	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	80 699,88	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	200,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	171 795,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	171 795,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	413 039,79	287 499,78	0,00	0,00	1 114 595,73
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	211 257,20	0,00	0,00	0,00	211 257,20
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	31 500,00	0,00	0,00	0,00	33 900,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	3 650,00	3 653,00	0,00	0,00	111 803,00
613	Locations	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	1 150,00	0,00	0,00	0,00	1 150,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	7 800,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	3 776,28	6 030,84	0,00	0,00	17 976,29
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	107 403,93	173 961,88	0,00	0,00	490 512,92
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	41 752,38	66 754,06	0,00	0,00	189 206,32
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	36 900,00	0,00	0,00	39 100,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	2 550,00	0,00	0,00	0,00	2 550,00
RECETTES		0,00	0,00	195 330,00	11 760,00	0,00	0,00	404 885,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	193 330,00	0,00	0,00	0,00	193 330,00
747	Participations	0,00	0,00	2 000,00	8 000,00	0,00	0,00	207 795,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 760,00	0,00	0,00	3 760,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
625	Déplacements et missions	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	828
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 610.00 €		1996-12-11
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	5	11/12/1996
L	Voitures-Camions et véhicules industriels	10	11/12/1996
L	Mobilier	10	11/12/1996
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	11/12/1996
L	Matériel informatique	5	11/12/1996
L	Matériels classiques	10	11/12/1996
L	Coffre-fort	30	11/12/1996
L	Installations électriques et téléphoniques	15	11/12/1996
L	Appareils de laboratoire	10	11/12/1996
L	Equipements de cuisine	12	11/12/1996
L	Subvention d'investissement amorties à hauteur des durées des biens financés	0	11/12/1996



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	2 200,00		0,00	2 200,00	0,00	2 200,00
Provisions pour litiges	2 200,00		0,00	2 200,00	0,00	2 200,00
PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	2 200,00	01/04/2025	0,00	2 200,00	0,00	2 200,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	2 200,00		0,00	2 200,00	0,00	2 200,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
 Reçu en préfecture le 02/04/2025
 Publié le
 ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_4-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	M D	E = C - D
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	2 200,00		0,00	2 200,00	0,00	2 200,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					26 100,00
65748	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2025		AMICALE DON DU SANG	Association	300,00
65748	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2025		ASS VIE LIBRE GIVORS	Association	200,00
65748	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2025		ASSOCIATION BELLE SIRUS	Association	2 000,00
65748	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2025		ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX DE GIVORS-MONTGELAS	Association	5 000,00
65748	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2025		FNATH	Association	600,00
65748	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2025		LA MAIN SUR LE COEUR	Association	2 000,00
65748	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2025		LE MAS INFO VICTIMES	Association	8 000,00
65748	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2025		LES RESTAURANTS DU COEUR RHONE	Association	4 000,00
65748	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2025		SECOURS CATHOLIQUE	Association	2 000,00
65748	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2025		SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DU RHONE	Association	2 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00	0,00	8,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif terr.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint technique pal 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique territorial	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		5,00	0,00	5,00	3,00	2,00	5,00
Assistant socio-éducatif	A	5,00	0,00	5,00	3,00	2,00	5,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		18,00	0,00	18,00	13,80	3,00	16,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	478	0,00	332-14	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	461	0,00	332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	332-13	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6* : Emplois des communes (> 2 000 hab.) et des groupements de communes (> 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	69 096,00	69 096,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-693,62	-693,62
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	68 402,38	68 402,38

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	68 402,38	68 402,38
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	68 402,38	68 402,38

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	15 000,00	15 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	21 054,00	21 054,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	6 054,00	6 054,00

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		15 000,00	I 15 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		15 000,00	15 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	15 000,00	15 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		21 054,00	21 054,00
Ressources propres externes de l'année (a)		3 054,00	3 054,00
10222	FCTVA	54,00	54,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00	3 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		18 000,00	18 000,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	1 177,00	1 177,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	61,00	61,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	4 068,00	4 068,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	6 000,00	6 000,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	4 090,00	4 090,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	2 604,00	2 604,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_4-DE



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 19/03/2025

Présenté par Le Président (1),

A Givors, le 01/04/2025

Délibéré par l'assemblée Le Conseil d'Administration(2), réunie en session ordinaire

A Givors, le 01/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil d'Administration (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Givors, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_4-DE



CA_DEL250401_5

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 1 AVRIL 2025

Convocation : 27/03/25

Affichage liste délibérations : 03/04/25

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA
Présents : 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt-cinq, le un avril à 18h30, salle Brouès,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Dalila BOUGHOUICHE ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Monsieur Xavier REBECHE

CONSTITUTION DE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

A la demande du service de gestion comptable de Givors, il est nécessaire de prévoir une provision pour dépréciation des créances douteuses de plus de deux ans pour un montant de



2 200 €. Ce montant correspond à 15% des états de restes à recouvrer transmis.

En effet, le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement de la créance.

Dans ces conditions,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

13 VOIX POUR

DÉCIDE

- **DE CONSTITUER** une provision pour créances douteuses correspondant à 15 % de l'état des restes à recouvrer ;
- **DE DIRE** que le montant de la provision est de 2 200 € ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



CA_DEL250401_6

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 1 AVRIL 2025

Convocation : 27/03/25

Affichage liste délibérations : 03/04/25

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA
Présents : 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt-cinq, le un avril à 18h30, salle Brouès,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Dalila BOUGHOUCHE ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Monsieur Xavier REBECHE

REFONTE DU RIFSEEP - RÉÉVALUATION DU CIA

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Par délibération n°6 du 6 décembre 2022, le C.C.A.S a procédé à une refonte complète de son système de régime indemnitaire (RIFSEEP) pour différentes raisons :

- Répondre à l'obligation légale de la mise en place de la part CIA (complément Indemnitaire Annuel), non déployée jusqu'à présent ;
- Simplifier la politique indemnitaire de la collectivité dans une logique de transparence vis-à-vis des agents ;
- Faire du RIFSEEP un réel outil managérial permettant de valoriser l'investissement des agents ;
- Faire évoluer les modalités de versement de la prime annuelle (instaurée avant la loi du 26 janvier 1984) avec une volonté notamment d'en faire un levier supplémentaire dans la lutte contre l'absentéisme. Comme il s'agit d'une prime mise en place avant janvier 1984, il est obligatoire de l'intégrer au RIFSEEP pour pouvoir la faire évoluer.

Pour rappel, le RIFSEEP est composé de 2 parts :

- L'IFSE (l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise), liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle ;



- Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) lié à l'engagement professionnel de l'agent pour servir de l'agent.

Il est nécessaire de reprendre l'intégralité de la délibération afin d'intégrer les modifications prises par délibération n°1 du 1^{er} octobre 2024, mais surtout dans une logique de maintien du pouvoir d'achat des agents du C.C.A.S, en lien avec l'inflation de ces dernières années, il est proposé de réévaluer de 10 % les montants de la part CIA liée à l'évaluation annuelle.

De la même manière, par souci d'équité et en lien avec l'évolution des effectifs de la ville et du C.C.A.S, il est proposé une évolution à la marge des groupes de fonctions et montants plafond/plancher IFSE.

La délibération unique sur le RIFSEEP est ainsi proposée :

1) L'IFSE

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

1-1) Critères professionnels d'attributions de l'IFSE et groupes de fonctions

Chaque poste doit être réparti au sein de groupes de fonctions selon des critères professionnels suivants (critères identiques à ceux retenus en avril 2017) :

- Critère 1 : fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception :
 - Positionnement dans l'organigramme (niveau d'encadrement dans la hiérarchie)
 - Volume d'encadrement (nombre d'agents en encadrement direct)
 - Coordination, pilotage ou conception de projets/d'opérations
- Critère 2 : technicité, expertise ou qualité nécessaire à l'exercice des fonctions
 - Niveau de qualification du poste
 - Connaissances particulières requises, complexité du poste
 - Diversité des tâches et des domaines de compétences
 - Responsabilité financière et/ou juridique
 - Responsabilité vis-à-vis de la sécurité des usagers
 - Degré d'autonomie et prise d'initiatives
 - Dimension relationnelle
- Critère 3 : sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel :
 - Pénibilité physique
 - Pénibilité psychique (tension mentale, nerveuse)
 - Rythme de travail

Au regard de ces critères, il est proposé de repartir globalement sur la même répartition en groupes de fonctions que celles définies en 2017 lors de la mise en place du RIFSEEP, mais de clarifier les fonctions et les niveaux de responsabilités (en lien avec la réorganisation des services qui a eu lieu en 2021) et de mettre fin aux sous groupes de fonctions. Cela s'inscrit dans une logique de simplification et de transparence.

Groupes	Fonctions/Niveaux de responsabilités
A1	Directeur du C.C.A.S
A2	Responsable de service, coordinateur
A3	Travailleur social - médiateur santé
B1	Responsable de service - Coordinateur PRE

C1	Responsable de service, conseiller social, gestionnaire administratif et financier
C2	Assistant administratif
C3	Agent d'accueil, agent de restauration, agent de portage des repas

1-2) Les fourchettes indemnitaires

Il est nécessaire de prévoir un espace d'évolution professionnelle pour garantir la performance et l'attractivité de la collectivité. Ainsi, plutôt que de raisonner avec des montants fixes, il est proposé d'arrêter pour chaque groupe de fonctions un montant plancher d'IFSE (même si aucune obligation en la matière), et un montant plafond dans un souci de maîtrise de charges de personnel.

Les montants individuels susceptibles d'être alloués au titre de l'IFSE sont donc encadrés par des fourchettes indemnitaires propres à chaque groupe de fonctions. Il est précisé que les montants indiqués ci-dessous sont annuels et bruts pour un temps complet. Ils s'inscrivent dans le respect des plafonds réglementaires prévus pour chaque cadre d'emplois.

<u>Groupes</u>	<u>Fonctions</u>	<u>Montant plancher annuel IFSE (versement mensuel)</u>	<u>Montant plafond annuel IFSE (versement mensuel)</u>	<u>Montant supplémentaire annuel IFSE</u>
A1	Directeur C.C.A.S	12 000 €	18 000 €	1 000 €
A2	Responsable de service - coordinateur santé	6 000 €	12 000 €	1 000 €
A3	Travailleur social - Médiateur santé	4 000 €	8 400 €	1 000 €
B1	Responsable de service - Coordinateur PRE	3 600 €	7 200 €	1 000 €
C1	Responsable de service, conseiller social, gestionnaire administratif et financier	2 400 €	4 800 €	1 000 €
C2	Assistant administratif	2 200 €	3 600 €	1 000 €
C3	Agent d'accueil, agent de restauration, agent de portage des repas	1 200 €	3 200 €	1 000 €

1-3) Bénéficiaires de l'IFSE

Les agents suivants peuvent bénéficier de l'IFSE :

- Agents stagiaires et titulaires ;
- Agents détachés et mise à disposition ;
- Contractuels (sauf saisonniers) ;

Aussi, compte tenu de leur statut spécifique, sont exclus du dispositif les :

- Contractuels recrutés pour un accroissement saisonnier d'activité temporaire du contrat, de responsabilités occupées moins expérimentés par rapport aux agents occupant les postes de façon permanente ;
- Contractuels de droit privé : apprentis et emplois aidés ;
- Vacataires ;
- Collaborateur de cabinet

1-4) Modalités de versement

Dans la limite des plafonds et en application des critères prévus ci-dessus, il est proposé de verser l'IFSE sous 2 modalités différentes : une IFSE mensuelle et une IFSE annuelle.

Les montants d'IFSE mensuelle et annuelle sont proratisés en fonction du temps de présence (notamment en fonction de la date d'arrivée au sein de la collectivité de l'agent pour l'IFSE annuelle sur la période de référence du 1^{er} novembre N-1 au 31 octobre N) et du temps de travail de l'agent pour les agents à temps partiel (y compris les agents à temps partiel thérapeutique) et les agents à temps non complet.

- IFSE mensuelle :

Le montant est fixé via un arrêté individuel en fonction du groupe de fonctions de l'agent (cf. ci-dessus) et de son expérience professionnelle.

L'expérience professionnelle doit être différenciée de l'ancienneté (qui correspond à une progression automatique de l'agent liée à sa carrière).

On peut retenir les 3 degrés d'expérience suivants :

- Nouvel arrivant sur la fonction : l'agent débute soit dans l'administration, soit dans le domaine de compétences ;
- Confirmé : l'agent a appris à connaître son domaine de compétences et a vu ses responsabilités s'accroître ;
- Expert : l'agent fait référence dans son domaine de compétences.

Aussi, ce montant peut faire l'objet d'un réexamen en cas de changement de fonctions ou d'emploi, en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois ou au plus tard tous les 4 ans.

Il est à noter que l'autorité territoriale n'est pas tenue de revaloriser systématiquement le montant de l'IFSE.

Ce montant fait également l'objet d'un réexamen en cas de mobilité interne sur un poste correspondant à un groupe de fonctions différent (à la hausse ou à la baisse).

Le montant de l'IFSE mensuelle suit le traitement en cas de congés de maladie ordinaire. En cas de congé de longue maladie, longue durée, grave maladie, le versement de l'IFSE mensuelle est suspendu.

Il est maintenu pour tous les autres motifs d'absence : accident du travail ou de service, maladie professionnelle, congés annuels, congé maternité...

- IFSE annuelle (versée sur la paie de novembre) :

Toujours en application des critères mentionnés précédemment, l'IFSE annuelle permet d'assurer un montant « socle » commun à tous les agents avec un montant de 1 000 € brut versé à chaque agent mais avec l'impact sur l'absentéisme suivant (période de référence du 1^{er} novembre N-1 au 30 octobre N*) :

- Aucune retenue pour toute absence inférieure ou égale à 14 jours sur la période de référence
- Retenue de 40 € brut par jour d'absence à partir du 15^{ème} jour d'absence

Aussi, à partir de 40 jours d'absence sur la période, la retenue est totale.

Sont pris en compte les jours d'absence pour maladie ordinaire, longue maladie, longue durée et grave maladie.

L'IFSE annuelle n'est pas versée aux agents démissionnaires.

* pour la 1^{ère} année de mise en œuvre, en 2023, la période de référence portera sur 11 mois du 2 décembre N-1 au 30 octobre N

2) Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

2-1) Bénéficiaires du CIA



Les agents suivants peuvent bénéficier du CIA :

- Agents stagiaires et titulaires
- Agents détachés et mise à disposition
- Contractuels sur emplois permanents
- Contractuels sur emplois non permanents (sauf saisonniers)

Aussi, compte tenu de leur statut spécifique, sont exclus du dispositif les :

- Contractuels recrutés pour un accroissement saisonnier d'activité du fait de l'aspect temporaire du contrat, de responsabilités occupées moindres et de profils moins expérimentés par rapport aux agents occupant les postes de façon permanente ;
- Contractuels de droit privé : apprentis et emplois aidés ;
- Vacataires ;
- Collaborateur de cabinet.

Seuls les agents présents plus de 6 mois sur la période de référence (1^{er} juin N-1 au 30 mai N) et ayant fait l'objet d'une évaluation pourront bénéficier du CIA.

Les agents en congés de longue maladie, longue durée ou grave maladie, absents toute l'année, ne pourront pas bénéficier du CIA.

Les montants de CIA sont proratisés en fonction du temps de présence (notamment en fonction de la date d'arrivée au sein de la collectivité sur la période de référence du 1^{er} juin N-1 au 30 mai N) et du temps de travail de l'agent pour les agents à temps partiel (y compris les agents à temps partiel thérapeutique) et les agents à temps non complet.

Le CIA n'est pas versé aux agents démissionnaires.

2-2) Modalités de versement

L'investissement et l'engagement professionnel de l'agent sont appréciés tout au long de l'année et un bilan global est établi lors de l'entretien professionnel de l'agent.

Le CIA est versé sur la paie de juin à la suite de la campagne des entretiens d'évaluation, celle-ci ayant lieu entre le 1^{er} avril et le 30 mai de chaque année, en fonction d'une grille spécifique complétée par le responsable hiérarchique de l'agent.

Le montant du CIA est identique à tous les groupes de fonctions et déterminé ainsi après revalorisation de 10 % par rapport aux montants prévus initialement (délibération du 1^{er} décembre 2022) :

<u>Niveau d'évaluation de l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent</u>	<u>Montant CIA</u>
Insuffisant	0 €
Amélioration attendue	440 €
Conforme aux attentes	880 €
Investissement au-delà des attentes	1 320 €

Pour précisions, selon les dispositions prévues à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : « Les organes délibérants des collectivités territoriales fixent les régimes indemnitaires, dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'État (...) Lorsque les services de l'État servant de référence bénéficient d'une indemnité servie en 2 parts, l'organe délibérant détermine les plafonds applicables à chacune de ces parts et en fixe les critères, sans que la somme des 2 parts dépasse le plafond global des primes octroyées aux agents de l'État... »

Aussi, bien que le plafond des agents de l'État de catégorie C soit fixé à 1 260 € pour le groupe 1 et 1 200 € pour le groupe 2 pour la part CIA, le C.C.A.S est en droit de le dépasser dans la mesure où la somme de la part IFSE et de la part CIA (exemple : 7 120 pour groupe C1) pour ces agents ne dépasse pas le plafond global appliqué à l'État (exemple : 12 600 € pour groupe C1) Afin d'assurer une équité de traitement, le N+2 de l'agent émettra un avis sur le montant du CIA décidé par le N+1. Ensuite, après retour des grilles d'évaluation, un arbitrage



sera réalisé par un comité d'harmonisation ville/C.C.A.S qui se réunira pour le versement du CIA.

Ce collège d'harmonisation sera composé du directeur général des services, du directeur du C.C.A.S, du directeur des ressources humaines et des directeurs de pôle.

La décision finale revient à l'autorité territoriale qui prend un arrêté d'attribution individuel.

Pour finir, une instance de recours à l'amiable est prévue pour les agents qui contesteraient leur montant de CIA. Cette instance de recours sera composée de l'adjoint délégué aux RH, du DGS, de la DRH, des représentants du personnel, de l'agent concerné et de son N+1. L'agent devra apporter des éléments factuels et concrets pour justifier d'une demande de révision de son montant de CIA. Vu l'avis favorable à l'unanimité du collège employeur ainsi que l'abstention des représentants du personnel rendu lors du comité technique du 17 mars 2025,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

13 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la mise en place du RIFSEEP dans les conditions mentionnée ci-dessus ;
- **D'ABROGER** toutes les délibérations prises précédemment relatives au RIFSEEP ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget du C.C.A.S, chapitre 012.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CA_DEL250401_7

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 1 AVRIL 2025

Convocation : 27/03/25

Affichage liste délibérations : 03/04/25

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt-cinq, le un avril à 18h30, salle Brouès,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Dalila BOUGHOUCHE ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Monsieur Xavier REBECHE

TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois permanents.

Pour permettre une meilleure adéquation entre les missions et le cadre d'emplois d'un agent occupant des fonctions de conseiller social, il est proposé la modification suivante :

<u>Direction – Service</u>	<u>Emploi</u>	<u>Temps de travail</u>	<u>Cadre d'emplois actuel</u>	<u>Cadre d'emplois à venir</u>
C.C.A.S – Action sociale	Conseiller social	Temps complet	Adjoint administratif (cat.C)	Agent social (cat.C)

Vu l'avis favorable à l'unanimité du collège employeur ainsi que l'avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel rendu lors du Comité Social Territorial du 17 mars 2025,



**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :
13 VOIX POUR**

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs présentée ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au chapitre 012.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



CA_DEL250401_8

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 1 AVRIL 2025

Convocation : 27/03/25

Affichage liste délibérations : 03/04/25

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA
Présents : 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt-cinq, le un avril à 18h30, salle Brouès,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Dalila BOUGHOUICHE ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Monsieur Xavier REBECHE

MANDAT AU CDG 69 DANS LE CADRE DE LA MISE EN CONCURRENCE POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE

RAPPORTEUR : Florence MERIDJI

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette participation devient obligatoire pour :

- Le risque prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025 (montant minimal de 7 € brut mensuel par agent, selon l'article 2 du décret n°2022-581). Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net,



- Le risques santé à effet du 1^{er} janvier 2026 (montant minimal selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales « responsable », complétées du « panier de soins ».

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré (système de labellisation), soit au titre d'une convention de participation.

Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Le comité social territorial a été consulté, à ce sujet, le 21 janvier 2025.

Aussi, il est proposé de rester sur le même système de participation qu'actuellement à savoir : une convention de participation pour le risque prévoyance et le système de labellisation pour le risque santé.

L'article L452-46 du code général de la fonction publique donne compétence aux Centres De Gestion pour conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir leurs agents au titre des risques relevant de la protection sociale complémentaire, ces conventions de participation. La convention actuelle de participation en prévoyance proposée par le cdg69 arrive à échéance le 31 décembre 2025. Le cdg69 mène de nouveau, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci une convention de participation sur le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2026. A l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts.

L'adhésion à un tel contrat se fera par délibération et après signature d'une convention avec le cdg69.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du collège employeur ainsi que l'avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel rendu lors du comité social territorial du 17 mars 2025,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

13 VOIX POUR

DÉCIDE

- **DE DÉCIDER** de maintenir le système de participation actuel en matière de protection sociale complémentaire : système de labellisation pour le risque santé et convention de participation pour le risque prévoyance ;
- **D'AUTORISER** le CDG 69 à mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque prévoyance ;
- **DE PRENDRE ACTE** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 69, par délibération et après conclusion d'une convention d'adhésion avec le CDG 69 ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au chapitre 012.



Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



CA_DEL250401_9

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 1 AVRIL 2025

Convocation : 27/03/25

Affichage liste délibérations : 03/04/25

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA
Présents : 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt-cinq, le un avril à 18h30, salle Brouès,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Dalila BOUGHOUCHE ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Monsieur Xavier REBECHE

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE A DESTINATION DES SENIORS

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le C.C.A.S anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Dans ce cadre, le C.C.A.S met en œuvre des services à destination des seniors givordins avec pour objectifs prioritaires :

- Le maintien du lien social et la lutte contre l'isolement.
- La préservation de l'autonomie et de la santé.

Afin de répondre à ces objectifs, le C.C.A.S met en œuvre une offre de portage de repas à domicile à destination des seniors givordins.

Par délibération du 25 juin 2024, le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur fixant les règles de fonctionnement du service de portage de repas et permettant un engagement réciproque entre le C.C.A.S et les usagers.



Ce règlement intérieur mérite aujourd'hui d'être modifié, car le service

A partir du 14 avril 2025, le portage de repas se fera avec des contenants réutilisables.

Outre le respect du cadre légal, ce système permettra une réduction des déchets et donc cela aura un impact environnemental positif.

Les usagers du service de portage de repas seront mis à contribution : les contenants devront être lavés par leurs soins et rendus au passage suivant de l'agent de livraison.

De plus, il est ajouté une modalité de paiement supplémentaire : par prélèvement automatique.

Ces nouvelles modalités sont inscrites dans la proposition de règlement intérieur ci-annexé.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

13 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur du portage de repas ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le président, ou son représentant à signer ce règlement et tout acte afférent.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles de fonctionnement du service de repas à domicile en rappelant les droits et obligations des bénéficiaires.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Dans ce cadre, le CCAS met en œuvre des services à destination des seniors givordins dont un des objectifs est la préservation de l'autonomie et de la santé.

Ainsi, le CCAS met en œuvre une offre de portage de repas à domicile à destination des seniors givordins.

Le portage de repas est un service géré par le CCAS et régi par le Conseil d'Administration.

I) Conditions d'accès

L'accès au portage de repas à domicile est réservé aux Givordins retraités ou en situation de handicap.

II) Première inscription au service

Toute personne souhaitant bénéficier du portage de repas à domicile devra préalablement être inscrite auprès du service. L'inscription est gratuite et se fait auprès du service senior du CCAS de Givors : aux horaires d'ouverture au public ou par mail : portage@ville-givors.fr.

Le service est ouvert :

-Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le dossier d'inscription comprend les documents suivants :

- La fiche d'inscription (annexe 1) ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (par la suite toute modification d'adresse doit être portée à la connaissance du CCAS) ;
- Le dernier avis d'imposition (en l'absence de ce dernier, le tarif le plus élevé sera appliqué) ;
- Le règlement intérieur signé ;

III) Fonctionnement du portage de repas à domicile

Le service de portage couvre les repas du déjeuner et un potage pour le soir du lundi au samedi.

1) Jours et heures de livraison

Les repas sont livrés du lundi au vendredi avant 12h30.

Jour de livraison	Type de repas	Jour de consommation du repas
Lundi	simple	Lundi
Mardi	simple	Mardi
Mercredi	simple	Mercredi
Jeudi	simple	Jeudi
Vendredi	Simple/double	Vendredi ou Vendredi/samedi

Pour toute personne qui ne répond pas au passage de l'agent de portage (porte et téléphone), le repas sera mis à disposition à la Maison du Fleuve Rhône.

En aucun cas le repas sera laissé devant la porte, dans une glacière, un panier ou tout autre contenant, pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaires.

L'accès au logement doit être facile et rapide pour l'agent. Pour cela, l'usager pourra fournir un badge et/ou une clé. A défaut, le portage pourra être suspendu.

2) Réservations

Les réservations se font au plus tard le vendredi 10h pour les repas de la semaine suivante, soit :

- Par téléphone au 04 72 49 18 25
- Par mail à l'adresse : portage@ville-givors.fr
- À l'accueil du service sénior du CCAS

3) Composition, choix des repas et retour des plateaux et contenants livrés

Pour répondre à différents régimes alimentaires, cinq types de menus sont proposés quotidiennement: standard, diabétique, sans viande, mixé et sans porc.

Ils répondent à un équilibre alimentaire et favorisent la variété des aliments.

Tous les repas sont composés de :

- Une entrée (charcuterie, crudités, légumes cuits, etc.)
- Un plat protidique (œufs, poissons, viandes, etc.),
- Une garniture (céréales, féculents, légumes, etc.),
- Un fromage ou un laitage,
- Un dessert (fruits crus ou cuits, desserts lactés, pâtisseries, etc.).
- Une miche de pain
- Des assaisonnements

Contenants réutilisables :

Les repas seront livrés à domicile sur un plateau sous cloche avec des contenants réutilisables pour les différents plats.

Le bénéficiaire du service devra laver tous les plats, le plateau et la cloche et les rendre propre au passage suivant de l'agent de portage.

Il en est de même pour le contenant du potage pour le soir.

4) Conditions d'annulation des réservations ou rajout de repas :

Il est nécessaire d'annuler sa réservation au minimum 72 heures à l'avance avant 16h30 (en jours ouvrés).

Tout repas commandé non pris et qui n'aurait pas été annulé dans les délais sera facturé sauf en cas d'hospitalisation imprévue (certificat médical ou bulletin d'hospitalisation à fournir).

IV) Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs du portage de repas à domicile sont déterminés et révisables par le Conseil d'Administration du CCAS (Annexe 2). La tarification est calculée en fonction du quotient CAF (caisse d'allocations familiales) pour les séniors Givordins.

La facturation est mensuelle et établie en début du mois suivant, soit à terme échu et selon la consommation réelle.

Les modalités de paiement sont au choix de l'utilisateur :

- En espèces ou par carte bancaire au service séniors du CCAS
- Par prélèvement automatique (sous réserve de la signature du contrat dédié)
- Par virement bancaire
- Par chèque à l'ordre de « Régie du CCAS » soit :
 - À envoyer à : CCAS Service séniors, place Jean Jaurès 69 700 GIVORS
 - À donner à l'agent de portage
 - À remettre au service séniors

V) Fin de l'inscription et radiation

L'utilisateur du portage de repas peut solliciter la fin de son inscription à tout moment par simple courrier adressé par voie postale ou par mail au service séniors du CCAS, sous réserve du respect du délai d'annulation des éventuels repas déjà réservés.

Toute attitude contraire ou manquement aux prescriptions du règlement intérieur ainsi que le non-paiement des repas pris entraîneront l'exclusion temporaire ou définitive du portage.

VI) Protection des données personnelles

Les informations personnelles recueillies dans le cadre des formulaires, avec consentement explicite, ont pour finalité la diffusion d'informations et des études statistiques internes au CCAS.

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement en écrivant à portage@ville-givors.fr ou - CCAS-service Sénior, place Jean Jaurès 69700 Givors. Elles sont conservées pendant 3 ans. Le responsable du traitement est le CCAS, service séniors.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement ou de limitation du traitement. Vous avez la possibilité de contacter notre délégué à la protection des données, pour toute information concernant vos données personnelles ou d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Règlement approuvé par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Givors, le 1^{er} avril 2025.

Je soussigné(e) M..... atteste avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur du service de portage de repas à domicile du CCAS de Givors.

A Givors, le.....

Signature



ANNEXE 1 - BULLETIN D'INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION AU PORTAGE DE REPAS

Madame

Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

N° de téléphone fixe : _____ Portable : _____

Adresse mail : _____

Situation : Marié(e) Veuf (ve) Célibataire

Personne à contacter en cas d'urgence : OBLIGATOIRE

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Lien de parenté :

ANNEXE 2- TARIFS

La tarification est calculée en fonction du quotient Familial CAF (caisse d'allocations familiales) pour les retraités Givordins.

Tarifs arrêtés par délibération du 04 octobre 2022

QF CAF	TARIF REPAS
0 à 300	4,60€
301 à 450	5,10€
451 à 650	5,60€
651 à 850	6,10€
851 à 1000	6,50€
1001 à 1150	7,20€
1151 à 1300	8,00€
1301 et +	9,00€

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_9-DE





CA_DEL250401_10

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 1 AVRIL 2025

Convocation : 27/03/25

Affichage liste délibérations : 03/04/25

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA
Présents : 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt-cinq, le un avril à 18h30, salle Brouès,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Dalila BOUGHOUCHE ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Monsieur Xavier REBECHE

TARIFICATION 2025-2026 DES ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PRÉVENTION ET DE L'ATELIER PEINTURE ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES USAGERS

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le C.C.A.S de Givors organise différents d'activités, sportives et artistiques, adaptées aux personnes retraitées et en situation de handicap

Activités gratuites : en partenariat avec service des sports

1. Mobilité/fitness
2. Badminton

Activités payantes :

1. Les activités physiques : Pilate et aquagym.
2. Un atelier « Peinture ».

Il est proposé d'appliquer les tarifs des activités répondant à un double objectif :

- Rapprocher les tarifs pratiqués du coût réel des activités pour les personnes âgées solvables,
- Favoriser l'accès à ces activités à des personnes aux revenus modestes.

Le coût réel des activités comprend :

- D'une part, la rémunération des intervenants réalisant l'encadrement des cours ainsi que l'achat de matériel spécifique,
- D'autre part, des coûts internes pour le C.C.A.S et la Ville qu'il convient de valoriser, tels que la mise à disposition d'équipements municipaux comme :
 - La salle Rosa Parks : 2 heures par semaine
 - L'espace nautique municipal 3 X 1 heure par semaine sur formule de 10 séances
 - La salle de l'orangerie 2 heures tous les 15 jours
- Enfin le concours d'agents du C.C.A.S (procédure d'inscription et de facturation par le service senior).

Les tarifs sont appliqués selon une saisonnalité qui démarre en septembre de l'année N et se termine en juin de l'année N+1 – hors vacances scolaires) sauf pour l'aquagym qui sera proposée par formule de 10 séances.

L'inscription de personnes ne résidant pas sur Givors est faite sur liste d'attente pendant une semaine après le premier jour des inscriptions. En fonction des places disponibles dans chacun des créneaux après inscription des Givordins, les personnes pourront être inscrites.

1. Tarification Activités Aquagym et Pilates 2025 – 2026

Aquagym :

L'aquagym sera proposée sur 3 sessions de 10 séances

Cette formule permettra :

- D'accueillir plus de seniors différents,
- De donner la possibilité au senior d'un engagement moindre sur l'année,
- De rendre l'activité plus accessible financièrement.

Concernant le tarif pour les seniors extérieurs, la référence est le tarif pratiqué par le centre nautique. A savoir : 105 € pour 12 séances donc 87,50 € pour 10 séances.

Le paiement de chaque session se fera 15 jours minimum avant chaque début de nouvelle session.

En cas, de fermeture de la piscine pour cause de travaux, la session qui sera impactée sera facturée au prorata des séances à venir.

Pilates :

Il est établi un tarif à l'année intégrant la prestation d'un éducateur sportif et la mise à disposition de salle et de matériel.

Suite à chaque tarif proposé sur l'année de Pilate, le tarif de janvier à juin, s'est fait de la manière suivante :



Tarif à l'année divisé par le nombre de séance à l'année x par le nombre de séances de juin à janvier soit : $117/68 = 1,72$

$1.72 \times 40 = 68.82 \text{ €}$

	Tarifs 2025/2026 PILATES		Tarifs 2025/2026 AQUAGYM
	Pour l'adhésion à l'activité		Pour l'adhésion à une session de 10 séances
	Septembre 2025 à juin 2026	Janvier 2026 à juin 2026	
Givordins imposables	117 €	68.82 €	39 €
Givordins non imposables	83 €	48.82 €	22 €
Bénéficiaires de l'ASPA	46 €	27.05 €	18 €
Extérieurs	209 €	122.90 €	87.50 €

2. Tarifs atelier « Peinture » 2025 – 2026

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants de septembre 2025 à juin 2026 :

Septembre 2025 à juin 2026	Tarifs PEINTURE
Givordins imposables	70 €
Givordins non imposables	48 €
Givordins bénéficiaires ASPA	21 €
Extérieurs	82 €

3. Modalités de remboursement des activités payantes

Pour que le Trésor Public puisse mettre en œuvre des décisions de remboursement décidées par le C.C.A.S, leurs règles doivent être validées par le Conseil d'Administration.

En cas d'annulation du fait de la collectivité, un remboursement au prorata temporis aura lieu, sous réserve de la transmission d'un RIB par l'utilisateur.

En cas d'annulation de l'utilisateur, un remboursement sera proposé uniquement sur présentation d'un justificatif médical : en cas de blessure ou de maladie qui justifie d'une session complète, d'un semestre ou d'un an d'arrêt.

4. Activités de prévention gratuites

En partenariat avec le service des sports de la ville, il est proposé pour la saison 2025/2026 :

Des cours de Badminton tous les vendredis et mardis (avec agents municipaux) sauf vacances scolaires

- Un atelier de remise en forme « Fitness/mobilité » tous les vendredis sauf vacances scolaires

Objectifs :

- Apporter une complémentarité aux activités physiques de prévention déjà en place,
- Permettre de rendre plus accessible l'activité physique de prévention auprès des personnes âgées avec de faibles ressources,
- Tester de nouvelles activités.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

13 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la programmation 2025-2026 des activités à destination des seniors ;
- **D'ADOPTER** les tarifications et les conditions de remboursement de ces activités telles que présentées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le président ou son représentant à signer tout acte afférent ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses et les recettes au budget du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



CA_DEL250401_11

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 1 AVRIL 2025

Convocation : 27/03/25

Affichage liste délibérations : 03/04/25

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA
Présents : 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt-cinq, le un avril à 18h30, salle Brouès,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Dalila BOUGHOUICHE ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Monsieur Xavier REBECHE

ACTIVITÉS SENIOR DU TROISIÈME TRIMESTRE 2025

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le service senior propose des activités de prévention et socio-culturelles permettant de favoriser le lien social, de promouvoir le bien vieillir, de maintenir la santé physique et mentale et de rompre l'isolement.

Un programme d'animations au trimestre à destination des personnes retraitées résidant à Givors est proposé. Si des places sont disponibles, elles pourront être proposées aux retraités extérieurs à Givors, les Givordins étant prioritaires.

1/ Activités sans participation financière des usagers :

L'objectif du service est de proposer plus d'activités pour favoriser le bien-vieillir et rompre l'isolement des seniors givordins.

Pour cela, il est développé des partenariats avec les services de la ville, la CARSAT, ou des associations spécialisées, permettant la mise en œuvre pour ce troisième trimestre 2025 de :

- Conférence sur « renforcer son système immunitaire »



- Atelier socio-esthétique.
- Atelier mémoire.
- Marches toutes les semaines d'été.
- Ateliers numériques.
- Atelier sur les économies d'énergie.

2/ Activités avec participation financière des usagers :

La participation financière des seniors est fixée selon le coût réel de l'activité, proratisé selon le nombre maximum de participants et en fonction des ressources des usagers afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. Il est ainsi proposé de déterminer quatre tarifs :

- Les personnes imposables : 100% du tarif prévu par personne
- Les personnes non imposables : prise en charge de 30% par le C.C.A.S
- Les personnes avec l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) : prise en charge de 70% par le C.C.A.S
- Les personnes extérieures à Givors : + 20% (uniquement s'il reste de la place)

Atelier culinaire : 12 septembre 2025

10 personnes maximum

Tarifs :

Imposable : 5,00 €

Non imposable : 3,50 €

Bénéficiaire de l'ASPA : 1,50 €

Extérieur : 6,00 €

Repas à thème : prix en fonction du coefficient familial:

- Juillet : « vive l'été »
- Septembre : « c'est la rentrée ».

Les activités payantes devront être réglées 10 jours avant le jour de l'activité auprès du service senior du C.C.A.S.

De plus, les personnes ayant des retards de paiements sur d'autres activités ou la restauration se verront être inscrites sur liste d'attente.

3/ Conditions de remboursement :

- En cas d'annulation de l'activité par le service
- En cas d'hospitalisation en urgence de l'utilisateur avec justificatif
- En cas de maladie de l'utilisateur avec justificatif du médecin
- En cas de remplacement par une autre personne en attente, si le délai de prévenance le permet, soit au moins 15 jours avant l'activité.

Dans toutes les autres situations, il n'y aura pas de remboursement.



La programmation des activités seniors pour le troisième trimestre les modalités d'inscription et de remboursement sont ainsi d'Administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

13 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le programme prévisionnel d'activités senior pour le troisième trimestre 2025 et les modalités pour y participer ;
- **D'APPROUVER** les tarifs des activités et leurs déclinaisons selon les ressources des personnes ;
- **DE DIRE** que les recettes seront créditées au budget 2025 sur le chapitre 70, fonction 4238 du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



CA_DEL250401_12

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 1 AVRIL 2025

Convocation : 27/03/25

Affichage liste délibérations : 03/04/25

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA
Présents : 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt-cinq, le un avril à 18h30, salle Brouès,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Dalila BOUGHOUICHE ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Monsieur Xavier REBECHE

SÉJOUR SENIOR 2025 : PARTENARIATS AVEC L'ANCV ET A.E.C VACANCES ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Afin de favoriser les départs en vacances des personnes retraitées aux revenus modestes, le C.C.A.S conventionne depuis plusieurs années avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances pour les séjours seniors en vacances.

En 2025, l'ANCV ne formalise plus son partenariat sous forme de convention mais par notification de subvention.

Le C.C.A.S sous réserve de réception de cette notification, propose de reconduire un voyage annuel à destination des seniors Givordins.

A l'instar des sorties et activités à la journée, il est proposé d'établir une tarification selon le niveau de ressources des usagers givordins, en distinguant les ménages imposables, non imposables et ceux bénéficiant de l'ASPA. De plus, un tarif pour les personnes non givordines est proposé : une majoration de 20 % sera appliquée au prix du transport.



1 / Le séjour

Il est proposé de mettre en place un séjour

- pour 34 personnes : 32 seniors + un accompagnateur + un chauffeur,
- l'accompagnateur est un(e) bénévole dont le séjour est offert,
- au Camping Club « Les Dauphins », à Saint Cyr sur Mer,
- du 13 au 20 septembre 2025,
- 7 nuitées pour le prix de 484 euros.

2 / Coût de l'assurance annulation/rapatriement

Le montant de l'assurance annulation/rapatriement pour ce séjour, est de **19,36 €** par personne.

3 / Coût du transport

Le coût du transport sera à ajouter, il sera déterminé selon les résultats du marché public en cours (base : coût total du transport / 32).

4/ Taxe de séjour

La taxe de séjour est de 0,80 € par personne/jour soit un total de **6,40 €** par personne.

5 / Montant de la participation financière des usagers selon leur niveau de ressources

Suite à la notification de subvention de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances, certains usagers pourront bénéficier d'une aide financière d'un montant de **212 euros**.

Pour bénéficier de cette aide, un barème de ressources est établi par l'ANCV (selon les revenus imposables), l'usager devra fournir son avis d'imposition 2025 pour y prétendre.

Le barème sera mis à disposition au service senior.

Le coût du séjour pour les usagers, selon leur niveau de ressources (imposables, non imposables, ASPA et extérieur) est de :

Activités proposées	Modalités	Coût Usagers plein tarif	Coût Usagers bénéficiaire de l'aide ANCV	Coût usagers Bénéficiaires ASPA	Coût Usagers extérieurs
Séjour à Saint Cyr sur Mer	Une accompagnatrice encadre le groupe toute la durée du séjour	Prix du séjour : 484€ Prix du transport : en attente Assurance : 19,36 € Taxe de séjour : 6,40 €	Prix du séjour : 484€ Prix du transport : en attente Montant de la subvention en déduction : 212€ Assurance : 19,36 € Taxe de séjour : 6,40 €	Prix du séjour : 484€ Prix du transport pris en charge par le CCAS : offert Montant de la subvention en déduction : 212€ Assurance : 19,36 € Taxe de séjour : 6,40 €	Prix du séjour : 484€ Prix du transport + 20 % : en attente Assurance : 19,36 € Taxe de séjour : 6,40 €

6 / Conditions de paiement et annulation :

Chaque participant devra s'acquitter du prix du séjour, du prix de l'assurance, du transport et de la taxe de séjour. En cas d'annulation ou rapatriement, l'utilisateur devra fournir tous les documents demandés par l'assurance.

Une liste complémentaire de candidats au séjour sera établie afin de remplacer les personnes qui annuleraient leur séjour avant la date du règlement.

Afin de permettre l'accessibilité financière du séjour aux personnes âgées, il est proposé la possibilité de payer celui-ci en 3 fois avant le départ.

7 / Conditions d'inscription et d'attribution

Une semaine de pré-inscription se tiendra du mardi 22 au vendredi 25 avril 2025, pendant les horaires d'ouverture du service senior (les seniors intéressés devront déposer une photocopie de leur dernier avis d'impôts, de leur pièce d'identité et leur numéro de téléphone).

Cinq critères d'attribution au séjour ont été retenus selon l'ordre suivant :

1. Retraité de 60 ans et plus ou personne âgée de 55 ans et + sans activité professionnelle, habitant à Givors, n'étant jamais bénéficiaire de l'aide ANCV
2. Retraité de 60 ans et plus, ou personne âgée de 55 ans et + en situation de handicap sans activité professionnelle, habitant Givors, n'étant jamais parti et ne bénéficiant pas de l'aide ANCV
3. Retraité de 60 ans et plus ou personne âgée de 55 ans et + en situation de handicap sans activité professionnelle, habitant Givors, n'étant pas parti en 2024 et bénéficiant de l'aide ANCV
4. Retraité de 60 ans et plus ou personne âgée de 55 ans et + en situation de handicap sans activité professionnelle, habitant Givors, n'étant pas parti en 2024 et ne bénéficiant pas de l'aide ANCV
5. Retraité de 60 ans et plus ou personne âgée de 55 ans et + en situation de handicap sans activité professionnelle, extérieur à Givors.

Après application de ces critères, et si besoin, la sélection se fera en fonction des revenus : priorité est donnée aux retraités avec les plus petites ressources et selon l'ancienneté de la participation au dernier voyage pour ceux rentrant dans les critères 3 et 4.

Les personnes retenues seront rappelées afin qu'elles remplissent leurs dossiers dans sa globalité.

Cas de remboursement :

Les remboursements se feront en cas de maladie ou d'hospitalisation sur présentation d'un justificatif médical.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

13 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le choix du séjour à destination des retraités ainsi que les tarifs proposés, les conditions de paiement et d'annulation, les critères d'attribution des places, exposés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte afférent à la réalisation de ce séjour ;
- **DE DIRE** que les dépenses seront imputées au chapitre 11 et les recettes au chapitre 70 du budget 2025 du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans ce délai vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



CA_DEL250401_13

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 1 AVRIL 2025

Convocation : 27/03/25

Affichage liste délibérations : 03/04/25

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA
Présents : 11 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt-cinq, le un avril à 18h30, salle Brouès,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ABSENTS

Madame Françoise BATUT ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Dalila BOUGHOUCHE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Monsieur Xavier REBECHÉ

SUBVENTION 2025 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION HESTIA AIDE ET SOINS

RAPPORTEUR : Florence MERIDJI

Le C.C.A.S encourage et soutient le développement d'actions visant à la mise en œuvre d'une politique gérontologique active.

L'association Hestia Aide et Soins qui résulte d'une fusion-absorption de l'AMAD Rhône Sud par l'AI SIAD de Givors depuis le 1^{er} juin 2020, a pour vocation :

- De faciliter le maintien à domicile des personnes malades, handicapées et âgées,
- D'assurer les soins infirmiers sur prescription médicale,
- De représenter les intérêts professionnels et sociaux des particuliers employeurs de personnels effectuant à leur domicile des tâches à caractère familial ou ménager,
- De participer à la coordination efficace de tous les intervenants du secteur auprès des personnes : service d'aide à domicile, professionnels de santé, libéraux et hospitaliers, C.C.A.S, associations diverses,

- D'offrir de manière permanente ou occasionnelle des prestations de services ou des produits à la vente entrant dans le cadre de son objet, ou cont

Son action s'étend à tous, sans aucune distinction, dans un esprit de parfaite tolérance et de respect des convictions de chacun.

Elle a un caractère laïc.

Le C.C.A.S souhaite soutenir les actions de l'association Hestia Aide et Soins pour :

- Que l'ensemble de la population malade, âgée et handicapée, quelles que soient ses ressources, puisse bénéficier des prestations proposées et gérées par l'association.
- Une démarche partenariale et une recherche de complémentarité avec les acteurs de la ville.

Au regard de ces éléments, les actions de l'association s'inscrivent dans la politique sociale du C.C.A.S en répondant aux besoins de la population senior au travers d'actions pour le maintien à domicile et de participation au plan canicule. Le C.C.A.S de Givors entend soutenir l'action de l'association et apporter une subvention de 25 000 €.

Ce partenariat est encadré par des conventions annuelles depuis 2022, il est proposé de le renouveler pour l'année 2025 selon la convention ci-annexée.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

11 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** le président du C.C.A.S, ou son représentant, à signer la convention et tout acte afférent avec l'association HESTIA Aide et Soins ;
- **D'INSCRIRE** la subvention de 25 000 € au budget 2025.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE HESTIA AIDE ET SOINS
ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS
ANNEE 2025**

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de Givors, ayant son siège place Camille Vallin 69700 Givors, représentée par son président en exercice, monsieur Mohamed Boudjellaba, dûment habilité par délibération n° du.....

Ci-après désignée sous le terme « **le C.C.A.S** », d'une part,

Et

L'association pour le maintien et l'aide à domicile Hestia Aide et Soins, association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège 9 avenue du Professeur Fleming à Givors, représentée par madame Dominique Frety en sa qualité de présidente,

Ci-après désignée sous le terme « **Hestia Aide et Soins** », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre de ses orientations politiques dans les domaines de l'action sociale, et pour aux besoins de la population âgée et handicapée de la commune, le C.C.A.S de Givors encourage et soutient le développement d'actions à caractère social et souhaite associer les partenaires à la mise en œuvre d'une politique gérontologique active.

L'association Hestia Aide et Soins a pour vocation de :

- Faciliter le maintien à domicile des personnes malades, handicapées et âgées,
- D'assurer les soins infirmiers sur prescription médicale,
- De représenter les intérêts professionnels et sociaux des particuliers employeurs de personnels effectuant à leur domicile des tâches à caractère familial ou ménager,
- De participer à la coordination efficace de tous les intervenants du secteur auprès des personnes : service d'aide à domicile, professionnels de santé, libéraux et hospitaliers, C.C.A.S, associations diverses,
- D'offrir de manière permanente ou occasionnelle des prestations de services ou des produits à la vente entrant dans le cadre de son objet, ou contribuant à sa réalisation.

Son action s'étend à tous, sans aucune distinction, dans un esprit de parfaite tolérance et de respect des convictions de chacun. Elle a un caractère laïc.

Le siège de l'association est fixé à Givors, 9 avenue du Professeur Fleming.

Le C.C.A.S souhaite soutenir les actions d'Hestia Aide et Soins avec pour objectif que l'ensemble de la population malade, âgée et handicapée, quelles que soient ses ressources, puisse bénéficier des prestations proposées et gérées par l'association.

Pour ces prestations précitées, l'association applique un barème de participation financière des adhérents en fonction de leurs ressources, défini nationalement par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés.

Par ailleurs, l'action de l'association s'inscrit dans une démarche partenariale et une recherche de complémentarité avec les acteurs du territoire. Elle poursuit l'adaptation des services aux besoins des habitants et l'inscription dans une logique de développement social avec les relais associatifs et institutionnels de la ville.

Comme décrit ci-dessus, les actions de l'association s'inscrivent dans la politique sociale de du C.C.A.S de Givors en répondant aux besoins de la population senior au travers d'actions pour le maintien à domicile et de participation au plan canicule.

Au regard de ces éléments, le C.C.A.S de Givors entend soutenir l'action de l'association.

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre de l'attribution à l'association, par le C.C.A.S, d'une subvention. Elle est destinée à assurer des actions partenariales avec les différents acteurs de la commune dans une logique de développement social.

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées en préambule, des actions conformes à son objet social favorisant le maintien à domicile des givordins et à respecter les orientations inscrites et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

Dans ce cadre, le C.C.A.S soutient financièrement l'association sans attendre de contrepartie directe à cette contribution.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'année 2025. Elle prend effet à compter de sa transmission en préfecture pour une durée d'un an.

Les obligations résultant des dispositions relatives au contrôle de l'utilisation de la subvention perdurent après le terme contractuel.

Article 3 : Engagements de l'association

3.1 : Dispositions générales

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, ces actions.

Elle s'engage à utiliser la présente subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée et tel que défini à l'article 1 de la présente convention.

3.2 : Obligation de publicité

L'association s'engage à mentionner la participation financière du C.C.A.S sur tout support de communication, notamment dans ses rapports avec les médias, par apposition du logo de la collectivité (ce logo peut être récupéré auprès de la direction de la communication de la commune).

Si cette obligation n'est pas remplie, aucun versement ne sera effectué ou si des sommes ont déjà été versées, un reversement total ou partiel pourra être exigé en application des articles résiliation et reversement de la présente convention.

3.3 : Respect du contrat d'engagement républicain

L'association s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain joint en annexe de la présente convention.

Article 4 : Montant de la subvention du C.C.A.S

4.1 : Subvention de fonctionnement

Le C.C.A.S de Givors s'engage à verser une subvention d'un montant de **25 000 euros** en un versement unique au titre de l'année 2025 afin de permettre à l'association de fonctionner dans les meilleures conditions. Le versement aura lieu dans un délai de 60 jours à compter de la date de la notification de la présente convention.

Le versement sera effectué au compte de l'association sur la base du RIB transmis au service des finances de la ville de Givors.

Le C.C.A.S se réserve le droit de ne pas procéder au versement de la subvention en cas de mise en liquidation de l'association.

En cas de sous réalisation budgétaire des actions financées lors de la clôture des comptes, il pourra être envisagé de demander à l'association le remboursement des éventuelles sommes non utilisées. Un titre de recette sera alors émis par le C.C.A.S (dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ou la réalisation de l'action ou de l'investissement).

Article 5 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

5.1 : Justificatifs

L'association s'engage à utiliser la présente subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée et tel que défini à l'article 1 de la présente convention.

A ce titre, l'association s'oblige à accepter le contrôle technique et financier portant sur l'utilisation de la subvention allouée.

De plus, l'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice, les documents suivants :

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes,
- Le rapport d'activité,
- Un bilan (exemple : compte rendu d'assemblée générale),

- Un compte de résultat.

L'association s'engage plus largement à remettre sur simple demande du C.C.A.S tout document comptable et administratif nécessaire à la réalisation du contrôle. Tout manquement aux obligations du présent article pourra entraîner le remboursement de la subvention.

5.2 : Information du C.C.A.S

L'association devra tenir informée le C.C.A.S, dans un délai de 15 jours, de tout événement survenant tant dans sa situation que dans celle des missions subventionnées.

Ainsi, elle s'engage à informer le C.C.A.S de tout changement dans sa situation juridique, notamment toute modification de ses statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique) survenant tant en application du Code Civil que du Code de Commerce.

L'association s'engage également à informer le C.C.A.S de toute modification dans le déroulement des actions subventionnées, notamment toute modification des données financières et techniques.

L'association s'engage par ailleurs à informer le C.C.A.S de tout changement relatif à son assujettissement à la TVA.

Le C.C.A.S se réserve la possibilité de recalculer la subvention en fonction du montant de la TVA non récupérable le cas échéant.

Tout manquement aux obligations définies au présent article pourra entraîner la résiliation de la présente convention, en application de l'article 6 ci-après.

Article 6 : Sanctions et résiliation de la convention

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit la présente convention après un délai d'un mois suivant une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet.

La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis d'un mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, sauf si :

- Les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- L'inexécution des obligations requises est consécutive à un cas de force majeure.

Le C.C.A.S se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, sans préavis, en cas de faute lourde du bénéficiaire.

La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité pour l'association.

Article 7 : Reversement de la subvention

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit du C.C.A.S, celui-ci peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. Le C.C.A.S en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.



Le C.C.A.S peut ainsi exiger le reversement de tout ou partie de la subvention allouée s'il apparaît au terme des opérations de contrôle de la présente convention :

- Que celle-ci a été utilisée à des fins non conformes à l'objet de la présente convention,
- Que les obligations prévues dans la présente et auxquelles doit s'astreindre l'association (fourniture de pièces justificatives de la dépense, obligation de publicité...) n'ont pas été respectées.

Le reversement est demandé par simple émission d'un titre de recette dont le recouvrement est à la charge du comptable du Trésor.

Préalablement à l'émission du titre cité, le C.C.A.S notifiera par lettre recommandée avec accusé de réception, les conclusions du contrôle de l'utilisation de la subvention allouée avec mention des considérations de fait et de droit qui justifient l'ordre de reversement.

La lettre de notification visée au paragraphe précédent, indique le délai dont dispose l'association pour présenter des observations écrites. Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours à compter de la date de notification.

La décision de reversement est prise par le Président du C.C.A.S de Givors si aucun document n'est présenté par l'association, à l'expiration du délai mentionné, ou si les documents transmis, dans le délai imparti, ne sont pas de nature à permettre le maintien du financement alloué au bénéficiaire.

Article 8 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Règlement des litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à privilégier une résolution à l'amiable avant d'engager toute action en justice.

Si un accord ne pouvait intervenir entre les parties, et après avoir épuisé toutes les possibilités de conciliation, le conflit sera porté devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Givors, le..... , en 2 exemplaires,

Le président du C.C.A.S. de Givors,

Mohamed Boudjellaba

Pour l'association la présidente,

Dominique Frety

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_13-DE





CA_DEL250401_14

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 1 AVRIL 2025

Convocation : 27/03/25

Affichage liste délibérations : 03/04/25

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA
Présents : 12 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt-cinq, le un avril à 18h30, salle Brouès,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ABSENT REPRÉSENTÉ

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Dalila BOUGHOUICHE ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Monsieur Xavier REBECHE

CONVENTION PARTENARIALE ET FINANCIÈRE ENTRE PROMOTION SANTÉ ET LE C.C.A.S ACCOMPAGNEMENT A L'ÉDUCATION A LA SANTÉ - ANNÉE 2025

RAPPORTEUR : Florence MERIDJI

A travers les diagnostics de l'Observatoire Régional de Santé et les orientations stratégiques du Contrat Local de Santé de Givors (CLS), le C.C.A.S, la ville de Givors et leurs différents partenaires qui œuvrent dans le champ de la santé, ont clairement fait le constat de difficultés persistantes de certains habitants dans l'accès aux droits, aux soins et la nécessité de développer des actions de prévention et de promotion de la santé et de renforcer une politique publique de santé avec l'ensemble de ses partenaires.

Afin d'atteindre ces objectifs, la ville de Givors et son C.C.A.S souhaitent renforcer leur partenariat avec PROMOTION SANTÉ (ex IREPS), et particulièrement sa délégation du Rhône, à travers une convention précisant leur collaboration pour l'année 2025.



PROMOTION SANTÉ se donne pour mission de rassembler, de coordonner et de conduire des actions d'éducation, de prévention et de promotion de la santé pour la population de la population.

Ces missions sont menées en lien étroit avec l'ensemble des partenaires publics et privés concernés par l'éducation, la prévention et la promotion de la santé.

Ainsi, en concordance avec les objectifs du Contrat Local de Santé de Givors, la ville et le C.C.A.S de Givors, à travers une convention de participation financière de 10 000€ pour 2025, sollicitent PROMOTION SANTÉ pour remplir des missions d'accompagnement dans le montage de projets et d'éducation à la santé déclinées comme suit :

- Accompagner des professionnels du territoire.
- Développer des actions sur la thématique santé & environnement et particulièrement les sujets liés aux perturbateurs endocriniens et à l'alimentation.
- Accompagner la médiatrice santé et la coordinatrice du tiers-lieu de santé sur des actions collectives, le déploiement des outils du pôle ressources en direction des habitants et des professionnels.
- Mener des actions de proximité d'éducation à la santé

En lien avec les partenaires du territoire, l'effort portera sur la participation à l'organisation d'actions à destination du grand public, notamment en :

- Soutenant et outillant les professionnels du territoire mais également.
- Co-animant des temps auprès des habitants.
- Utilisant ces temps collectifs et de proximité pour nourrir la construction du prochain Contrat Local de Santé.

Des orientations sont déjà fléchées et PROMOTION SANTÉ mobilisera particulièrement ses compétences sur ces temps, dans le cadre de cette convention :

- Juillet 2025 : éducation à la santé dans les QPV dans le cadre de la caravane des animations pilotée par l'équipe politique de la ville et la ville de Givors.
- Octobre 2025 : Mois de santé avec particulièrement trois thématiques :
 - La parentalité.
 - Les Compétences Psycho Sociales.
 - Alimentation et perturbateurs endocriniens.

PROMOTION SANTÉ est aussi cofinancée par l'Agence Régionale de la Santé pour mettre en œuvre ces actions.

Il est ainsi proposé au Président du C.C.A.S de signer cette convention de partenariat avec PROMOTION SANTÉ et de lui verser une participation financière de 10 000€ pour l'année 2025.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

13 VOIX POUR



DÉCIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention 2025 avec PROMOTION SANTÉ ;
- **D'APPROUVER** une participation financière du C.C.A.S de 10 000€ pour l'année 2025 ;
- **DE DIRE** que la dépense sera inscrite au budget 2025 du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



**CONVENTION PARTENARIALE ET FINANCIERE ENTRE
PROMOTION SANTE et LE CCAS
ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION A LA SANTE - ANNEE 2025**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

➤ **LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS**

Représentée par Mohamed BOUDJELLABA, Président

Centre communal d'action sociale, Place Jean Jaurès – 69700 Givors

DE PREMIERE PART,

ET

➤ **PROMOTION SANTE (DÉLÉGATION RHÔNE)**

Association loi 1901 dont le siège est situé 62 Cr Albert Thomas, 69008 Lyon,

Immatriculée sous le SIRET n°323 390 161 00160

Représentée par sa présidente en exercice, Madame Claude DUCOS-MIERAL

DE DEUXIEME PART,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention d'objectifs et de moyens résulte de la volonté de PROMOTION SANTE, et particulièrement sa délégation du Rhône, et du CCAS de Givors de renforcer leur collaboration avec l'objectif de :

- Définir des objectifs partagés entre PROMOTION SANTE Rhône et le CCAS de Givors et de préciser les engagements réciproques de chacun des signataires,
- Programmer les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Article 2 : Objectifs de PROMOTION SANTE

PROMOTION SANTE a pour objet de rassembler, coordonner, et conduire des actions d'éducation, de prévention et de promotion de la santé. Ces missions sont menées en lien étroit avec l'ensemble des partenaires publics et privés concernés par l'éducation, la prévention et la promotion de la santé.

Article 3 : Objectifs du CCAS de Givors

Dans le cadre de sa politique de santé publique, le CCAS porte une attention particulière aux champs de l'éducation, de la prévention et de la promotion de la santé.

Cet objectif passe notamment par :

- Le soutien aux projets de l'ensemble des acteurs du territoire dans le domaine de la santé,
- Le développement du partenariat avec les associations et les services qui œuvrent dans ce champ.

Article 4 : Objectifs partagés par PROMOTION SANTE et le CCAS de Givors

Le CCAS de Givors et PROMOTION SANTE partagent la même volonté de développer et structurer conjointement des actions de promotion de la santé sur le territoire de GIVORS, sur les axes identifiés pour 2025 :

- **L'accompagnement des professionnels du territoire**
 - Développer des actions sur la thématique santé & environnement et particulièrement les sujets liés aux perturbateurs endocriniens et à l'alimentation ;
 - Accompagner la médiatrice santé et la coordinatrice du tiers-lieu de santé sur des actions collectives, le déploiement des outils du pôle ressources en direction des habitants et des professionnels.

Ces actions en direction des habitants et des professionnels doivent permettre de solliciter leurs besoins et attentes et de nourrir concrètement l'écriture du prochain Contrat Local de Santé.

- **Les actions de proximité d'éducation à la santé :**

En lien avec les partenaires du territoire, l'effort portera sur la participation à l'organisation d'actions à destination du grand public, notamment en :

- Soutenant et outillant les professionnels du territoire mais également
- Co-animant des temps auprès des habitants
- Utilisant ces temps collectifs et de proximité pour nourrir la construction du prochain Contrat Local de Santé.

Des orientations sont déjà fléchées et PROMOTION SANTE mobilisera particulièrement ses compétences sur ces temps, dans le cadre de cette convention :

- Juillet 2025 : éducation à la santé dans les QPV dans le cadre de la caravane des animations pilotée par l'équipe politique de la ville et la ville de Givors,
- Octobre 2025 : Mois de santé avec particulièrement trois thématiques :
 - La parentalité
 - Les Compétences Psycho Sociales
 - Alimentation et perturbateurs endocriniens

Ainsi, au regard de l'accompagnement à l'éducation à la santé attendu pour l'année 2025, le CCAS de Givors attribue au titre de l'exercice 2025 à PROMOTION SANTE une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros versés en une fois.

Article 5 : L'évaluation de la convention

Le CCAS de Givors et PROMOTION SANTE évalueront l'exécution de la présente convention. Un bilan annuel des activités définies dans la convention sera dressé.

PROMOTION SANTE s'engage à fournir à la Ville avant la fin de l'année 2025 :

- Le PV de l'assemblée générale qui approuve les comptes de l'année N-1
- Le rapport d'activité de l'année N-1
- Un compte rendu de la dernière assemblée générale

Article 6 : Durée, renouvellement, modification, résiliation

La présente convention est valable de sa signature au 31 décembre 2025. Après avoir été évaluée, elle pourra être renouvelée. Cette convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité de l'association.

En cas de violation ou d'inexécution des engagements souscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de deux mois après réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception, elle-même précédée d'une période de mise en demeure d'un mois notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 : Contenu

Les contestations qui pourraient résulter de l'application de la présente convention seront portées devant le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à GIVORS, en 2 exemplaires, le avril 2025

Claude DUCOS-MIERAL
Présidente de PROMOTION SANTE ARA

Mohamed BOUDJELLABA
Président du CCAS de Givors

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 1 AVRIL 2025

Convocation : 27/03/25

Affichage liste délibérations : 03/04/25

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA
Présents : 12 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt-cinq, le un avril à 18h30, salle Brouès,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ABSENT REPRÉSENTÉ

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Dalila BOUGHOUCHE ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Monsieur Xavier REBECHE

SUBVENTION 2025 AU POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE

RAPPORTEUR : Florence MERIDJI

Dans le cadre du Contrat Local de Santé - axe 3, favoriser les actions autour de la santé mentale et l'objectif général 2, soutenir et renforcer les actions et dispositifs permettant un mieux-être des enfants et des jeunes -, le C.C.A.S de Givors soutient financièrement le développement du Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ).

Ce dispositif s'appuie sur un diagnostic partagé qui a fait ressortir :

- Un manque de lisibilité pour les habitants sur les actions et les structures du territoire ;
- Un besoin de coordination au niveau de territoire pour veiller à une continuité d'accompagnement ;

- Un besoin de lieu d'écoute pour répondre au mal être des jeunes
- Un besoin de prévention auprès des parents et des enfants.

Prévu par la politique de cohésion et de solidarité nationale, et la circulaire n°145 du 12 mars 2002, le point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) est un dispositif d'intervention sur le lien social.

Le PAEJ constitue une forme d'intervention légère qui joue un rôle de proximité défini autour d'une fonction préventive d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation au contact des jeunes de 12 à 25 ans exposés à des situations de risque, et de leur entourage adulte.

Son action met en pratique 4 fonctions :

- L'accueil : offrir une réelle accessibilité en s'adaptant aux publics et aux contextes ;
- L'écoute : soutenir l'expression quelle que soit la forme qu'elle prend, la matérialité qui la médiatise ;
- L'accompagnement : fournir les appuis nécessaires à la temporalité de la démarche qui construit et oriente le parcours ;
- Le réseau : construire l'inscription à une place d'acteur parmi les autres.

Cette mission préventive s'adresse également à l'entourage proche des jeunes notamment familles, adultes et professionnels qui ont une charge éducative auprès des jeunes.

Principales missions du PAEJ : Actions dans les locaux du PAEJ, situé 1 place du Coteau (déménagement d'ici la fin de l'année dans les anciens locaux de la CAF, à côté du pôle de santé) :

- Accueil sans condition, anonyme et confidentiel des jeunes de 12 à 25 ans ;
- Écoute et accompagnement psychologique et socio-éducatif pouvant donner lieu à une orientation pour une prise en charge spécifique et adaptée ;
- Médiation et soutien à la parentalité par des entretiens parents-enfants et parents seuls.

Actions collectives externes :

- Travail en réseau avec les partenaires de terrain pour améliorer l'accès aux services, l'orientation, la prise en charge du jeune et de son entourage ;
- Soutien aux professionnels qui prennent en charge des jeunes avec la possibilité d'étayer en équipe ou en individuel autour de situations et d'échanges de pratiques ;
- Actions de sensibilisation et de prévention et permanences dans des établissements scolaires.

C'est l'association ADDICTIONS France – qui possède un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) à Givors qui porte le PAEJ.

C'est une association loi 1901, fondée en 1872, reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire.

Elle est implantée sur l'ensemble du territoire national et animée par plus de 1 700 salariés et de nombreux bénévoles. Elle gère plus de 80 établissements médico-sociaux (CSAPA, Centres d'aide et d'accompagnement à la réduction des risques – CAARUD...) et mène des actions de prévention dans toute la France.



Le PAEJ de Givors est cofinancé avec la CAF et la Métropole financière du C.C.A.S de Givors pour l'année 2025 s'élève à ainsi prévisionnel de fonctionnement du PAEJ de 105 102 €.

Ce budget prévisionnel prend en compte la présence des professionnels avec :

- Des plages d'accueil inconditionnelles chaque semaine, avec la présence de psychologues et d'un éducateur spécialisé ;
- Un temps de coordination spécifique pour développer le réseau et promouvoir le lieu ;
- Une ouverture du PAEJ pendant 48 semaines (fermeture 3 semaines en août et une semaine dans l'année) ;
- Des ateliers collectifs proposés au public ;
- La prise en compte de frais de structures pour la gestion et le management des équipes ;
- Des permanences de proximité.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

13 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la subvention à l'association Addictions France d'un montant de 35 280 euros pour l'année 2025 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2025 du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_15-DE



**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE
ADDICTIONS FRANCE ET LE CCAS DE GIVORS
FONCTIONNEMENT DU PAEJ - ANNEE 2025**

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de Givors (CCAS), ayant son siège place Jean Jaurès 69700 Givors, représentée par son Président en exercice, Monsieur Mohamed Boudjellaba,

Ci-après désignée sous le terme « **le CCAS** », d'une part,

Et

L'association Addictions France, dénommée ANPAA, régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège 20, rue Saint Fiacre, 75 002 Paris, représentée par Monsieur Bernard Basset en qualité de président,

Ci-après désignés sous le terme « **l'association** », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Fondée en 1872 par Claude Bernard et Louis Pasteur, Association Addictions France est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire.

Son action va de la prévention aux soins, du travail social à la réduction des risques.

Les professionnels de l'association interviennent sur toutes les conduites addictives : alcool, tabac, cannabis, médicaments psychotropes, drogues illicites, pratiques de jeu excessives et autres addictions sans substance.

Association Addictions France gère différents types de structures et centres d'addictologie :

- **Les CSAPA** accompagnent les personnes ayant une consommation excessive, un usage nocif ou présentant une addiction ainsi que leur entourage à travers une approche pluridisciplinaire. La plupart comprennent des Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) dédiées aux jeunes et à leur famille et plus de la moitié interviennent en milieu carcéral,
- **Les CAARUD** accompagnent les usagers de drogues, notamment en leur délivrant du matériel de réduction des risques (seringues, kit d'hygiène...) et en les orientant dans leurs démarches d'accès aux droits,
- **Les établissements de soin** proposent un hébergement aux personnes accompagnées, sur une courte ou longue durée selon les problématiques rencontrées,
- **Des lieux d'écoute pour les jeunes** (Maison des Adolescents, Point d'accueil écoute jeunes) ou encore de médiation familiale.

C'est ainsi le point accueil écoute jeunes de Givors qui est l'objet de cette convention.

Le point accueil écoute jeunes (PAEJ) de Givors s'appuie sur les besoins repérés du territoire réalisés dans le cadre du contrat local de santé (CLS) élaboré en 2019 et particulièrement l'axe renforçant les actions de prévention et de sensibilisation autour de la santé mentale avec l'un des objectifs spécifiques de développer un lieu ressource pour le mieux-être des jeunes de 12 à 25 ans.

La création du PAEJ en 2022 permet de faciliter l'accès aux droits et aux services de prévention existants avec un accueil libre (sans rdv), non stigmatisant, confidentiel, gratuit et sans conditions.

Les objectifs du PAEJ de Givors sont les suivants :

- Prévenir les situations à risque pour éviter les décrochages et ruptures chez les adolescents et jeunes adultes,
- Rétablir le dialogue et restaurer les liens de confiance entre ces adolescents et jeunes adultes et leur environnement social & familial,
- Participer au « bien-être » et à la santé des adolescents et des jeunes adultes,
- Concourir à leur insertion sociale et professionnelle et favoriser leur autonomie et leur capacité d'initiative,
- Offrir une écoute et un accompagnement personnalisés de qualité et adaptés aux besoins particuliers de chaque adolescent ou jeune adulte,
- Leur permettre, ainsi qu'à leur entourage, d'exprimer leurs questions, leur-mal-être, d'en comprendre le sens et de formuler des demandes,
- Faciliter pour chacun d'entre eux l'accès aux droits communs en les accompagnant auprès d'organismes dédiés,
- Construire et animer un réseau partenarial efficace et de proximité,
- Proposer et participer aux actions et projets liés à la santé mentale portés par les partenaires et le CCAS, particulièrement dans le cadre des SISM ou dans le cadre de d'actions de prévention des addictions et des comportements à risque.

Au regard de ces éléments, le CCAS entend soutenir l'action de l'association.



Article 1er : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre de l'attribution à l'association, par le CCAS, d'une subvention destinée à assurer le fonctionnement annuel de l'association. Dans ce cadre, le CCAS soutient financièrement l'association sans attendre de contrepartie directe à cette contribution.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'année 2025. Elle prend effet à compter de sa signature pour une durée d'un an. Les obligations résultant des dispositions relatives au contrôle de l'utilisation de la subvention perdurent après le terme contractuel.

Article 3 : Engagements de l'association

3.1 : Dispositions générales

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, ces actions.

Elle s'engage à utiliser la présente subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée et tel que défini à l'article 1 de la présente convention.

3.2 : Obligation de publicité

L'association s'engage à mentionner la participation financière du CCAS sur tout support de communication, notamment dans ses rapports avec les médias, par apposition du logo du CCAS.

Si cette obligation n'est pas remplie, aucun versement ne sera effectué ou si des sommes ont déjà été versées, un reversement total ou partiel pourra être exigé en application des articles résiliation et reversement de la présente convention.

3.3 : Respect du contrat d'engagement républicain

L'association s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain joint en annexe de la présente convention.

Article 4 : Montant de la subvention du CCAS

Le CCAS de Givors s'engage à verser une subvention d'un montant de 35 280 euros en un versement unique au titre de l'année 2025 afin de permettre à l'association de fonctionner dans les meilleures conditions.

Le versement aura lieu dans un délai de 60 jours à compter de la date de la notification de la présente convention. Le versement sera effectué au compte de l'association sur la base du RIB transmis au CCAS.

Le CCAS se réserve le droit de ne pas procéder au versement de la subvention en cas de mise en liquidation de l'association.

En cas de sous réalisation budgétaire des actions financées lors de la clôture des comptes, il pourra être envisagé de demander à l'association le remboursement des éventuelles sommes non utilisées.

Un titre de recette sera alors émis par le CCAS (dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ou la réalisation de l'action ou de l'investissement).

Article 5 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

Le bénéficiaire de cette subvention pourra être soumis au contrôle du CCAS dans les conditions de la présente convention. Il s'oblige à accepter le contrôle technique et financier du CCAS portant sur l'utilisation de la subvention allouée sur pièces et sur place.

5.1 : Justificatifs

L'association s'engage à fournir, dans les six mois de la clôture de l'exercice, les documents suivants :

- Un compte de résultat,
- Le rapport d'activités,
- Le rapport moral approuvé par l'AG,
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes pour les associations percevant plus de 153 000 euros de subvention en numéraire,

L'association s'engage plus largement à remettre sur simple demande du CCAS tout document comptable et administratif nécessaire à la réalisation du contrôle. Tout manquement aux obligations du présent article pourra entraîner le remboursement de la subvention.

5.2 : Information du CCAS

L'association devra tenir informée le CCAS, dans un délai de 15 jours, de tout événement survenant tant dans sa situation que dans celle des missions subventionnées.

Ainsi, elle s'engage à informer le CCAS de tout changement dans sa situation juridique, notamment toute modification de ses statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique) survenant tant en application du Code Civil que du Code de Commerce.

L'association s'engage également à informer le CCAS de toute modification dans le déroulement des actions subventionnées, notamment toute modification des données financières et techniques.

Tout manquement aux obligations définies au présent article pourra entraîner la résiliation de la présente convention.

Article 6 : Sanctions et résiliation de la convention

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit la présente convention après un délai d'un mois suivant une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet.

La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis d'un mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, sauf si :

- Les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution,
- L'inexécution des obligations requises est consécutive à un cas de force majeure.

Le CCAS se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, sans préavis, en cas de faute lourde du bénéficiaire.

La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité pour l'association.

Article 7 : Reversement de la subvention

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit du CCAS, celle-ci peut respectivement :

- Exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention,
- Diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants.

Le CCAS en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception. Le CCAS peut ainsi exiger le reversement de tout ou partie de la subvention allouée s'il apparaît au terme des opérations de contrôle de la présente convention que :

- Celle-ci a été utilisée à des fins non conformes à l'objet de la présente convention,
- Les obligations prévues dans la présente et auxquelles doit s'astreindre l'association (fourniture de pièces justificatives de la dépense, obligation de publicité...) n'ont pas été respectées.

Le reversement est demandé par simple émission d'un titre de recette dont le reversement est à la charge du comptable du Trésor.

Préalablement à l'émission du titre cité, le CCAS notifiera par lettre recommandée avec accusé de réception, les conclusions du contrôle de l'utilisation de la subvention allouée avec mention des considérations de fait et de droit qui justifient l'ordre de reversement.

La lettre de notification visée au paragraphe précédent, indique le délai dont dispose l'association pour présenter des observations écrites. Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours à compter de la date de notification.

La décision de reversement est prise par le Président du CCAS de Givors si aucun document n'est présenté par l'association, à l'expiration du délai mentionné, ou si les documents transmis, dans le délai imparti, ne sont pas de nature à permettre le maintien du financement alloué au bénéficiaire.

Article 8 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Règlement des litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à privilégier une résolution à l'amiable avant d'engager toute action en justice.

Si un accord ne pouvait intervenir entre les parties, et après avoir épuisé toutes les possibilités de conciliation, le conflit sera porté devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Givors, le avril 2025

Pour le CCAS

Pour l'association « Addictions France »

Monsieur le Président
Mohamed BOUDJELLABA

Monsieur le Président
Bernard BASSET

La Directrice des établissements du Rhône
Claire DESBATS

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_15-DE

S²LOW



Point Accueil Ecoute Jeune « Le salon »

Comité de pilotage 2024

Vendredi 22 novembre 2024



1. Présentation de l'équipe

2. Missions, Organisation, Moyens, Ressources du PAEJ (horaires, locaux, formations, outils)

3. Activité 2024

4. Rencontres partenariales et projets

5. Perspectives 2025



1- Présentation de l'équipe



- Claire DESBATS, Directrice, Laure MAGUIN, cheffe de service et depuis le 28/08/2024, Angélique OZIOL, cheffe de service.
- Gwenaëlle LAURENT, Psychologue et chargée des permanences psychologiques à la Mission locale. A exercé auparavant en protection de l'enfance (MECS, service MNA, placement à domicile). En cours de formation à la thérapie familiale systémique (4^{ème} année).
- Loïc VOLEBELE, Psychologue et coordinateur. A exercé en protection de l'enfance, dans le médico-social (ITEP, CMPP) et le secteur psychiatrique (hospitalier et ambulatoire).
- Un poste d' Educateur Spécialisé au PAEJ de Givors est vacant depuis février 2024.



2- Missions

- Prévenir les situations à risques pour éviter les décrochages et ruptures chez les adolescents et jeunes adultes,
- Rétablir le dialogue et restaurer les liens de confiance entre ces adolescents et jeunes adultes et leur environnement social et familial,
- Participer au « bien-être » et à la santé des adolescents et jeunes adultes,
- Concourir à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle,
- Favoriser l'autonomie des jeunes et leur capacité d'initiative et d'action,
- Offrir une écoute et accompagnement personnalisé de qualité adapté aux besoins particuliers de chaque adolescent ou jeune adulte,
- Permettre aux adolescents et jeunes adultes accueillis ainsi qu'à leur entourage, d'exprimer leurs questions, leur mal-être, d'en comprendre le sens et de formuler des demandes,
- Faciliter pour tous les adolescents et jeunes adultes accueillis l'accès aux droits communs en les accompagnant auprès des organismes dédiés,
- Construire et animer un réseau partenarial (professionnels et acteurs) efficace et de proximité, garant de l'atteinte de ces objectifs.



Ce qu'il est :

- Un espace d'écoute généraliste, inconditionnel et de proximité pour les adolescents et jeunes adultes de 12 à 25 ans,
- Un lieu d'accueil chaleureux et déstigmatisant l'écoute psychologique,
- Un lieu ressource pour les jeunes, leurs familles et les professionnels du territoire,
- Un lieu d'orientation vers les acteurs et les partenaires de droit commun (insertion, santé, loisirs et culture),
- Un lieu de repérage et de prévention des risques de rupture et des difficultés de la jeunesse,
- Un lieu de coordination et de sensibilisation des différents acteurs et professionnels du territoire pour tendre vers une cohérence des actions individuelles et collectives auprès des jeunes et de leurs familles.



Ce qu'il n'est pas :

- Un lieu de soins,
- Un lieu de loisirs.

Nos Points de vigilance:

- Parcours psychiatrique et/ou parcours handicap existant(s),
- Pas de suivi psychothérapeutique au long court.
- Poste Educateur spécialisé vacant.

⇒ Multiplicité des prises en charge,

⇒ Augmentation des situations complexes,

⇒ Augmentation progressive de l'activité globale de PAEJ.



2- Présentation du service

Les locaux



Bureaux actuellement situés au sein du CSAPA de Givors:

- 1 entrée et 1 salle d'attente séparées et indépendantes du CSAPA,
- 2 bureaux de consultations individuelles et familiales,
- 1 salle de réunion et de groupe,
- 1 numéro de téléphone commun et unique au dispositif,
- 1 adresse mail générale.

⇒ Pas de secrétariat ni de chargé d'accueil:

Nous assurons à tour de rôle l'accueil des personnes qui se présentent avec
ou sans rendez-vous.

=> Déménagement dans les locaux adjacents au Tiers Lieu Santé de Givors courant 2025





2- Présentation du service

Horaires

Mercredi	Jeudi		Vendredi
Coordination/ Gestion Administrative et/ou Accueil public (9h00- 12h30)	Actions collectives / partenarial es et/ou accueil public	Permanence Mission locale 9h - 17h30	Actions partenariales et/ou réunions internes Réunion d'équipe, réunion centre, Analyse de la pratique professionnelle, Groupe Ressources Stand Lycée
Accueil du public 13h30 - 18h00			Accueil du public 13h30 - 17h00

2- Présentation du service

Moyens et ressources



- Participation à des formations départementales et nationales:
 - Prévention de la radicalisation (SG-CIPDR, Avril 2024),
 - Réduction des Risques et des Dommages (Septembre 2024),
 - Agir en prévention du suicide (Septembre /Octobre 2024),
 - Sensibilisation sur les questions transidentitaires (Septembre 2024).

- Outils d'organisation de l'activité (logiciel métier et PAEJStat).
- Analyse de la pratique professionnelle.
- Adhésion à l'ANAPAEJ et au pôle Ressources de l'IREPS/Promotion et Santé.
- Rencontres entre Directions de PAEJs et échanges de pratiques Rhône-Alpes au niveau de l'ANPAEJ (Octobre 2024).

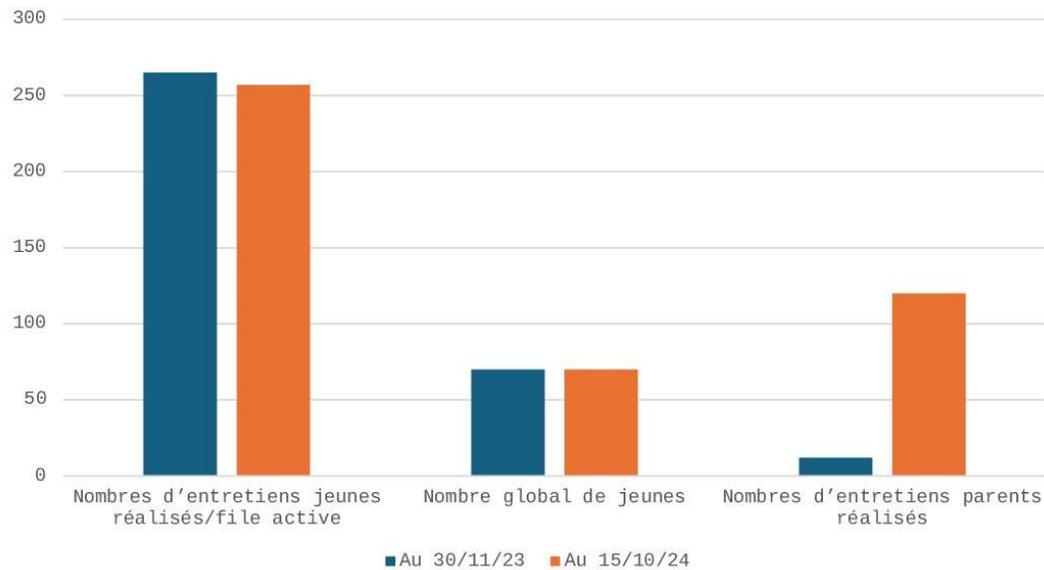




3- Activité 2024

Quelques données chiffrées globales

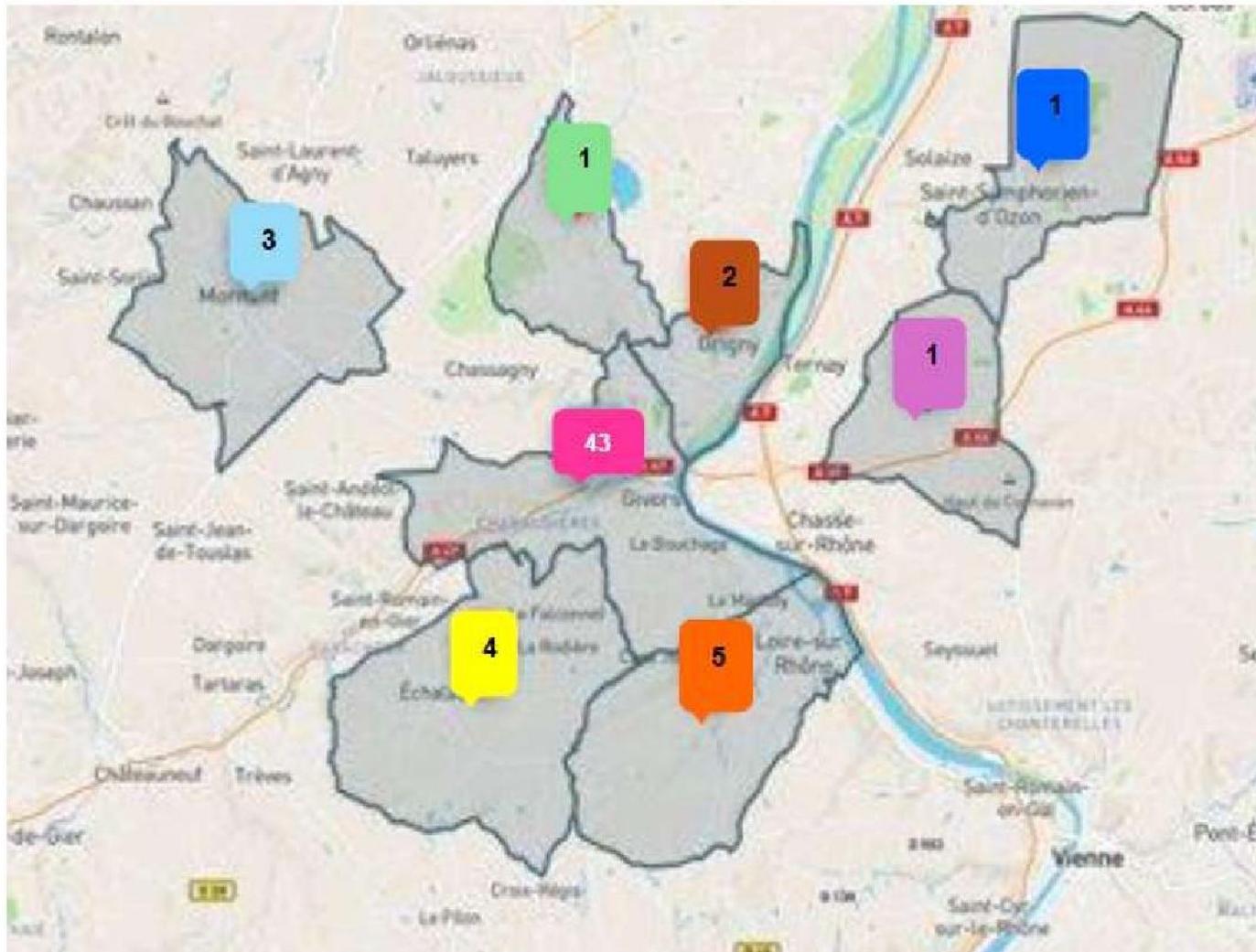
70 jeunes suivis en 2024, 257 entretiens auprès de jeunes, 120 entretiens avec les parents et leurs adolescents.





3- Activité 2024

Cartographie des jeunes rencontrés en 2024



3- Activité 2024



Comparatif nombre de jeunes à 2024

Pour la période du 01 janvier 2024 au 15 octobre 2024

Le PAEJ a suivi 70 jeunes et 33 parents.

Les professionnels ont réalisé 262 entretiens.

Spécifiquement 257 entretiens avec des jeunes et 120 entretiens familiaux (parents-ados).

Pour la même période l'année précédente

Le PAEJ a suivi 54 jeunes et 31 parents.

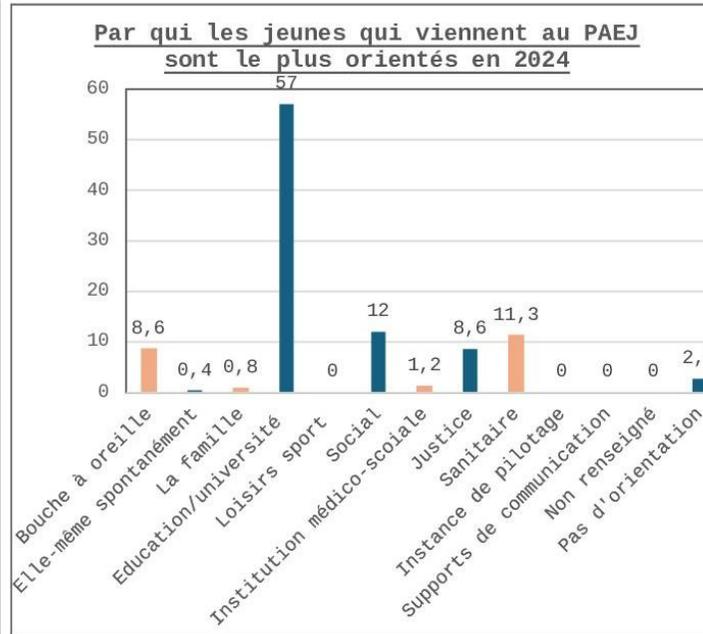
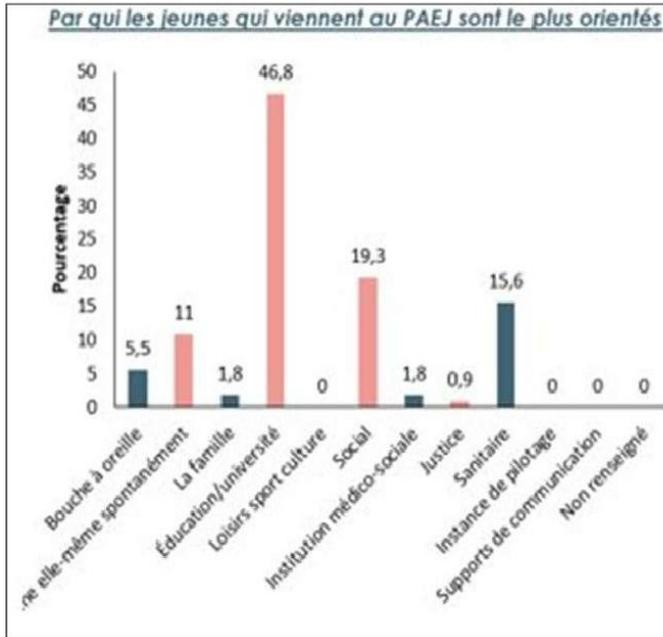
Les professionnels ont réalisé 149 entretiens.

Spécifiquement 141 entretiens avec des jeunes et 66 entretiens familiaux (ados).



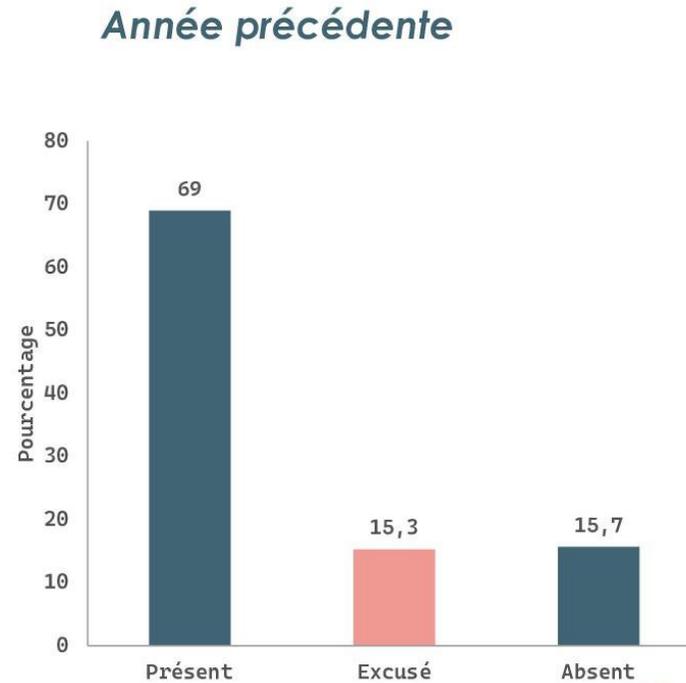
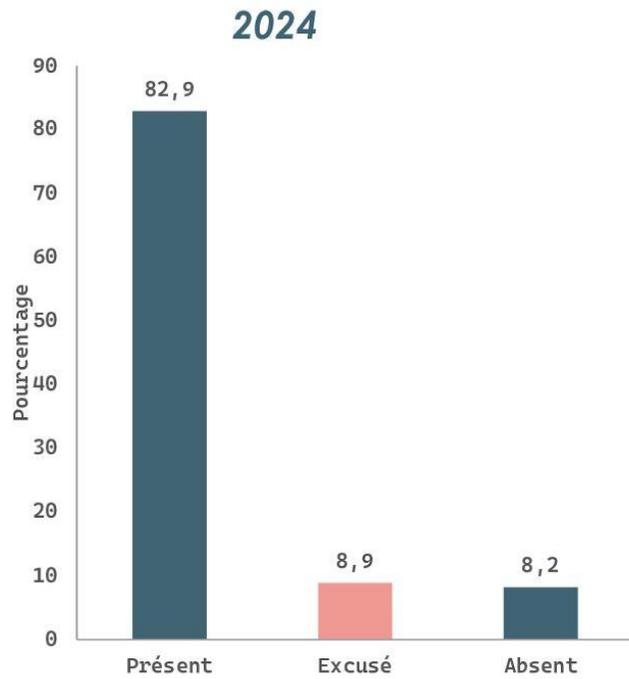
3- Activités 2024

Comparatif sources d'adressage au PAEJ 2023/2024



3- Activité 2024

Proportion de rendez-vous honorés



3- Activité 2024



Entretiens individuels avec les jeunes

- Réception des appels téléphoniques / sms directement par les professionnels consultants.
- Légère augmentation de passages spontanés.
 - ⇒ 2/3 des entretiens se déroulent sur RDV et en présentiel.
 - ⇒ 1/3 sont des échanges soit par téléphone, soit par mail avec les concernés (jeunes, parents, partenaires).
 - ⇒ 50% jeunes accompagnés (parents, professionnels) / 50% jeunes non accompagnés
- En général: 1^{ière} partie d'entretien avec les parents, 2^{ième} partie avec le jeune seul.
- De 45 min à 1 heure,
- En moyenne 6 à 8 entretiens



3- Activité 2024 (suite)

Entretiens individuels avec les jeunes

=> Maintien d'un public de moins de 16 ans (moy à 15,1ans vs 14,5ans année précédente).

=> Genre: tendance à la mixité. 57% féminin - 43% masculin (vs 68,5 % féminin - 31,5% masculin).

=> Augmentation de la durée du nombre de séance (46% > 3 RDV vs 30% année précédente) et de la complexité des situations.

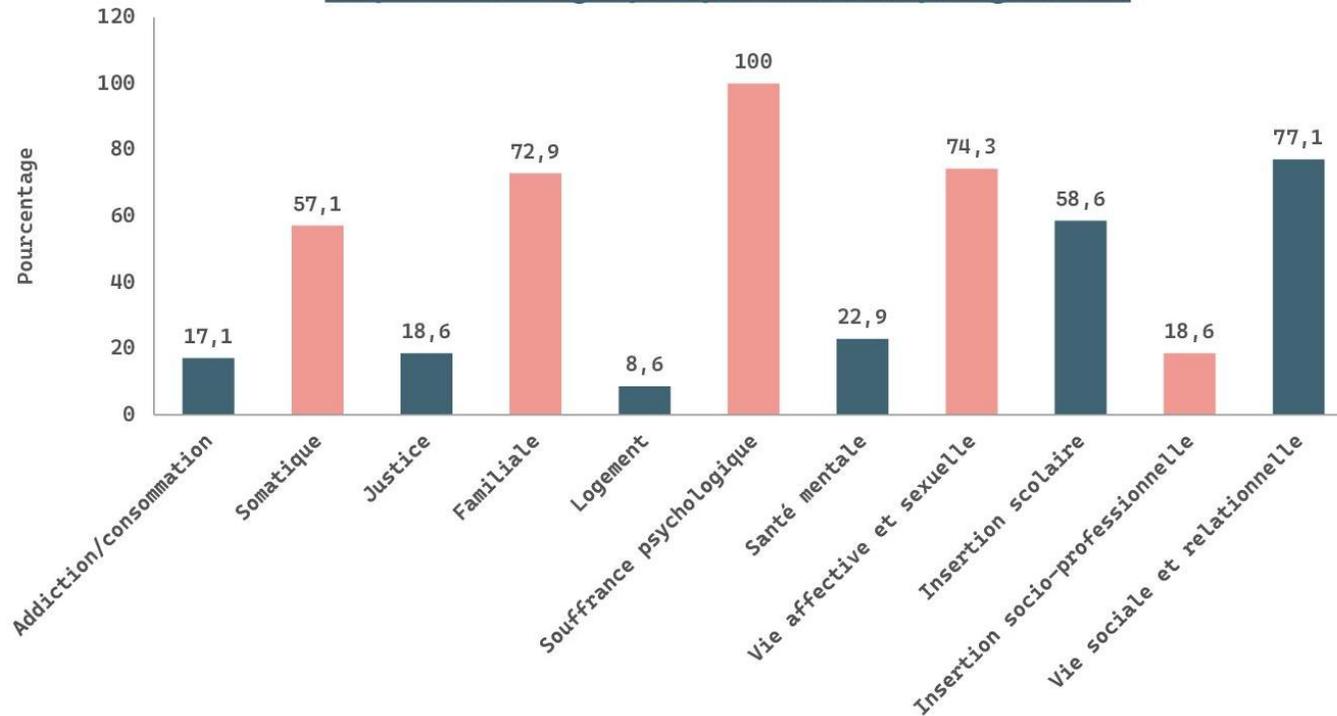
=> Augmentation du nombre de jeunes non accompagnés



3- Activité 2024

Motif de consultation individuelle

Le pourcentage par problématique globale



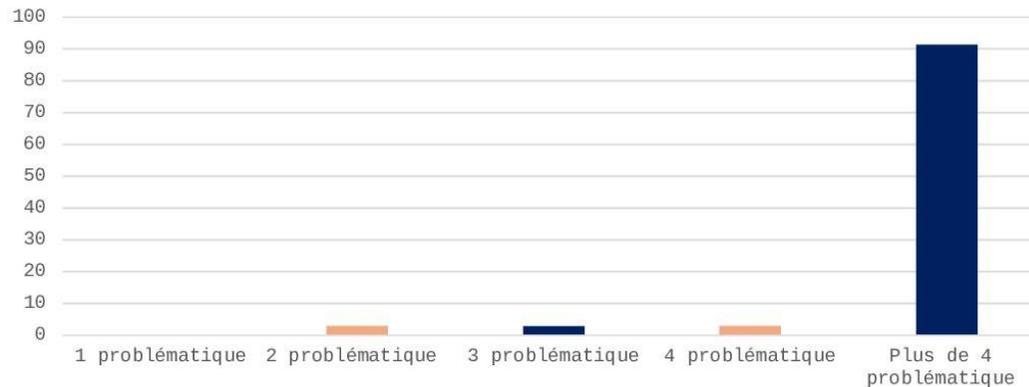


3- Activité 2024

Motif de consultation individuelle (suite)

Principaux motifs de consultation:
1/ souffrance psychologique (anxiété, mal-être, questionnements...),
2/ difficultés familiales/éducatives,
3/ difficultés relationnelles.

Le cumul des problématiques chez les jeunes



3- Activité 2024

Entretiens familiaux



- Demandes régulières via les appels téléphoniques.

- Modalités: Accueil du jeune et de son/ses parent-s dans un même entretien (suggérer l'importance de communiquer leur démarche auprès de leur enfant avant tout entretien).

- Problématiques majeures:

- Difficultés de communication parents/ adolescent.
- Soutien à la parentalité.

=> Si la difficulté du parent rencontré est d'ordre individuelle (plutôt que parentale) une orientation est pensée vers le PEA.

3- Activité 2024

Permanence avancée individuelle _ Collège P. Vallon



Fonctionnement: 2^{ème} année d'expérience

- Entretien psychologique individuel d'écoute et de soutien.
- Deux demi-journées par mois, dans un bureau polyvalent au sein du collège.
- Prise de rendez-vous coordonnée par l'infirmière scolaire à la suite d'une réunion de concertation avec les autres professionnels du collège.

A noter:

- Difficultés à réorienter les jeunes sur la permanence principale.
- Demandes > temps de permanence. Bouche à oreille entre élèves +++
- Dispositif saturé
- Situations sociales et familiales complexes (IP...)



3- Activité 2024

Permanence avancée individuelle _ Collège P. Vallon



Bref aperçu chiffré

- Nombre total d'entretiens psychologiques :

38 entretiens. Ce qui représente 17 jeunes. (vs 25 entretiens, représentant 12 jeunes sur la même période l'année précédente).

- Entretiens famille :1 (idem sur la même période l'année précédente).
- **>90% de présence** et d'assiduité (86% sur la même période l'année précédente)
- **53% filles, 47 % garçons** (67%, 33% sur la même période l'année précédente)
- Tranche d'âge la plus concernée : **12 ans** (13ans sur la même période l'année précédente).

=> **Suspension temporaire des permanences au Collège Lucie Aubrac depuis septembre 2024.**





3- Activité 2024 (financement dédié)

Permanence psychologique du PAEJ à la Mission Locale



Mission Locale Pineris

Dans votre Mission Locale
Une Permanence d'écoute
Avec le Point Accueil Écoute Jeunes

Besoin d'un soutien psychologique ?

Besoin de parler ?

Les permanences avec la psychologue ont lieu sur rendez-vous tous les **jeudis de 9h00 à 17h** à la Mission Locale de Givors

Pour prendre rendez-vous, contactez votre conseiller ou téléphonez à la Mission locale
06.38.53.67.13

Depuis janvier 2023, le PAE intervient à la Mission Locale de Givors en « permanence avancée ».

La psychologue reçoit les jeunes en rendez-vous à leur demande mais le plus souvent sur orientation de leur conseiller d'insertion.

Les rendez-vous visent à soutenir les jeunes sur le plan psychologique et travailler des orientations vers le soin si nécessaire (CMP, CJC, Libéral) et vers d'autres dispositifs de soutien si la souffrance est en lien avec une problématique sociale.

Un travail en lien avec les conseillers d'insertion est indispensable (appui, réflexion commune, entretiens tripartites).

Animation d'ateliers, notamment dans le cadre d'Alternatives jeunes (en coanimation avec la Prévention CSAPA).

Une dimension partenariale importante (présence dans les instances comme le CLSM), de nombreuses situations partagées avec la Prévention Spécialisée (Sauvegarde 69), l'UPL, le CSES, le CCAS (assistante sociale du commissariat), service santé autonomie de la Métropole,...



3- Activité 2024

Permanence psychologique du PAEJ à la Mission Locale (Données chiffrées)

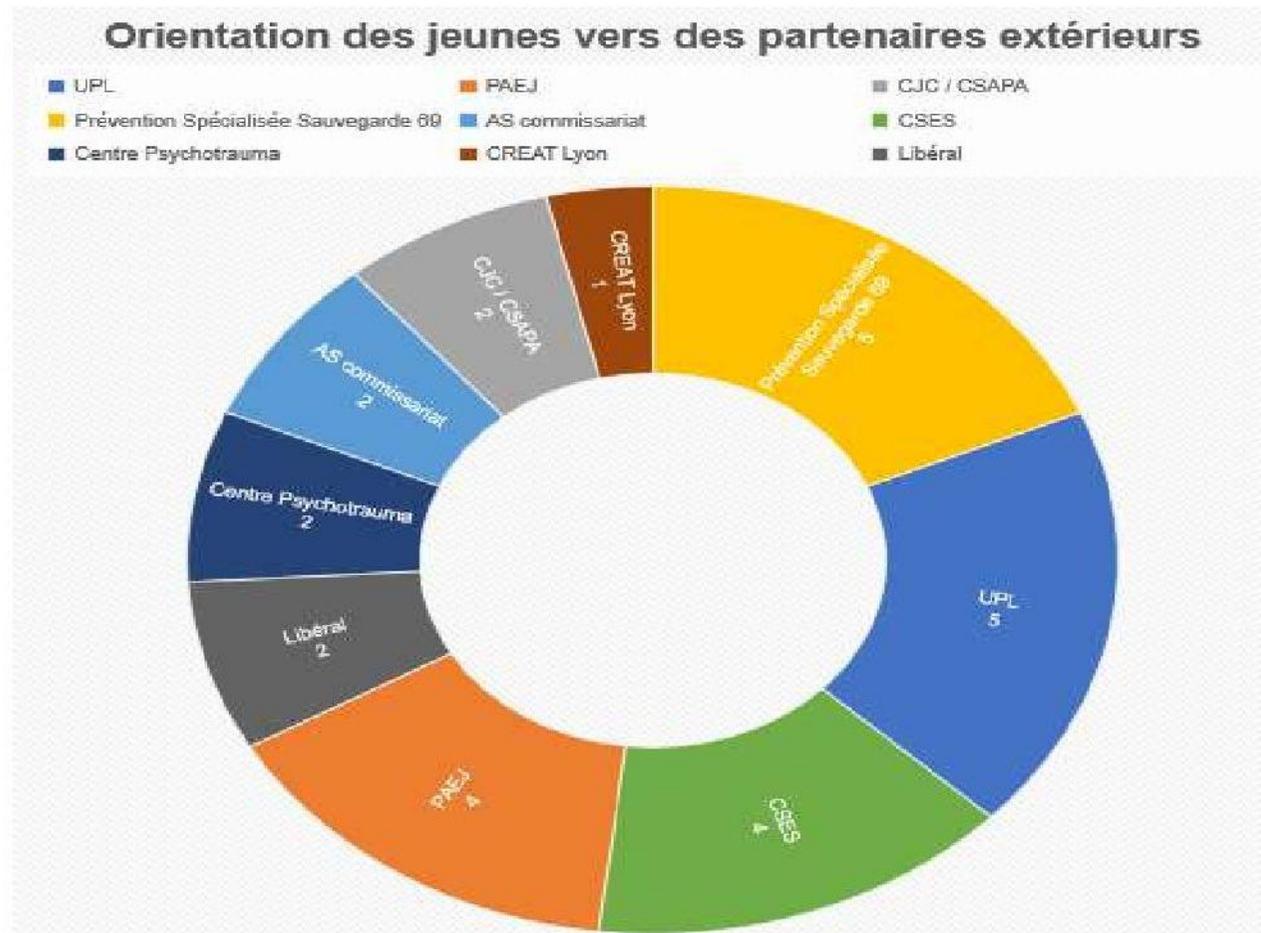
Nombre de jeunes orientés vers la permanence:
 Jeunes âgés de 17 à 24 ans

Nombre de jeunes	2023 (janvier/décembre)	2024 (janvier/octobre)
Orientés vers la permanence PAEJ à la Mission Locale	38	43
Nombre d'entretiens réalisés	132	186
Rencontrés pour un 1 ^{er} entretien d'accueil	35	33
Accompagnement psychologique (au moins 2 RDV)	25	27
Reçu au-delà de 5 RDV (pas d'orientation extérieure possible)	6	9



3- Activité 2024

Permanence psychologique du PAEJ à la Mission Locale (Données chiffrées)



3- Activité 2024



Permanence psychologique du PAEJ à la Mission Locale (Données qualitatives)

Quelques repères quant aux motifs de demande de soutien psychologique

- De façon prédominante, les jeunes de la Mission Locale sont reçus par la psychologue pour des motifs en lien avec du mal être et de la souffrance psychologique (repli sur soi, conduites d'évitement, anxiété, conduites addictives, perte d'estime de soi),
- Les symptômes de souffrance sont le plus souvent liés à des événements traumatiques antérieurs : mauvais traitements: violences physiques (intrafamiliales ou en lien avec du harcèlement scolaire subi), des deuils et des séparations brutales. Une part importante de jeunes femmes évoque des violences sexuelles durant leur enfance ou leur adolescence, cela nécessite souvent des orientations et des suivie plus longs. Certains jeunes ont été placés au cours de leur enfance (IME/ DITEP),
- Des souffrances davantage « sociales » dites « d'exclusion ».





3- Un exemple d'accompagnement

Mission Locale jusqu'au dispositif du PAEJ

Profil: J, 19ans

Orienté par sa conseillère, ne se présente pas eu 1^{er} rendez-vous (oubli).

Un jeune éloigné de l'emploi, multiples difficultés sociales, familiales, d'insertion; de santé

Environnement familial violent.

Relance par téléphone quelques jours plus tard, évoque son oubli et dit avoir « besoin de parler urgemment ».

Présentation par téléphone du dispositif d'écoute et du PAEJ: choix de se rencontrer au PAEJ pour un 1^{er} rendez-vous (proximité lieu domicile).

Parcours à la Mission Locale

Suivi par l'ASE jusqu'à ses 18ans et accueilli au sein d'un IME, rupture à la majorité.

Arrêt de son traitement médicamenteux: accès de violence et perte du contrôle de soi.

Consommations de tabac et d'alcool massives.

Idées suicidaires, scarifications.

Lien avec l' UPL: orientation vers l'UPRM.

Soulagement d'avoir parlé, d'avoir été entendu, le rendez-vous suivant permettra davantage de se concentrer sur ses ressources et réfléchir à l'orientation.

Perspectives

Orientation vers l'UPM ou le CMP, si adhésion du jeune et voir si orientation possible à la CJC en CSAPA.

Permanence psychologique à la Mission Locale



Le projet France Travail

Le dispositif

- Depuis février 2024, un temps dédié d'écoute psychologique pour les jeunes mères allocataires du RSA et accompagnement par la ML (fonctionnement identique que permanence PAEJ à la ML),
- Des entretiens en présence de l'enfant ou en individuel, en fonction des possibilités de garde et de la pertinence à recevoir l'enfant (souvent en bas âge: 6 mois/ 2ans),
- Des thématiques spécifiques abordées: enjeux de séparation,...

Ce que l'on observe

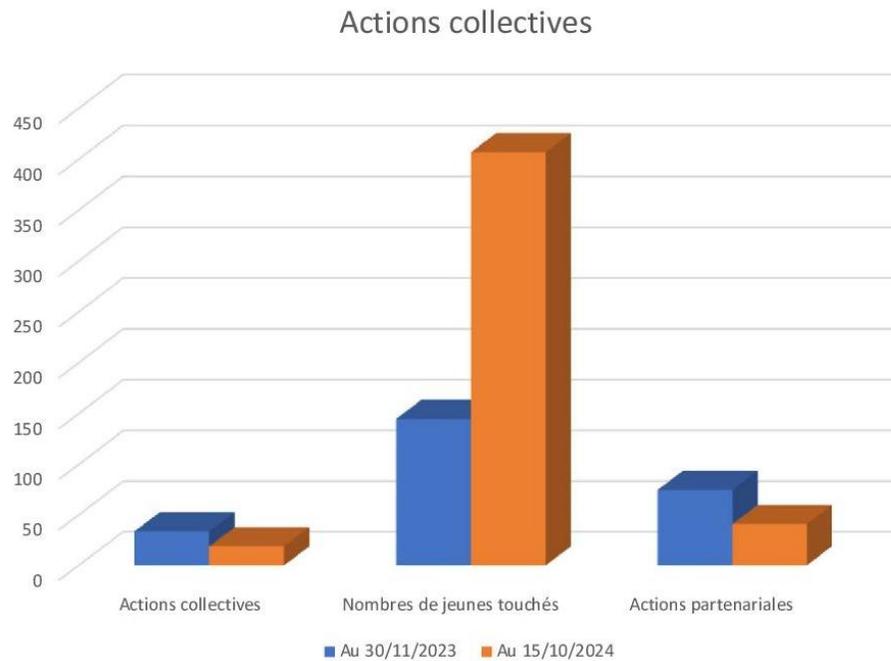
- Peu de jeunes mamans accompagnées par la ML: manque d'adhésion(relances/ courrier),
- 4/5 mères reçues ont accepté un suivi psychologique,
- Ex: Mme P, mère de 2 enfants (de 11 mois et 2 ans).



3- Activité 2024

Actions collectives _ Données chiffrées

407 jeunes en 2024





3- Activité 2024

Comparatif actions collectives à 2024

Pour la période du 01 janvier 2024 au 15 octobre 2024:

- **Le PAEJ a mené 21 actions collectives qui ont touché 534 personnes réparties en trois types de public :**
- **Les jeunes : 492 (50% <16ans)**
- **Les parents : 0**
- **Les professionnels : 42**

Pour la même période l'année précédente:

- **Le PAEJ a mené 27 actions collectives qui ont touché 112 personnes réparties en trois types de public :**
- **Les jeunes : 103 (75% 16<ans<17)**
- **Les parents : 0**
- **Les professionnels : 9**



3- Activité 2024

Actions collectives à destination des jeunes

- *Lycée Casanova*: permanences collectives sous forme de stand, co-portée avec le chargé de Prévention de l'Association Addiction France (à partir d'octobre 2024).
- Ateliers psych'é'décllic auprès des jeunes de Missions Locales (1 fois toutes les 6 semaines).
- Ateliers MLDS, Lycée Aragon-Picasso.
- *Village santé* à Chassagny (mars 2024), collégiens, CPTS COPAMO.
- *Semaine de la Quinzaine des connexions de Grigny*, collégiens 6^{ième}, Collège E.Malfroy.
- *Forum Santé (Estime de soi)*, classes de secondes professionnelles, Lycée Aragon Picasso.
- *SISM et Mois de la santé de Givors*, axe sensibilisation et prévention suicide.

=> *Suspension temporaire des permanences collectives et des ateliers MLDS au Lycée Aragon Picasso depuis avril 2024.*

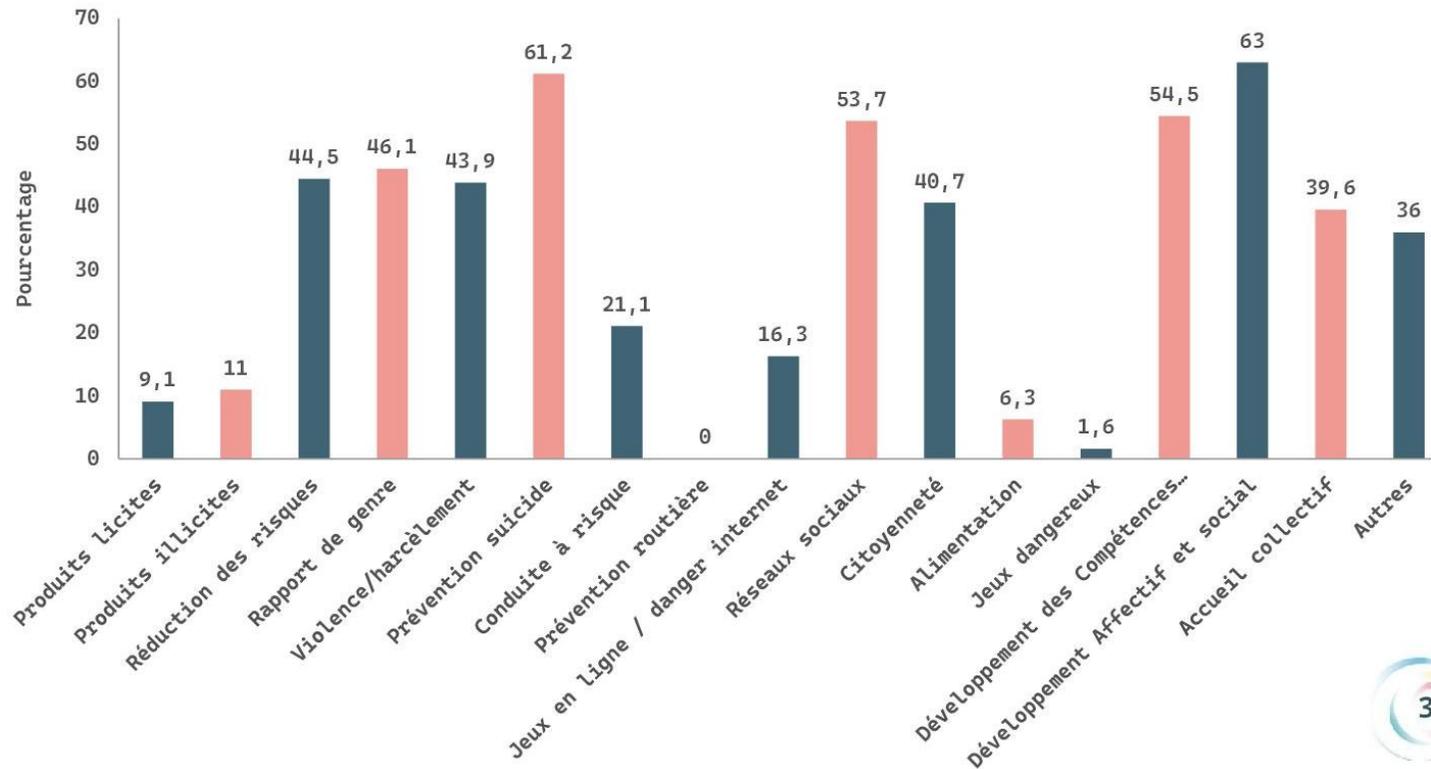


3- Activité 2024

Actions collectives à destination des jeunes



Les thématiques abordées avec les jeunes :





3- Activité 2024

Permanence collective au Lycée Daniel Casanova

Situation

- Jeunes de lycée,
- Stand de prévention et de sensibilisation,
- 1 h, toutes les 6 semaines,
- Dans le hall de l'établissement.

Un bref aperçu

- Thématiques abordées: le stress, le climat scolaire, les relations affectives et amoureuses, les conduites à risque,
- Outils utilisés et créés: le « Dis ta vie », « le totem », « la cocotte du stress ».

3- Activité 2024

Permanence collective au Lycée Daniel Casanova (suite)



Objectifs

- Aborder des thématiques importantes de la santé mentale liée à l'adolescence, sur un format de libre-échange, en s'appuyant sur des outils (flyers, outils de médiation,...),
- Pour les jeunes: Être capable de repérer les signes de mal être chez soi et identifier ses ressources internes,
- Connaitre les lieux ressources pour se faire aider, proche de chez soi.

Chiffres et perspectives

- 7 groupes réalisés de janvier à octobre 2024,
- 94 jeunes touchés, principalement en 3^{ème} prépa métiers, en classe de 2^{de} mais aussi des élèves de 1^{ère} et de terminale,
- Depuis octobre 2024, coanimation des ateliers par le PAEJ et la Prévention Addictions France,
- Intervenir en classe, pour cibler davantage les besoins et plus de jeunes.

4- Rencontres partenariales et projets



Indicateur	Activités du 1 ^{ER} janvier 2024 au 15 octobre 2024	Pour la même période, l'année précédente
Nombre d'actions partenariales menées	46	65

Etablissements scolaires : Collège P.VALLON Collège L.AUBRAC Dispositif MLDS Lycée A/P Ateliers relais collège L.AUBRAC Lycée A/P Lycée CASANOVA	Structures socio-culturelles : Espace jeunesse MJC Givors Médiathèque Givors	Structures associatives/de droits commun : CIDFF AS commissariat de Givors La boussole jeunes Rhône et Métropole de Lyon PRE Médiateur santé Givors
Structures sanitaires et médico-sociales: CSA_CMP/CATTP Ados Givors PEA Givors/Grigny Pôle Liserons Fondation Chantelise Equipe de prévention spécialisée UPL	Dispositifs d'insertion, d'orientation, de formation : CIO de Givors Référente santé mentale de la mission locale Les invisibles / ACOLEA	Instances de pilotage/ Partenaires autres : Praticiens PAEJ Rhône Alpes Psychologues territoire Givors/Grygny Mairie de givors Mairie Grigny/ Gpe PARI MDML Givors/Grigny COTECH Givors/Grigny Ateliers Tiers Lieu Santé IREPS pôle ressources

4- Rencontres partenariales et projets

Nouveaux partenaires 2024



Observatoire des quartiers

Orspère- SAMDARA

Entraide Pierre Valdo

CIO Sud Rhône

GEM

Centre social Givors

DITEP la Cristallerie

CCAS

Commission CLSPD

Tiers-lieu de santé DANEACARE

CPTS COPAMO

CLSM

CPEF devenu CSES

Collège des psychologues

UPL

PAEJ lieu Ecoute (Vaulx en Velin)

PAEJ « Oxygènes » (Vienne)

PAEJ (Villeurbanne)

PAEJ ARHM (Rilleux)

Collège Emile Malfoy

CSA Ado

Outrans

CLSM santé social justice

Equipe de prévention spécialisée

PEA

Travailleur social Commissariat Givors

groupe Veille sociale et logement

Mission locale

PRE

ANAPAEJ et région

4- Rencontres partenariales et projets



- Continuité de présence au CLSM Groupe ado-jeunes adultes
 - Présence au COTECH Givors/Grigny et à la médiation sécurité du CLSPD
 - Présence au groupe de réflexion du Tiers lieu de santé de Givors (Santé mentale; Ado/jeunes adultes; interculturalité, femme et genre).
 - Présence à la journée nationale ANAPAEJ + groupe régional (rencontre inter PAEJ).
 - Participation à la journée Porte Ouverte UPL (Octobre 2024).
 - Participation groupe de psychologues du territoire.
 - Participation au Mois de la santé et à la Biennale du CLSM Givors-Grigny (Octobre 2024).
 - Intégration/représentativité du PAEJ au CLSM groupe santé social justice.
 - Co construction de projets sur la parentalité et les jeunes du QPV des Vernes avec l'équipe de prévention spécialisée de Givors.
- => *Limitation des projets/ Poste vacant (Educateur Spécialisé).*



4- Rencontres partenariales et projets



Actions partenariales à destination des professionnels

« Groupe ressources » proposé toutes les 6 semaines par deux professionnels du PAEJ.

Objectifs:

- Soutenir des acteurs de terrain auprès des jeunes face à des situations complexes,
- Favoriser les échanges entre professionnels d'un même territoire, afin d'enrichir les pratiques et d'engager une réflexion commune,
- S'inscrire dans une dynamique de prévention globale et d'accès aux droits (soins, formations, emplois, loisirs, ...).

Groupe RESSOURCES

Des difficultés dans votre pratique en lien avec les adolescents et jeunes adultes ?

Besoin de partager entre professionnels du territoire ?

Le PAEJ Le Salon vous propose un temps d'échange autour de ces différentes thématiques.

Le Salon
Point Accueil Ecoute Jeunes



4- Rencontres partenariales et projets

Ex. Actions partenariales à destination des professionnels (suite)

Au 15 octobre 2024: 6 groupes réalisés.

Partenaires principaux: Infirmiers des collèges, PRE, SESSAD, Coordinatrice du tiers-lieu de santé, CSES, Sauvegarde 69,...

Instance d'interconnaissance et de partage autour de l'actualité du territoire, sur les préoccupations communes concernant la jeunesse et sur la réflexion de thématiques spécifiques.

Bilan des professionnels:

Richesse des contenus échangés.

Participation de plus en plus nombreuse avec un élargissement des partenaires.



5- Perspectives 2025

Projets en cours / à venir

- Développer des groupes à médiation à destination des jeunes, voire des parents:
 - avec l'équipe de prévention spécialisée au TLS.
 - auprès d'adolescents en CHU P. Valdo
 - dans le programme de PRE (Transition CM2-6ime)
- Reprise des permanences et interventions au Lycée Aragon-Picasso.
- Reprise des permanences individuelles au collège Lucie Aubrac.
- Instaurer une présence/permanence au sein du Quartier des Vernes.
Amorce en décembre 2024.
- Portage et construction d'une formation commune sur l'interculturalité

2025 ou plus:

- Développer le partenariat avec les structures socio-culturelles (MJC, centres sociaux).
- Développer des permanences sur d'autres territoires (Grigny, COPAMO etc...).
- Déménagement dans les nouveaux locaux (été 2025).



MERCI !

Reconnue d'utilité publique
Fondée en 1872 par Louis Pasteur et Claude Bernard
www.addictions-france.org • contact@addictions-france.org
ANPAA - 20, rue Saint-Fiacre 75002 Paris • Tel : 01 42 33 51 04

Suivez-nous sur :

 AddictionsFr
 Association Addictions France
 Association Addictions France





CA_DEL250401_16

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 1 AVRIL 2025

Convocation : 27/03/25

Affichage liste délibérations : 03/04/25

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA
Présents : 12 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt-cinq, le un avril à 18h30, salle Brouès,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabihia LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ABSENT REPRÉSENTÉ

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Dalila BOUGHOUCHE ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Monsieur Xavier REBECHE

SUBVENTION 2025 - ANIMATION DU TIERS-LIEU DE SANTÉ DE GIVORS CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION DANAECARE

RAPPORTEUR : Dalila ALLALI

Afin de répondre aux enjeux d'accès aux droits de santé comme le stipule le Contrat Local de Santé, la Ville de Givors et son C.C.A.S ont piloté la création d'un tiers-lieu de santé.

Le tiers-lieu santé se veut un lieu ouvert, vivant et accessible à tous mais aussi un lieu d'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et un lieu de prévention et promotion de la santé publique destiné aux aidants, usagers, habitants et citoyens.

Le tiers-lieu est au cœur d'un nouveau pôle santé composé d'une riche diversité d'acteurs et de structures afin de développer une approche globale de la santé des Givordin(e)s.

Le tiers-lieu, mis à disposition par la ville de Givors, est animé par l'association DANAECARE.



Le tiers-lieu de santé propose ainsi :

- Un espace ateliers/conférences/réunions pour travailler l'accès à la prévention santé et l'éducation thérapeutique via des formats d'éducation populaire et de promotion de la santé ;
- Espace de co-construction de projets santé pour le territoire et d'accueil pour projets de santé en groupe ;
- Un espace « Comptoir des aidants » pour renforcer les liens avec les acteurs du territoire, accueillir et orienter les aidants, travailler l'accessibilité aux soins, à la prévention santé, accompagner le parcours de soin, faire connaître les partenaires et ressources du territoire... ;
- Un espace « cuisine créative et pédagogique » pour travailler la santé à travers l'alimentation et la nutrition sur des sujets liés à la chimiothérapie, diabète, obésité, parentalité... ;
- Un espace de confidentialité (bureaux / coworking) pour l'accueil individuel et les rencontres aidants-associations...;
- Un espace coworking pour les formations interprofessionnelles, l'accueil d'associations... ;
- Un espace pour des activités collectives : Activités physiques adaptées, prévention périnatale, troubles du développement du langage....

Le Tiers-Lieu de Givors a un budget prévisionnel de 144 659 € pour l'année 2025.

Il permettra le fonctionnement de base des activités de prévention et de promotion de la santé et principalement la prise en charge du poste de coordinatrice.

La subvention du C.C.A.S permettra aussi de répondre à des appels à projets permettant des cofinancements pour :

- Renforcer le tiers-lieu à travers des projets structurants comme « l'ordonnance verte » (jointe à la présente délibération) ;
- Développer des partenariats hors-les-murs, particulièrement avec la médiatrice santé, pour se rapprocher des publics les plus éloignés des parcours de soins ;
- Renforcer l'attractivité du tiers-lieu avec les partenaires de DANAECARE.

La participation financière du C.C.A.S de Givors pour l'année 2025 s'élève ainsi à 80 000 euros.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

13 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la subvention à l'association DANAECARE d'un montant de 80 000 euros pour l'année 2025 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens et tout acte afférent,



- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

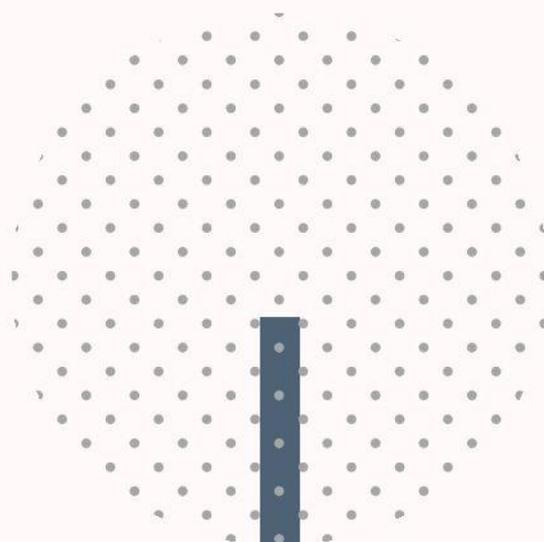
Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

DANAECARE

TIERS-LIEU SANTÉ GIVORS

BILAN 2024



DanaeCare

BILAN 2024 - synthèse TIERS-LIEU SANTÉ GIVORS

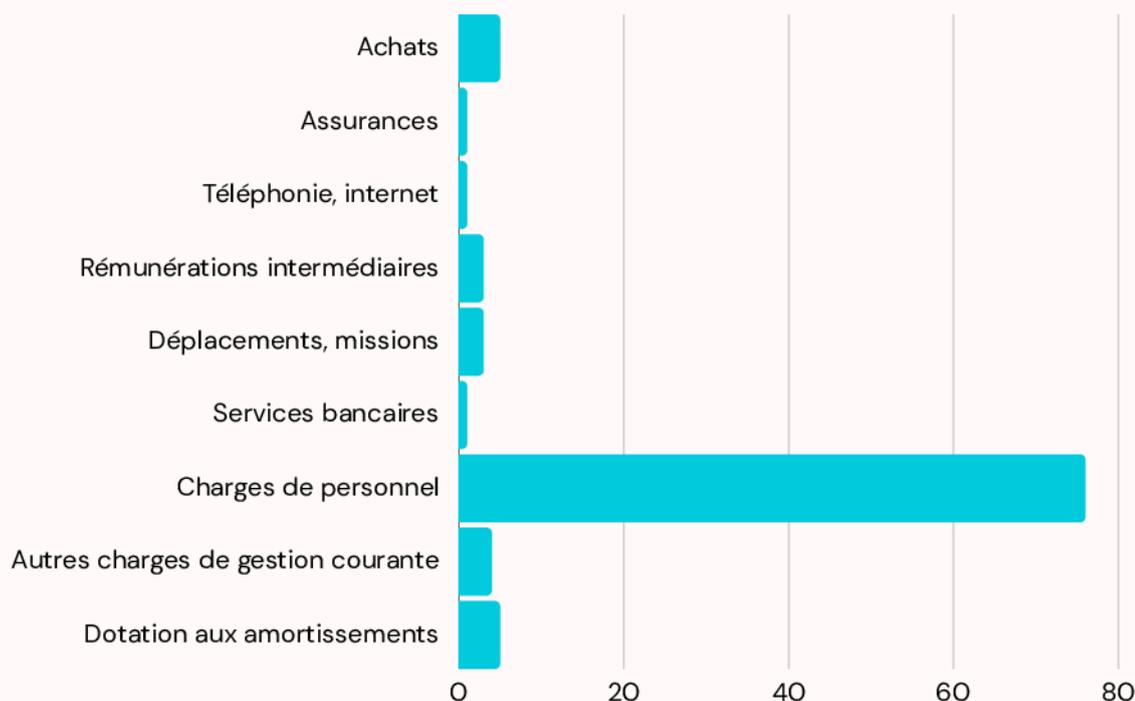
Coût du projet

- Coût prévisionnel du projet : 113 000 €
- Coût du projet réalisé (incluant les contributions volontaires en nature): 145 812 €
- Résultat net: 230 €

Répartition des produits

	Prévisionnel	Réalisé
Part de subvention CCAS de Givors incluant les CVN	64%	62%
Part du co-financement	36%	28%
Part de l'auto-financement	0%	10%

Répartition des charges





BILAN 2024 - détaillé

TIERS-LIEU SANTÉ GIVORS

CHARGES	2024	%	Réalisé	%
Achats	9 880,00 €	9%	6 274,09 €	5%
Informa... Imprimantes,.../aménagement	7 000,00 €	6%	2 612,85 €	
Bureau	880,00 €		3 466,71 €	
Consommable pour ateliers	2 000,00 €		194,43 €	
Fournitures				
Services extérieurs	11 300,00 €	10%	3 117,30 €	3%
charges locatives (eau, électricité,...)	6 000,00 €			
Entretien et réparation, maintenance	2 500,00 €			
Assurance	550,00 €		1 554,90 €	1%
Documentation	1 500,00 €			
Téléphonie/internet (abonnement orange de 130,20€/mois)	750,00 €		1 562,40 €	1%
Autres services extérieurs	19 320,00 €	17%	8 029,25 €	7%
Rémunérations intermédiaires (prestations animations et vidéos, numérique)	14 970,00 €	13%	3 738,00 €	3%
Publicité, publication	2 000,00 €	2%		0%
Déplacements,mission => en coûts transports en commun pour 3 salariés + missions	2 000,00 €		3 501,25 €	3%
Services bancaires	350,00 €	0%	790,00 €	1%
Impôts, taxe				
Charge de personnel	63 350,00 €	56%	90 059,00 €	76%
<i>Rémunérations du personnel pour 1,7 ETP - 2,2 ETP réalisés</i>	41 178,00 €		64 328,00 €	
<i>Charges sociales</i>	22 172,00 €		25 731,00 €	
<i>Service civique</i>				
Autres charges de gestion courante (gestion administrative du personnel, prestations comptables (30% du total) et sociale (1000€/an))	3 500,00 €	3%	4 840,00 €	4%
Dotation aux amortissements	5 650,00 €	5%	117 951,64 €	100%
TOTAL DES CHARGES	113 000,00 €	100%	109 835,64 €	100%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	27 600,00 €		27 600,00 €	
Valorisation en nature (mise à dispo)	27 600,00 €		27 600,00 €	
TOTAL INCLUANT CVN	140 600,00 €		145 551,64 €	

PRODUITS	2024	%	Réalisé	%
Prestations de service	- €	0%	14 000,00 €	12%
Prestations d'accompagnement et de formation			14 000,00 €	
Subventions d'exploitation	109 080,00 €	96%	98 580,00 €	83%
Etat	5 000,00 €		0,00 €	
FDVA1	2 500,00 €		- €	
FDVA2	2 500,00 €		- €	
DISCS - tutorat service civique			0	
Région, département, communes, communautés d'aggl	90 000,00 €	79%	90 000,00 €	76%
CCAS de Givors	90 000,00 €	79%	90 000,00 €	
Autres établissements publics (ARS et CPAM), CHAM AAP (santé sexuelle + mois sans tabac)			1 080,00 €	1%
Accordé + 2 conventions attributives signées --> mai 2024 (santé sexuelle) + sept 2024 (mois sans tabac)		0%		
Aides privées	13 000,00 €	11%	7 500,00 €	6%
Fondation de France				
Fondation / CARISAT/ Mutuelles	13 000,00 €	11%	7 500,00 €	
Aides à l'emploi	5 000,00 €	4%	0,00 €	0%
Autres produits de gestion courante	5 000,00 €	4%	0,00 €	0%
Produits exceptionnels (quote-part de subvention d'investissement virée au résultat), dotations		0%	5 632,00 €	5%
PRODUITS	113 000,00 €	100%	118 212,00 €	100%
résultat:	€		260,36 €	
CVN	27 600,00 €		27 600,00 €	
Valorisation en nature (mise à dispo)	27 600,00 €		27 600,00 €	
TOTAL INCLUANT CVN	140 600,00 €		145 812,00 €	
Résultat incluant CVN	- €		260,36 €	
Part de subvention CCAS de Givors hors CVN	80%		76%	
Part de subvention CCAS de Givors incluant les CVN	64%		62%	
Part de co-financement	36%		29%	
Part de l'auto-financement	0%		10%	

Observations:

◆ Sur les charges :

1. Les charges réalisées supérieures au prévisionnel sont:

- **les charges de personnel:** sur les 1,7 ETP prévus initialement, 2,2 ETP a été mobilisés (soit + 0,5 ETP)
- **Autres charges de gestion courante** (prestations comptables, sociales et gestion administrative du personnel) ainsi que les **charges d'assurance, téléphonie, internet et bancaire.**

2. Les charges réalisées inférieures au prévisionnel sont:

- **les achats :** les achats de matériel informatique ayant été pris en charge par le CCAS, les achats se sont axés sur les aménagements hors investissement (vaisselle, électroménager, décorations, petit mobilier,...), les fournitures bureautique et consommables.
- **les rémunérations intermédiaires:** charge moindre par rapport au prévisionnel dès lors que les prestations d'animation ont été décalées dans le temps suite à l'ouverture et l'inauguration du tiers-lieu entre février et juin 2024.

◆ Sur les produits :

1. les produits acquis non prévus initialement sont:

- CPAM du Rhône (1080 €) : AAP santé sexuelle et mois sans tabac => actions collectives
- Fondation de France (7500€ sur 2 ans)
- Auto-financement réalisé par DanaeCare et réinvesties dans le lancement du TLS Givors (14000€)

2. Les produits prévisionnels non acquis sont:

- FDVA (5000€) => non éligible en 2024
- CARSAT et mutuelles (13000€)
- Mécénat (5000€)

Ces produits non acquis sont toujours en cours d'analyse par nos financeurs et basculeront sur 2025.

◆ **Sur les contributions volontaires en nature:** il s'agit de la mise à disposition gratuite de biens et services concernant la mise à disposition de locaux pour le TLS Givors par la ville de Givors valorisée à hauteur de 27 600 € pour l'année 2024 (convention du 24 mai 2024).

◆ **La subvention accordée par le CCAS de Givors en 2024, d'un montant de 90 000 €, a été allouée au co-financement de l'action à hauteur de 62% (taux incluant les CVN) ou 76% hors CVN. Le co-financement de l'action est de 38% (en incluant les CVN) dont 10% d'auto-financement de DanaeCare (en incluant les CVN).**

Observations:

Conclusion:

L'année 2024 a été consacrée :

- aux aménagements du tiers-lieu de santé
- au lancement des ateliers avec une part importante de prestations extérieures et de mobilisation du personnel de DanaeCare à + 0,4 ETP.

Sur les charges, l'année 2025 s'oriente sur :

- des achats plus limités (moins d'aménagement)
- l'embauche d'un.e salarié.e à 0,5 ETP pour soutenir la coordinatrice sur l'ingénierie projet et les animations
- le recours aux prestataires pour animer des ateliers et développer la dynamique au TLS selon le modèle suivant sur les 3 prochaines années:



LE LANCEMENT

La première année d'ouverture a pour objectif de construire la **communauté du TLS** en proposant une grande variété d'ateliers principalement portés par une dynamique de prestations de services (80% des ateliers proposés).



LE RENFORCEMENT

La **dynamique de mobilisation** de la population et des acteurs du territoire, engendrée par l'année de lancement du TLS favorisera la participation à la **co-construction et au portage d'ateliers santé**, réduisant de facto la part des prestations de services.



LE PARTENARIAT

Après 3 ans d'existence au cours desquels la **communauté du TLS aura été constituée** (DanaeCare, les givordin.e.s, les partenaires locaux et métropolitain, les associations partenaires,...) et la **dynamique collective développée**, les ateliers du TLS seront majoritairement portés par la **communauté du TLS**.

Sur les produits, l'année 2025 s'oriente sur :

- une diversification des co-financeurs publics et privés
- une diminution de la part représentée par la subvention du CCAS de Givors sur le budget total du projet
- La valorisation en nature des services du/de la médiat.rice santé mis à disposition par le CCAS pour un 0,4 ETP sur le tiers-lieu de santé (*montant non défini*)
- une recherche de financement orientée sur 2 projets structurants:
 - L'ordonnance verte (en partenariat avec la maternité de Givors) et les thématiques liées à l'alimentation
 - La parentalité et les TND / TSA / santé mentale & addictions

Contacts

Co-direction

André Simonnet et Julia Gudefin

Tel: 06 23 31 19 13

Mail: office@danaecare.com

Tiers-lieu santé de Givors

1 bis quai des martyrs du 8 février 1962
69700 Givors

DanaeCare – Siège social

6 allée de l'orangerie
42580 L'Etrat



DanaeCare



DanaeCare

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE
L'ASSOCIATION DANAECARE ET LE CCAS DE GIVORS
FONCTIONNEMENT DU TIERS-LIEU DE SANTE DE GIVORS
ANNEE 2025**

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de Givors (CCAS), ayant son siège place Jean Jaurès 69700 Givors, représentée par son Président en exercice, Monsieur Mohamed Boudjellaba,

Ci-après désignée sous le terme « **le CCAS** », d'une part,

Et

L'association DANAECARE, association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège 6, allée de l'Orangerie, 42 580 L'ETRAT, représentée par Monsieur Thibault CECCATO en qualité de président,

Ci-après désignés sous le terme « **l'association** », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'association DANAECARE est une association à rayonnement international qui aide les usagers, les acteurs et les institutions de la santé à promouvoir l'humain au cœur du soin.

A travers la création de tiers-lieu de santé à Givors, l'association favorise et accompagne les initiatives pratiques innovantes en santé au service des habitants, des professionnels de santé et des partenaires du territoire.

Le tiers-lieu santé de Givors est situé dans les anciens locaux de la CPAM. La complémentarité Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) et tiers-lieu santé est un atout pour apporter autant du soin que de la prévention santé aux Givordin(e)s.

Cette complémentarité vise à créer un lien de confiance entre la santé et la population en leur offrant un accès privilégié aux espaces de soin et de prévention santé.

Le tiers-lieu s'inscrit aussi dans des dynamiques « d'aller-vers » avec les partenaires du territoire afin de toucher les publics les plus éloignés des parcours de soins.

De plus, le tiers-lieu santé vise à apporter aux soignants de la MSP des espaces pour favoriser la créativité dans leur art du soin et leur permettre de développer des activités favorisant l'alliance thérapeutique. De cette façon, le tiers-lieu santé vise à agir sur l'attractivité du territoire givordin pour les professionnels de santé.

Les impacts attendus du tiers-lieu de santé :

- Pour les usagers et habitants :
 - Accès aux droits de santé, à la prévention et aux soins de premier recours par un lieu qui change les regards sur le système de santé et amène vers le soin des publics très éloignés voire en refus de soin ;
 - Meilleure lisibilité et accessibilité des structures de santé en proximité pour assurer une continuité du soin, éviter les ruptures et réduire les délais de prise en charge ;
 - Espace d'éducation thérapeutique, de soutien aux aidants et de démocratie en santé pour une meilleure adhésion au soin, pertinence des dispositifs et autonomisation dans les démarches
- Pour les professionnels de santé :
 - Levier d'attractivité pour pérenniser et activer l'installation sur le territoire grâce à un espace de travail convivial, original, favorable au partage et à la mutualisation des savoirs et du matériel ; et grâce à l'interaction du tiers-lieu avec la MSP, le laboratoire d'analyses médicales et les partenaires médicaux et sociaux du territoire ;
 - Meilleure coordination des parties prenantes pour des politiques de santé plus adaptées ;
 - Recherche et émergence de projets en santé pour construire des réponses innovantes et adaptées aux besoins du territoire.



Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre de l'attribution à l'association, par le CCAS, d'une subvention destinée à assurer le fonctionnement annuel du tiers-lieu de santé de Givors portée par l'association.

Le fonctionnement et les actions portés dans le tiers-lieu de santé de Givors par l'association sont en cohérence avec les politiques publiques portées par le CCAS et la ville de Givors, particulièrement dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Toutes les actions proposées dans le tiers-lieu de santé, tant par DANAECARE que par les partenaires, sont gratuites et accessibles à toutes et tous.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'année 2025. Elle prend effet à compter de sa signature pour une durée d'un an.

Les obligations résultant des dispositions relatives au contrôle de l'utilisation de la subvention perdurent après le terme contractuel.

Article 3 : Engagements de l'association

3.1 : Dispositions générales

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, ces actions dans le tiers-lieu de santé de Givors et sur le territoire de la commune.

Elle s'engage à utiliser la présente subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée et tel que défini à l'article 1 de la présente convention.

3.2 : Obligation de publicité

L'association s'engage à mentionner la participation financière du CCAS sur tout support de communication, notamment dans ses rapports avec les médias, par apposition du logo du CCAS.

Si cette obligation n'est pas remplie, aucun versement ne sera effectué ou si des sommes ont déjà été versées, un reversement total ou partiel pourra être exigé en application des articles résiliation et reversement de la présente convention.

3.3 : Respect du contrat d'engagement républicain

L'association s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain joint en annexe de la présente convention.

Article 4 : Montant de la subvention du CCAS

4.1 : Subvention de fonctionnement

Le CCAS de Givors s'engage à verser une subvention d'un montant de 80 000 euros en un versement unique au titre de l'année 2025 afin de permettre à l'association de faire fonctionner le tiers-lieu de santé dans les meilleures conditions.

Le versement aura lieu dans un délai de 60 jours à compter de la date de la notification de la présente convention.

Le versement sera effectué sur le compte de l'association sur la base du RIB transmis au service des finances de la ville.

Le CCAS se réserve le droit de ne pas procéder au versement de la subvention en cas de mise en liquidation de l'association.

En cas de sous réalisation budgétaire des actions financées lors de la clôture des comptes ou en cas de dépenses non liées à l'objet de la convention tel que défini dans l'article 1, il pourra être envisagé de demander à l'association le remboursement des éventuelles sommes non utilisées.

Un titre de recette sera alors émis par le CCAS (dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ou la réalisation de l'action ou de l'investissement).

4.2 : Matériel

Le CCAS de Givors met également à disposition de DANAECARE du matériel listé en annexe 1 de la présente convention.

Il est mis à disposition par le CCAS de Givors au titulaire tout au long de la présente convention et reste la propriété de celui-ci. Il ne peut être utilisé que dans le cadre des actions portées par le tiers-lieu de santé de Givors.

Il fera l'objet d'un inventaire qui sera complété au fur et à mesure des acquisitions réalisées.

L'association DANAECARE est responsable et redevable toute dégradation de ce matériel mis à sa disposition par le CCAS de Givors.

Article 5 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

Le bénéficiaire de cette subvention pourra être soumis au contrôle du CCAS dans les conditions de la présente convention. Il s'oblige à accepter le contrôle technique et financier du CCAS portant sur l'utilisation de la subvention allouée sur pièces et sur place.

5.1 : Justificatifs

L'association s'engage à fournir, dans les six mois de la clôture de l'exercice, les documents suivants :

- Un bilan
- Un compte de résultat
- Le rapport d'activités
- Le rapport moral approuvé par l'AG
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes pour les associations percevant plus de 153 000 euros de subvention en numéraire,

L'association s'engage plus largement à remettre sur simple demande du CCAS tout document comptable et administratif nécessaire à la réalisation du contrôle.

Tout manquement aux obligations du présent article pourra entraîner le remboursement de la subvention.

5.2 : Information de la CCAS

L'association devra tenir informée le CCAS, dans un délai de 15 jours, de tout événement survenant tant dans sa situation que dans celle des missions subventionnées.

Ainsi, elle s'engage à informer le CCAS de tout changement dans sa situation juridique, notamment toute modification de ses statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique) survenant tant en application du Code Civil que du Code de Commerce.

L'association s'engage également à informer le CCAS de toute modification dans le déroulement des actions subventionnées, notamment toute modification des données financières et techniques.

Tout manquement aux obligations définies au présent article pourra entraîner la résiliation de la présente convention.

Article 6 : Sanctions et résiliation de la convention

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit la présente convention après un délai d'un mois suivant une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet.

La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis d'un mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, sauf si :

- Les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- L'inexécution des obligations requises est consécutive à un cas de force majeure.

Le CCAS se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, sans préavis, en cas de faute lourde du bénéficiaire.

La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité pour l'association.

Article 7 : Reversement de la subvention

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et/ou en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit du CCAS, le CCAS peut respectivement :

- Exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention,
- Diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants.

Le CCAS en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception. Le CCAS peut ainsi exiger le reversement de tout ou partie de la subvention allouée s'il apparaît au terme des opérations de contrôle de la présente convention que :

- Celle-ci a été utilisée à des fins non conformes à l'objet de la présente convention,
- Les obligations prévues dans la présente et auxquelles doit s'astreindre l'association (fourniture de pièces justificatives de la dépense, obligation de publicité...) n'ont pas été respectées.

Le reversement est demandé par simple émission d'un titre de recette dont le recouvrement est à la charge du comptable du Trésor.

Préalablement à l'émission du titre cité, le CCAS notifiera par lettre recommandée avec accusé de réception, les conclusions du contrôle de l'utilisation de la subvention allouée avec mention des considérations de fait et de droit qui justifient l'ordre de reversement.

La lettre de notification visée au paragraphe précédent, indique le délai dont dispose l'association pour présenter des observations écrites. Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours à compter de la date de notification.

La décision de reversement est prise par le Président du CCAS de Givors si aucun document n'est présenté par l'association, à l'expiration du délai mentionné, ou si les documents transmis, dans le délai imparti, ne sont pas de nature à permettre le maintien du financement alloué au bénéficiaire.

Article 8 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Règlement des litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à privilégier une résolution à l'amiable avant d'engager toute action en justice.

Si un accord ne pouvait intervenir entre les parties, et après avoir épuisé toutes les possibilités de conciliation, le conflit sera porté devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Givors, le avril 2025,

Pour le CCAS

Pour l'association « DANAECARE »

Monsieur le Président
Mohamed BOUDJELLABA

Monsieur le Président
Thibault CECCATO

Projet 2025

Ordonnance verte

Pour une grossesse en pleine santé, l'Ordonnance Verte vous offre chaque semaine un panier de légumes bio destiné aux futures mamans !



DanaeCare



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
CONTEXTE ET BESOINS	4
PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	5
PUBLIC VISÉ	5
COMITE DE PILOTAGE DU PROJET	6
CALENDRIER DE RÉALISATION	7
IMPACTS TERRITORIAUX	8

AVANT-PROPOS

Le tiers-lieu santé de Givors, un outil de promotion de la santé

Depuis mars 2024, le tiers-lieu santé de Givors a ouvert ses portes. Fruit d'une coopération territoriale et porté par l'association DanaeCare, le tiers-lieu santé est un lieu ouvert, vivant et accessible à tous et toutes. Il s'agit également d'un lieu ressource pour favoriser et développer les initiatives sociales et solidaires en santé, centralisant à la fois les informations mais aussi les actions dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé publique destiné aux professionnel.le.s, aidant.e.s, usager.e.s, habitant.e.s, et citoyen.ne.s. Le tiers-lieu santé est une boîte à outils au service des professionnel.le.s de santé et des usager.e.s pour créer une dynamique territoriale d'amélioration de la santé de la population. Il dispose de 6 espaces dédiés aux ateliers et/ou formation de promotion de la santé et aux coopérations entre acteurs et actrices de la santé, gratuits et réservables sur demande.

Pour plus d'informations: www.tls-givors.com

DanaeCare, une association porteuse de deux tiers-lieux santé en AURA

Fondée en 2012, DanaeCare (association loi 1901) a pour objet de développer, encourager, favoriser, accompagner les initiatives de valorisation de la relation humaine dans le soin et son organisation tant au niveau de la formation et de la pratique médicales que des institutions de la santé. DanaeCare est une association à rayonnement international qui aide les usagers, les acteurs et les institutions de la santé à promouvoir l'humain au cœur du soin. Aujourd'hui, les mutations des relations humaines dans la santé impactent l'organisation et le parcours de soin à différents niveaux et degrés. L'objectif de DanaeCare est de replacer la relation humaine au cœur du soin en la concevant comme le nouvel indicateur de la médecine de demain.

Dans cette perspective, DanaeCare a développé deux tiers-lieux santé en région Auvergne Rhône-Alpes:

- Le DanaeCare Lab (Saint-Etienne - Loire)

Le DanaeCare Lab vise à offrir au territoire et aux acteurs locaux de la santé un espace, un temps et une méthodologie au service de processus d'innovation sociale en santé réunissant chaque savoir, qu'il soit expérientiel, pratique ou théorique, afin d'agir, ensemble, sur les transformations que vit l'écosystème de la santé. L'objectif est de produire des réponses concrètes adaptées aux besoins du territoire, des professionnels de santé et des usagers et de les documenter avec nos partenaires universitaires locaux. Ainsi par exemple, le DanaeCare Lab a contribué à générer de nouvelles dynamiques de coopération entre acteurs de la santé dans le champ de l'aide aux aidants à travers le dispositif Escale des Aidants (porté par DanaeCare depuis 2021), dans le champ de la santé-environnement en animant un réseau de jardins thérapeutiques dans la Loire ayant pour tête de réseau le jardin de santé de DanaeCare (situé dans l'espace arboré du DanaeCare Lab) et dans le champ de l'accompagnement des porteurs de projet en économie sociale et solidaire (ESS) en santé.

- Le tiers-lieu santé de Givors (Rhône): cf. ci-dessus.

DanaeCare contribue à la dynamique nationale des tiers-lieux santé en tant que membre que l'association nationale des tiers-lieux (ANTL) et du Groupement d'intérêt public France Tiers-Lieux. DanaeCare est également membre du comité de suivi de la stratégie nationale des aidants (2023-2027).

CONTEXTE ET BESOINS

Le tiers-lieu santé de Givors, porté par l'association DanaeCare, est situé au centre de la ville dans le département du Rhône (69). Territoire enclavé malgré son intégration dans la Métropole de Lyon, il est marqué par des inégalités sociales et territoriales fortes, avec 3 quartiers en politique de la ville qui rassemblent 41,4% de la population givordine. A ce sujet, le contrat local de santé de Givors 2020-2023* souligne qu'une partie des Givordin.es connaît des difficultés économiques qui impactent leur santé et leur recours aux soins. Parmi les enjeux de santé relevés dans le contrat local de santé, le diabète, les maladies cardio-vasculaires et les déséquilibres alimentaires associés à une mauvaise hygiène de vie (sédentarité, addictions,...) sont des problématiques de santé publique majeures pour lesquelles des actions de prévention - au-delà des soins - sont encouragées.

C'est dans ce contexte que le projet d'*Ordonnance verte* a émergé afin de sensibiliser les femmes enceintes aux impacts de leur alimentation sur leur propre santé et celle de leurs enfants. En particulier, le projet a pour objectif de lutter contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens, problème majeur de santé publique, en ciblant plus particulièrement l'exposition par l'alimentation lors de périodes de vulnérabilité particulière que constituent les phases de transformations hormonales lors de la grossesse. En effet, les perturbateurs endocriniens sont « des substances ou un mélange de substances, qui altèrent les fonctions du système endocrinien et de ce fait induit des effets néfastes dans un organisme intact, chez sa progéniture ou au sein de (sous)-populations »**. Présents dans de nombreux objets et produits de la vie courante (produits ménagers, détergents, produits de traitement des cultures, cosmétiques,...), les produits alimentaires ou encore les milieux et éléments naturels (eaux, sédiments, sols, air), les perturbateurs endocriniens produisent des effets complexes et encore mal connus sur la santé humaine. Toutefois, les données scientifiques suggèrent qu'ils altèrent de nombreuses fonctions du système hormonal, appelé système endocrinien : fonctions reproductives, thyroïdiennes, métaboliques, surréaliennes. Aussi, les données montrent que la période des « 1000 premiers jours » qui s'étend du développement prénatal et à la petite enfance, est particulièrement vulnérable aux effets des perturbateurs endocriniens et doit être un objet d'attention prioritaire***.

Le tiers-lieu santé de Givors, en tant qu'acteur pivot et fédérateur d'acteurs et d'actrices sur les projets de santé de son territoire, développe le projet d'*Ordonnance verte* destiné à un public de femmes enceintes afin de limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens pendant la grossesse. Pour cela, le projet vise à proposer aux femmes enceintes des paniers issus de circuits-courts (locaux et biologiques) ainsi que des cycles d'ateliers de sensibilisation santé-alimentation-environnement. A travers ces actions, le projet poursuit l'objectif d'améliorer la santé et le bien-être des personnes en difficulté, de recréer du lien social et de promouvoir une éducation à la santé-environnement à travers l'alimentation.

Inspiré par le dispositif d'ordonnance verte mis en place par la métropole de Strasbourg, le projet développé par le tiers-lieu santé de Givors vise une mise en application au 1er trimestre 2025.

*Contrat local de santé de Givors 2020-2023 disponible ici: https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/system/files/2020-06/CLS%20Givors%202020_2023.pdf

**Pour une définition exhaustive des perturbateurs endocriniens, voir: www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/perturbateurs-endocriniens/articles/que-sont-les-perturbateurs-endocriniens

*** Cf. www.1000-premiers-jours.fr

**** Cf. <https://www.strasbourg.eu/ordonnance-verte>

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS

L'ordonnance verte (OV) est un dispositif de lutte contre les effets des perturbateurs endocriniens sur le développement de l'embryon et de promotion de la santé pour les femmes enceintes. Il est destiné aux femmes enceintes ou en parcours de Procréation Médicale Assistée (PMA) habitant la ville de Givors. Il comprend :

- La mise à disposition gratuite d'un panier de légumes issus de l'agriculture biologique et de circuit court, chaque semaine à partir du 3ème mois de grossesse et pendant 6 mois. Soit l'équivalent de 24 paniers par femme.
- Un atelier de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens, en partenariat avec le Centre Hospitalier de Givors. Ce premier atelier obligatoire est la porte d'entrée pour le programme Ordonnance Verte.
- Un deuxième atelier obligatoire, à suivre pendant les 3 premiers mois de participation au programme OV sur l'alimentation équilibrée couvrant les besoins de la femme enceinte et des jeunes enfants.
- Un troisième atelier obligatoire, pendant les 3 derniers mois du parcours, au choix dans un catalogue d'activités de prévention santé parmi ceux proposés par les partenaires du projet : Les écrans et mon enfant, les addictions au sucre, le sport-santé, le bien être de la maman, ...
- Tous les ateliers sont gratuits.

Cette ordonnance pourra être prescrite par une sage femme, un.e pharmacie.ne ou un.e docteur.e à toute femme enceinte habitant la ville de Givors. L'objectif est ainsi d'agir concrètement pour la protection de la santé des femmes enceintes et de leur(s) futur(s) enfant(s) en agissant sur leur alimentation l'une des sources principales d'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Notre objectif: offrir aux futures mamans éloignées des services de santé un **accès à une alimentation saine, pour lutter efficacement et concrètement contre les effets des perturbateurs endocriniens sur le développement de l'embryon.** Aussi, proposer une **sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens** c'est aussi **sensibiliser de manière générale sur le bien manger** et avoir un impact sur tous les membres de la famille.

PUBLIC VISÉ

Le projet vise :

- les femmes enceintes à partir du 3ème mois de grossesse habitantes de la ville de Givors.
- en particulier les femmes en situation de précarité ou de fragilité

COMITE DE PILOTAGE DU PROJET (COFIL)

- **Le Centre Hospitalier** et la **maternité** de Givors : implication dans le COFIL par l'animation d'ateliers sur les effets des perturbateurs endocriniens sur le développement de l'embryon. Le Centre Hospitalier souhaite ainsi s'inscrire dans une démarche partenariale Ville-Hôpital ainsi que dans une démarche de promotion de la santé : le *Bien manger* comme vecteur de bonne santé pour les futurs maman et les enfants.
- **Les Potagers du Garon**: association à but non lucratif faisant parti du *Réseau Cocagne* qui développe et anime des fermes à vocation d'insertion sociale et professionnelle certifiées "Agriculture Biologique". Cette association est partie prenante du projet pour permettre la production de légumes bio et locaux à destination des futures mamans du programme de l'Ordonnance Verte.
- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Givors**: établissement public administratif, le CCAS vise à remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap. Le CCAS se mobilise principalement dans la lutte contre l'exclusion (notamment aides alimentaires) et le soutien au logement (notamment des personnes âgées et des familles en difficultés).
- **Le Tiers-Lieu Santé de Givors**, porteur de cette initiative, a construit depuis 1 an un important **réseau partenarial** avec de nombreux acteurs de la santé et du soin ayant vocation à identifier les personnes pouvant bénéficier de l'Ordonnance verte et éloignées des parcours classiques de soin : le CCAS, les Maisons de la Métropole, la PMI, la Mission Locale.

Le territoire de Givors bénéficie d'une dynamique partenariale solide, déjà bien établie, avec de nombreux événements collaboratifs, tels que le Mois de la santé, organisé en octobre par le service santé du CCAS. Le dispositif d'ordonnance verte pourra également favoriser le développement de nouveaux partenariats, notamment avec des acteurs extérieurs au secteur de la santé conventionnelle, tels que ceux de l'agriculture biologique, pour encourager une démarche novatrice en santé environnementale.

CALENDRIER DE RÉALISATION

De Janvier à Avril 2025: lancement du projet:

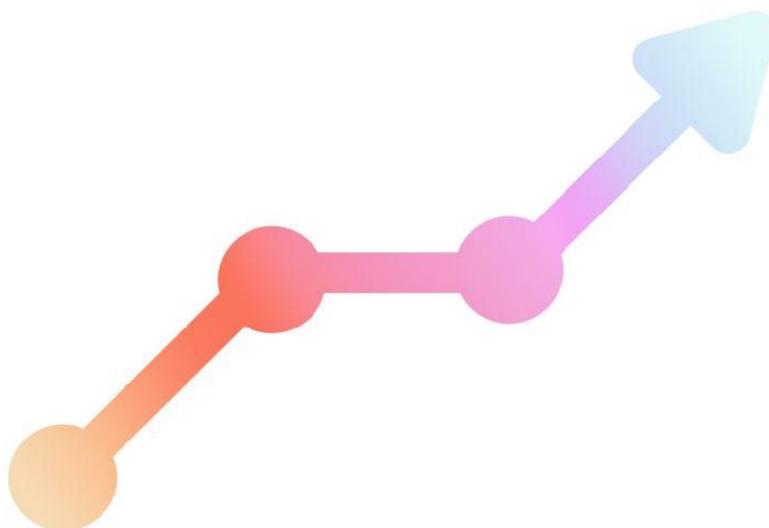
- Réunion de lancement du COPIL du projet :
 - Développement des process entre les parties prenantes du projet pour définir le parcours des bénéficiaires dans les étapes du projet ordonnance verte (identification, orientation, mise à disposition des paniers de légumes, participation aux ateliers, suivi)
 - Réalisation des outils d'évaluation des objectifs quantitatifs et qualitatifs
- Publicité et communication sur nos différents canaux de communication

De Mai à Décembre 2026: réalisation du projet:

- Réunions du COPIL du projet tous les trimestres à partir de juin 2025 pour le suivi et les ajustements du projet

De Septembre à Décembre 2026: bilan du projet:

- Bilan technique: évaluation des objectifs quantitatifs et qualitatifs
- Bilan financier
- Étude de faisabilité de la reconduction du projet en 2027



IMPACTS TERRITORIAUX



Futurs mamans

- Lutter contre les effets des perturbateurs endocriniens sur le développement de l'embryon
- Permettre la création de nouvelles habitudes alimentaires au sein du foyer
- Créer de l'interconnaissance entre futurs parents
- Identifier des lieux et acteurs ressources pour la santé-parentalité : la maternité, l'hôpital, le CCAS, le Tiers-Lieu Santé (TLS)



Maternité

- Porter activement un programme de promotion de la santé avec des acteurs et actrices hors les murs du Centre Hospitalier
- Initier une collaboration inédite Hôpital-Ville avec des ateliers au sein de la maternité et du TLS
- Faire connaître la maternité, l'hôpital et les équipes soignantes aux habitant.es de Givors



Potagers du garon

- Soutenir et participer à un projet de promotion de la santé
- Faire connaître les paniers de légumes bios et les activités proposés par les Potagers du Garon
- Initier un partenariat novateur avec les institutions publiques et les professionnels de santé

Contacts

Co-directeurs

André SIMONNET & Dr. Julia GUDEFIN

office@danaecare.com

+33 (0)6 23 31 19 13

www.danaecare.com

Coordinatrice tiers-lieu santé de Givors

Lauriane Gérémie Carlu

coordination@tls-givors.com

06 79 96 28 64

www.tls-givors.com/

Siège social

6 allée de l'orangerie

42580 L'Etrat

secretariat@danaecare.com

06 79 96 26 98

www.danaecare.com



La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_16-DE





CA_DEL250401_17

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 1 AVRIL 2025

Convocation : 27/03/25

Affichage liste délibérations : 03/04/25

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA
Présents : 12 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt-cinq, le un avril à 18h30, salle Brouès,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabihia LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ABSENT REPRÉSENTÉ

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Dalila BOUGHOUCHE ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Monsieur Xavier REBECHE

CONVENTION PARTENARIALE & FINANCIERE POUR L'UTILISATION PARTAGÉE D'UN ESPACE DÉDIÉ A DES ACTIVITÉS COLLECTIVES AU TIERS-LIEU DE SANTÉ

RAPPORTEUR : Dalila ALLALI

Depuis presque un an, le Tiers-Lieu de santé - piloté par le C.C.A.S déléguant à DANAECARE son fonctionnement quotidien - propose aux professionnels et habitants des espaces divers permettant le développement de projets dédiés à la promotion et l'éducation en santé

Le tiers-lieu de santé de Givors propose ainsi à ses partenaires une salle d'activités collectives qui répond à un besoin tant de la part des professionnels de santé que des acteurs de la ville de disposer d'un espace convivial et adapté permettant des actions de promotion en santé en petits groupes, mais aussi plus intime afin de proposer des thématiques en santé plus sensibles (périnatalité, troubles du développement...).

Partenaire privilégié du tiers-lieu, car situé dans le même bâtiment, la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) souhaite renforcer son partenariat avec le Tiers-Lieu mais aussi proposer des actions collectives de prévention en santé.



La MSP a ainsi sollicité un usage spécifique pour ses propres locaux afin de accompagner dans des démarches collectives d'éducation à la santé la convention.

De son côté, la MEP (Mutuelle des étudiants de Provence – ex Mutualp), opératrice de notre mutuelle communale, souhaitait ancrer son partenariat en ayant la possibilité de soutenir notre tiers-lieu mais aussi de proposer des actions de sensibilisation sur l'accès aux droits en santé, axe 2 du Contrat Local de Santé, mais aussi de promotion de la santé en partenariat avec le tiers-lieu de santé.

Ainsi, afin que chacun puisse bénéficier de cet espace de 23 m² pour mener à bien des activités collectives en santé, le C.C.A.S quant à lui utilisant cet espace pour les activités propres du Tiers-Lieu, il a été convenu d'un cofinancement entre les parties concernées dans le cadre d'une convention selon cette répartition :

<u>DÉPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
FONCTIONNEMENT DE LA SALLE D'ACTIVITÉS COLLECTIVES	6 000 €	C.C.A.S DE GIVORS	2 000 €
		SISA « MSP GIVORS PRESQU'ÎLE »	2 000 €
		MUTUELLE « MEP »	2 000 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

13 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention relative à l'utilisation partagée d'une salle d'activités collectives et tout acte afférent ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les participations financières auprès des partenaires signataires de la présente convention ;
- **DE DIRE** que les recettes et les dépenses seront affectées au budget 2025.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



**CONVENTION PARTENARIALE & FINANCIERE
UTILISATION PARTAGEE D'UN ESPACE DEDIE A DES ACTIVITES COLLECTIVES
AU TIERS-LIEU DE SANTE**

Entre

Le **CCAS de Givors**, représenté par son Président, Monsieur Mohamed Boudjellaba
DE PREMIERE PART

La société interprofessionnelle de soins ambulatoires « MSP Givors Presqu'île », représentée par sa Présidente,
Madame Guylaine Ferré
DE SECONDE PART

La mutuelle des étudiants de Provence « MEP », représentée par son Président, Arnaud Morando
DE TROISIEME PART

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Afin de répondre aux enjeux d'accès aux droits de santé comme le stipule le Contrat Local de Santé, le CCAS de Givors pilote un tiers-lieu de santé, situé 1 quai des Martyrs du 8 Février 1962.

Le tiers-lieu santé se veut un lieu ouvert, vivant et accessible à tous mais aussi un lieu d'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et un lieu de prévention et promotion de la santé publique destiné aux aidants, usagers, habitants et citoyens.

Le tiers-lieu est au cœur d'un nouveau pôle santé composé d'une riche diversité d'acteurs et de structures afin de développer une approche globale de la santé des Givordin(e)s.

Le tiers-lieu, mis à disposition par la ville de Givors, est animé par l'association DANAECARE.

Le tiers-lieu de santé propose ainsi :

- Un espace ateliers/conférences/réunions pour travailler l'accès à la prévention santé et l'éducation thérapeutique via des formats d'éducation populaire et de promotion de la santé.
- Espace de co-construction de projets santé pour le territoire et d'accueil pour projets de santé en groupe.
- Un espace « Comptoir des aidants » pour renforcer les liens avec les acteurs du territoire, accueillir et orienter les aidants, travailler l'accessibilité aux soins, à la prévention santé, accompagner le parcours de soin, faire connaître les partenaires et ressources du territoire...
- Un espace « cuisine créative et pédagogique » pour travailler la santé à travers l'alimentation et la nutrition sur des sujets liés à la chimiothérapie, diabète, obésité, parentalité...
- Un espace de confidentialité (bureaux / coworking) pour l'accueil individuel et les rencontres aidants-associations....
- Un espace coworking pour les formations interprofessionnelles, l'accueil d'associations...
- Un espace pour des activités collectives : Activités physiques adaptées, prévention périnatale, troubles du développement du langage...

Le fonctionnement partagé de ce dernier espace dédié à des activités collectives est l'objet de cette présente convention afin de développer les actions de santé publiques de la MSP et renforcer le partenariat avec le tiers lieu et la CPTS des coteaux rhodaniens.

ARTICLE 1 - DÉSIGNATION DE L'ESPACE

L'espace, dénommé salle d'activités collectives, a une superficie utile d'environ 23 m², est situé au niveau 1 du pôle de santé situé 1 quai des Martyrs du 8 Février 1962 à GIVORS (69700).

Il est propriété de la SAGIM qui le loue au CCAS de Givors via un bail civil et répond aux exigences d'accessibilité et de sécurité propres à un local ERP de 5ème catégorie de type U.

ARTICLE 2 - USAGES DE LA SALLE D'ACTIVITES COLLECTIVES

Cette salle d'activités collectives n'aura comme destination que des actions liées à la prévention et la promotion en santé.

Pour la SISA « MSP Givors Presqu'île » :

Actions de prévention et de promotion de la santé portées par la SISA, par exemple :

- Prévention périnatale & accueil de groupe de futurs parents et de jeunes parents encadrés par la sage-femme ;
- Actions de prévention autour des troubles du développement du langage encadrées par les orthophonistes.

Pour la Mutuelle « MEP » :

- Sensibilisation aux droits en santé
- Actions collectives partenariales autour de la promotion de la santé

Pour le CCAS de Givors :

- Renforcement des actions collectives dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens qui le lie à DANAECARE, coordinateur du tiers-lieu de santé.

ARTICLE 3 - PARTAGE DE LA SALLE D'ACTIVITÉS COLLECTIVES ENTRE LES SIGNATAIRES

La salle d'activités collectives sera accessible aux horaires d'ouverture du pôle de santé, de 8h30 à 18h.

Pour la SISA « MSP Givors Presqu'île » :

- Les lundis toute la journée (8h30 – 12h30 et 13h30 – 18h), les mercredis & jeudis après-midi (13h30 – 18h).

Pour la mutuelle MEP et le CCAS de Givors

- Les mardis et vendredis toute la journée (8h30 – 12h30 et 13h30 – 18h), les mercredi et jeudis matin (8h30 – 12h30).

Tout usage de la salle d'activités collectives hors des horaires d'ouverture, avant 8h30 et après 18h, devra faire l'objet d'une demande auprès du CCAS de Givors et son service santé.

Les 3 signataires se conforment au planning de cette convention. Toute demande de modification de ce planning se fera auprès du CCAS de Givors.

ARTICLE 4 - FINANCEMENT DE L'USAGE DE LA SALLE D'ACTIVITES COLLECTIVES

Pour mettre en œuvre le contenu de cette convention et financer le fonctionnement de la salle d'activités collectives, porté par le CCAS de Givors, les recettes financières sont partagées par les 3 signataires et se décomposent ainsi :

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
FONCTIONNEMENT DE LA SALLE D'ACTIVITES COLLECTIVES	6 000€	CCAS DE GIVORS	2 000€
		SISA « GIVORS PRESQU'ILE »	2 000€
		MUTUELLE « MEP »	2 000€

Le versement aura lieu dans un délai de 60 jours à compter de la date de la notification de la présente convention et sera effectué sur le compte du CCAS, qui loue la salle d'activités collectives, objet de la présente convention.

ARTICLE 5 - ACCÈS À LA SALLE D'ACTIVITÉS COLLECTIVES

Le CCAS de Givors est locataire de cette salle d'activités collectives, partie intégrante du tiers-lieu de santé. Comme les autres espaces du tiers-lieu, sa gestion est déléguée à DANAECARE et la coordinatrice du tiers-lieu de santé.

Pour une question d'organisation, la demande des clés permettant d'accéder à la salle d'activités collectives se fera auprès de la coordinatrice du tiers-lieu de santé.

Le matériel de la salle d'activités collectives, propriété du CCAS de Givors, est mis à disposition des signataires de la convention.

La maintenance et la propreté du matériel et des équipements mis à disposition sont sous la responsabilité des signataires de la convention. Leur renouvellement sera pris en charge par le CCAS de Givors, sous réserve des décisions budgétaires nécessaires.

ARTICLE 6 - ENTRETIEN DE LA SALLE D'ACTIVITES COLLECTIVES

Les signataires de la convention devront maintenir les lieux en bon état d'entretien, de bon fonctionnement et de propreté, pendant toute la durée de la convention.

Les travaux de maintenance seront à la charge de la commune. Le nettoyage courant des locaux sera assuré par le prestataire mandaté par le CCAS de Givors.

Les signataires de la convention sont tenus de signaler tout incident ou avarie touchant le gros œuvre des bâtiments au CCAS de Givors, sous peine d'engager leur responsabilité.

Les signataires de la convention devront permettre aux agents des Services Techniques Municipaux et la SAGIM d'effectuer toutes visites qu'ils jugeraient utiles.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Dans le cadre de ses actions ou de celles qu'elle accueille, les signataires de la convention assument la pleine et entière responsabilité des personnes et des biens.

Elle répond seule des dommages de toute nature subis par ses membres, le public ou tous les tiers qu'elle accueille.

Les signataires de la convention devront :

- Prévenir immédiatement par lettre recommandée le propriétaire de tout sinistre survenant dans les locaux, ainsi que des faits et défauts pouvant entraîner leur responsabilité.
- Répondre de tous dommages subis ou causés par les équipements, les agencements, les installations dont il a la charge ou simplement la garde ou l'usage.

Le bâtiment est équipé d'une alarme anti-intrusion.

ARTICLE 8 - DURÉE - DATE D'EFFET

Cette présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'une année à la date de sa signature.

ARTICLE 9 - DISPOSITIONS RELATIVES A LA MODIFICATION DE LA PRESENTE CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Aucune entente verbale ne peut lier les parties signataires à cet effet.

ARTICLE 10 - REGLEMENT DES LITIGES

Pour tout litige qui naîtrait dans le cadre de l'exécution de la présente convention, les parties consentent à rechercher une solution amiable au règlement du différend. A défaut, le litige sera soumis au Tribunal administratif de Lyon, 84 Rue Duguesclin, 69003 Lyon.

ARTICLE 11 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée de plein droit par une des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Givors, le avril 2025

Mohamed BOUDJELLABA
Président du CCAS de Givors

Guylaine FERRE
Présidente de la SISA « MSP Givors Presqu'île »

Arnaud MORANDO
Président de la Mutuelle « MEP »

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 069-266910058-20250401-CA_DEL250401_17-DE

